



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
L'Europe investit dans les zones rurales



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Haute Vallée du Lignon
(Haute-Loire / Ardèche)

Site Natura 2000 FR8301088
(SIC)



Juin 2012

MAÎTRE D'OUVRAGE

MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Suivi de la démarche : Service Eau, Biodiversité et Ressources, Patrick CHEGRANI et Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),

Service Patrimoine Environnement, Jean-Jacques GIRARD et Flora PLANCHON, DDT Haute-Loire (Direction Départementale des Territoires).

STRUCTURE PORTEUSE

Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) de Haute-Loire. Présidence du Comité de pilotage (COFIL) assurée par Madame Nathalie ROUSSET, Vice-présidente du SICALA Haute-Loire.

OPÉRATEUR

SICALA Haute-Loire

RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rédaction / Coordination / Cartographie : Coralie CURNY, Kilpéric LOUCHE, SICALA

Contribution au diagnostic écologique et socio-économique (rédaction / cartographie) : Coralie CURNY, Kilpéric LOUCHE et Jean-Sébastien ROS-RUIZ (ancien technicien de rivière et chargé de mission Natura 2000), SICALA

Contribution au projet MAET : Cécile CARCELLE, SICALA ; Pierre TABOURIN, DREAL ; Maxime FARIGOULE, DDT ; Mireille GARDES, Chambre d'Agriculture ; Pierre-Marie LE HENAFF, CBNMC.

Contribution / Synthèse / Relecture : Nathalie ROUSSET, vice-présidente du SICALA ; Cécile CARCELLE, SICALA ; Étienne FAUTRAD, SICALA ; et l'ensemble des membres du COFIL

Validation scientifique : Fabien FROUIN, BIOTOPE pour les éléments apportés sur la Moule perlière ; Pierre-Marie LE HENAFF et Laurent SEYTRE, CBNMC pour les éléments phytosociologiques ; Charles LEMARCHAND pour « l'État de l'Art Castor du Lignon ».

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET ÉTUDES ÉCOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Cartographie des habitats :

- Mosaïque Environnement (2005)
- Pierre-Marie LE HENAFF, CBNMC (2011) ; *Site Natura 2000 FR 8301088 « Haute Vallée du Lignon » : Compléments d'inventaire et de cartographie des habitats naturels*. 2011, 38 pages.

État de l'Art Moule perlière : Gilbert COCHET (2012) ; coordination BIOTOPE

État de l'Art Écrevisse à pattes blanche : Théo DUPERRAY, Saules et Eaux (2012) ; coordination BIOTOPE

État de l'Art Loutre d'Europe : Christian BOUCHARDY et Charles LEMARCHAND, Catiche Production (2012) ; coordination BIOTOPE

« État de l'Art Castor du Lignon du Velay » : Jean-Sébastien ROS-RUIZ, SICALA (2011)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Première de couverture :

- Espèces d'intérêt communautaires : Moule perlière, Jean-Sébastien ROS-RUIZ, SICALA (2010) ; Castor d'Europe, ONCFS ; Écrevisse à pattes blanches, FDPPMA 43 ; Loutre d'Europe, Stéphane RAYMOND
- Paysages du Lignon : le Haut-Lignon à Fay-sur-Lignon & les gorges du Haut-Lignon entre Tence et le Chambon-sur-Lignon, SICALA (2009)

RÉFÉRENCE À UTILISER

CURNY, C. & LOUCHE, K., 2012 - *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8301088 « Haute Vallée du Lignon »* - SICALA, Juin 2012, 178p.

SOMMAIRE

Remerciements.....	5
Préambule.....	9
Partie Introductive.....	13
1. Natura 2000 : Présentation générale.....	13
2. Désignation du site.....	15
3. Fiche d'identité du site.....	16
4. Localisation du site et périmètre.....	17
Partie I : Diagnostics Socio-économique et Écologique.....	31
1.1 Caractéristiques du site.....	31
1.2 Occupation du sol et Activités humaines.....	40
1.3 Données abiotiques et Grands milieux.....	56
1.4 Description du patrimoine naturel et des enjeux.....	62
Partie II : Objectifs de gestion et Propositions de mesures.....	93
2.1 Les objectifs de Développement Durable.....	93
2.2 Les actions envisagées.....	98
2.3 Le budget estimatif.....	139
2.4 Les outils Natura 2000.....	141
2.4.1 Les contrats agricoles : Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).....	141
2.4.2 Les contrats non agricoles-non forestiers : mesure 323B.....	149
2.4.3 Les contrats forestiers : mesure F227.....	150
2.4.4 La charte Natura 2000.....	156
Bibliographie.....	169
Liste de abrégations et acronymes.....	172
Glossaire.....	175

REMERCIEMENTS

A Messieurs les Préfets de la Haute-Loire et de l'Ardèche ainsi que l'ensemble des membres du Comité et à toutes les personnes ayant permis la réalisation de ce Document d'Objectifs (DOCOB).

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :

- Chenereilles
- Tence
- Le Chambon-sur-Lignon
- Le Mazet-Saint-Voy
- Mars (07)
- Les Vastres
- Fay-sur-Lignon
- Chaudeyrolles
- Saint-Front

Les membres des communautés de communes :

- CC. du Haut-Lignon
- CC. du Pays du Mézenc
- CC. du Haut- Vivarais

Les structures consultées :

- Conseil Général de Haute-Loire
- Chambre d'agriculture de Haute-Loire
- DREAL Auvergne
- DDT de Haute-Loire
- BIOTOPE

- CBNMC
- ONEMA 43
- ONCFS 43
- CRPF
- AAPPMA de Tence
- AAPPMA du Chambon-sur-Lignon
- FDPPMA 43
- FDC 43
- CCI de Haute-Loire
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Fédération Nature Haute-Loire
- Offices du tourisme

Les personnes ressources :

- Pierre TABOURIN & Patrick CHEGRANI, DREAL Auvergne ; - Jean-Jacques GIRARD, Flora PLANCHON & Maxime FARIGOULE, DDT Haute-Loire ; - Laurent SEYTRE & Pierre-Marie LE HENAFF, CBNMC - Fabien FROUIN, BIOTOPE ; - Roland VEROT, ONEMA ; - Jean-Luc PARREL, CRPF Haute-Loire ; - Mireille GARDES, Chambre d'Agriculture Haute-Loire ; - Delphine BENARD, CEN ; - Catherine ESPERET, CG43.

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DES SITES ISSUS DES DIRECTIVES « OISEAUX » ET « HABITATS »

FIGURE 2 : LOIS ET ARRÊTÉS RÉSULTANT DES DIRECTIVES « OISEAUX » ET « HABITATS »

FIGURE 3 : RÉSEAU DES SITES NATURA 2000 EN FRANCE

FIGURE 4 : RÉSEAU DES SITES NATURA 2000 EN HAUTE-LOIRE

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DU SITE

CARTES 2 : PÉRIMÈTRE OFFICIEL DU SITE (FOND CADASTRAL ; CF. ATLAS CARTOGRAPHIQUE)

CARTES 3 : PÉRIMÈTRE DU SITE (FOND OTHOPHOTOGRAPHIE)

CARTES 4 : PÉRIMÈTRE DU SITE (FOND IGN)

CARTE 5 : ZONAGE ADMINISTRATIF

CARTE 6 : MESURES RÉGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES SUR LE BASSIN VERSANT DU HAUT-LIGNON

CARTES 7 : RÉPARTITION DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

CARTE 8 : ACTIVITÉS PISCICOLE ET CYNÉGÉTIQUE

CARTES 9 : RÉPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL

CARTES 10 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS TYPOLOGIE CORINE BIOTOPE (CF. ATLAS CARTOGRAPHIQUE)

CARTES 11 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS TYPOLOGIE NATURA 2000

CARTES 12 : ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

CARTES 13 : LOCALISATION DE LA FLORE REMARQUABLE (CF. ATLAS CARTOGRAPHIQUE)

CARTES 14 : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

CARTES 15 : GRANDS OBJECTIFS DE GESTION

CARTES 16 : LOCALISATION POTENTIELLE DE L'APPLICATION DES MESURES

LISTE DES TABLEAUX

- TABLEAU 1 : SURFACES COMMUNALES COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SITE
TABLEAU 2 : DONNÉES ADMINISTRATIVES
TABLEAU 3 : DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL
TABLEAU 4 : DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES
TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX
TABLEAU 6 : ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPÈCES AYANT JUSTIFIÉ LA DÉSIGNATION DU SITE)
TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »
TABLEAU 8 : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »
TABLEAU 9 : CONCENTRATIONS EN NITRATES SUR LES STATIONS DE SUIVI DU HAUT-LIGNON
TABLEAU 10 : CONCENTRATIONS EN PHOSPHATE SUR LES STATIONS DE SUIVI DU HAUT-LIGNON
TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPÈCES ET AUX ACTIVITÉS HUMAINES
TABLEAU 12 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX
TABLEAU 13 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS
TABLEAU 14 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPÈCES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE
TABLEAU 15 : BUDGET ESTIMATIF POUR L'ANIMATION DU SITE (2012/2017)

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : ARRÊTÉS DE COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE
ANNEXE 2 : ARRÊTÉS DE DÉSIGNATION DU PRÉFET COORDONNATEUR
ANNEXE 3 : HABITAT CORINE BIOTOPE / NATURA 2000, SURFACES ET GRAND TYPES DE GRANDS MILIEUX (CF. CARTE N° 10 / ATLAS CARTOGRAPHIQUE)
ANNEXE 4 : « ÉTAT DE L'ART CASTOR DU LIGNON DU VELAY »
ANNEXE 5 : DONNÉES COMPLÉMENTAIRES AU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 HAUTE VALLÉE DU LIGNON (RIVIÈRE À MOULES PERLIÈRES)
ANNEXE 6 : EXTRAIT DE L'ÉTAT DE L'ART MOULE PERLIÈRE
ANNEXE 7 : EXTRAIT DE L'ÉTAT DE L'ART ÉCREVISSE À PATTES BLANCHE
ANNEXE 8 : EXTRAIT DE L'ÉTAT DE L'ART LOUTRE D'EUROPE
ANNEXE 9 : ÉTUDE ÉCREVISSES FDPPMA 43

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

- CARTE 2 : PÉRIMÈTRE OFFICIEL DU SITE
- CARTE 10 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS TYPOLOGIE CORINE BIOTOPE
- CARTE 13 : LOCALISATION DE LA FLORE REMARQUABLE

CARTE ANNEXE I : SITE NATURA 2000 ET EXTENSIONS SUR LE HAUT-LIGNON

CARTES ANNEXE II : CARACTÉRISATION DES ABORDS DU COURS D'EAU ET INFRASTRUCTURES EXISTANTES (BURGEAP, 2009)

CARTES ANNEXE III : ZONES HUMIDES

CARTE ANNEXE IV : ÉTAT ÉCOLOGIQUE 2009 DES EAUX DE SURFACE

PRÉAMBULE

Le présent document d'objectifs concerne la mise en application de la Directive « Habitats » (CEE 92/43) sur le site :
Natura 2000 Haute Vallée du Lignon.

Le réseau écologique européen Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe.

Il a été constitué en 1992 par les États membres de la Communauté Européenne, d'après une volonté commune d' « assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire ».

Sa constitution est basée sur deux actes européens :

- Le premier est issu de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 (79/409/CEE). Il concerne la conservation de l'avifaune sauvage et de ses habitats sur le territoire par la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS). Cette directive, après avoir subi de nombreuses modifications, a été « codifiée » et remplacée par la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 ;
- Le second porte sur la directive « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 (92/43/CEE) et concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages par la désignation de Zones Spéciale de Conservation (ZSC).

En adoptant ces deux directives, l'Union Européenne a donné aux états membres un objectif commun pour la protection des espèces et de leurs habitats naturels. Il s'agit d'une approche par milieux qui devrait logiquement déboucher sur la notion de gestion territoriale et donc de développement durable.

La directive Habitats

La directive européenne 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore », ou directive « Habitats », inspirée de la convention de Berne (1989), vise à favoriser la biodiversité, par le maintien, dans un état de conservation favorable, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens, elle a été « notifiée aux États membres le 5 juin 1992 » et transcrite en droit français le 11 avril 2001 par l'ordonnance n° 2001-321 (relative à la transposition des directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement).

La directive rend obligatoire la préservation des habitats naturels (annexe I de la directive) et des espèces (annexe II) qualifiés d'intérêt communautaire et/ou prioritaires. C'est la présence de ces habitats et espèces qui est à l'origine de la désignation des sites.

Chaque état membre est chargé d'identifier, sur son propre territoire, les sites importants pour la sauvegarde de ces habitats et de ces espèces au titre de la directive Habitats. Puis, il doit les désigner comme ZSC. Celles-ci, ainsi que les Zones de Protection Spéciales (ZPS) définies en vertu de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages, constituent le Réseau Natura 2000.

Les deux types de zonages, ZSC et ZPS sont des actes de désignation indépendants et peuvent ainsi se chevaucher. Ce réseau entre dans le principe d'action communautaire pour une gestion durable.

Le cadre juridique Natura 2000

L'ordonnance du **11 avril 2001** transcrit les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » en droit français dans le code de l'environnement (articles L.414-1 et L.414-17).

Le décret du **8 novembre 2001**, dit de « procédure », précise le statut juridique des sites Natura 2000 et les modalités de consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés. Un rôle de concertation est donné aux collectivités locales dans cette procédure de désignation.

Alors que les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones de Conservation Spéciale (ZSC) ont vocation à rejoindre le réseau Natura 2000, leur inscription par la Commission Européenne diffère (cf. Figure 1).

Pour les ZPS, *"le Ministre chargé de l'Environnement prend un arrêté désignant la zone comme site Natura 2000. Sa décision est notifiée à la Commission Européenne (Article R.214-20)".*

L'inscription d'une ZSC varie quelque peu. La proposition de désignation du site en question est notifiée à la Commission Européenne par le Ministre de l'Environnement. Puis, *"lorsque la zone proposée est inscrite par la Commission Européenne sur la liste des sites d'importance communautaire, le Ministre de l'Environnement prend un arrêté la désignant comme site Natura 2000".*

Enfin, pour les ZPS comme les ZSC (article R-214.22), *"l'arrêté portant désignation d'un site Natura 2000 est publié au Journal Officiel".*

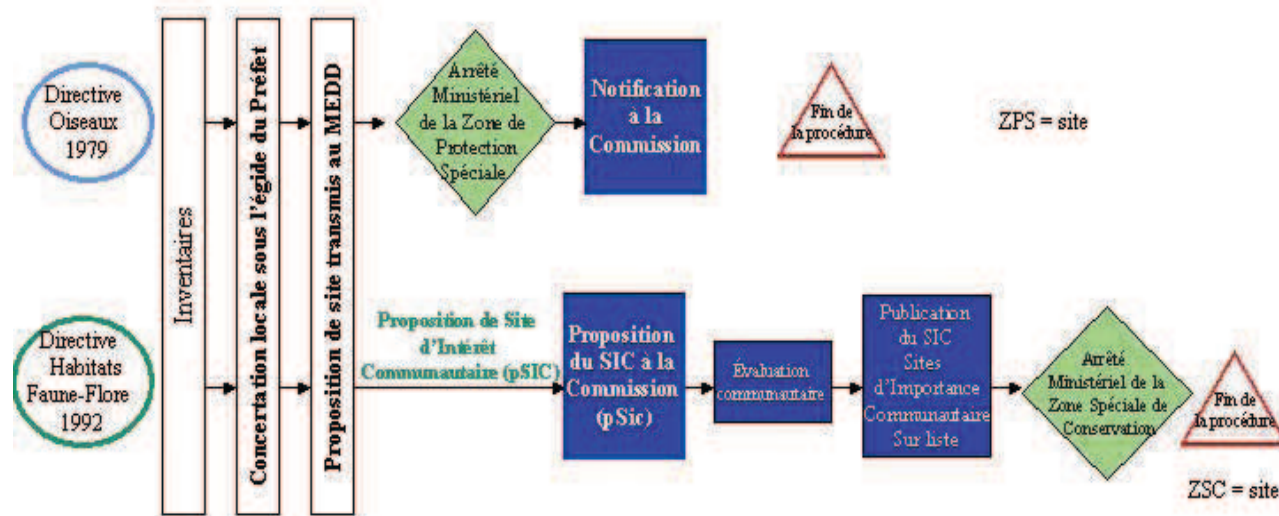


Figure 1 : Procédure de désignation de sites issus des directives « Oiseaux » et « Habitats »
(Source : Portail Natura 2000)

Les arrêtés du **16 novembre 2001** reprennent les listes des types d'habitats naturels, des espèces d'oiseaux et des espèces de faune et de flore sauvages pouvant justifier la désignation de ZPS et ZSC, au titre du réseau Natura 2000.

Le décret du **20 décembre 2001**, dit de « gestion », précise l'association des acteurs locaux à la réalisation du Docob et spécifie les clauses des contrats Natura 2000 et les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation.

Ces dispositions ont été reprises dans le cadre de la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR) du **23 février 2005** qui renforce encore le rôle des collectivités locales dans la démarche.

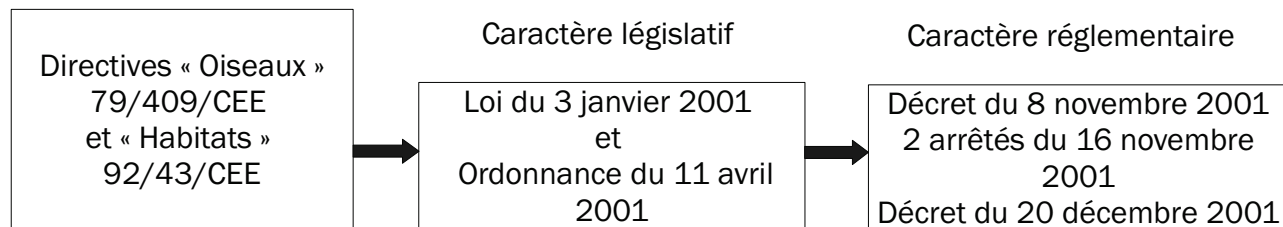


Figure 2 : Lois et arrêtés résultant des directives « Oiseaux » et « Habitats »
(Source : DOCOB "Rivière et gorges du Loup" 2005, Préfecture des Alpes Maritime)

Le document d'objectifs

Afin de répondre aux objectifs des deux directives européennes, la France a décidé d'élaborer un document de gestion, appelé Document d'Objectifs (ou DOCOB), pour chacun de ses sites Natura 2000.

Le document d'objectifs est établi par l'opérateur (le SICALA pour le site « Haute Vallée du Lignon ») sous la responsabilité du Comité de pilotage du site et du préfet, en concertation avec les collectivités territoriales, les propriétaires, les exploitants et les autres partenaires locaux concernés.

Après une première étape d'inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et d'identification des pratiques socio-économiques, le DocOb hiérarchise les objectifs de conservation et définit de façon concertée et cohérente, les mesures nécessaires à la gestion du site.

Ce document sert de cadre de référence à la signature de contrats Natura 2000 (contrats de gestion) avec les propriétaires et exploitants des parcelles. La définition des modes de gestion et leur mise en œuvre font ainsi l'objet d'une concertation avec tous les interlocuteurs concernés, dont les représentants des propriétaires.

1. NATURA 2000 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites** pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- **21 474 sites** en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent **12,8 % de la surface terrestre de l'UE**,
- **4 830 sites** en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent **10,0 %** de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Ces sites sont transcrits en droit national. Chaque état membre est invité à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire.

Natura 2000 en France

La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Les années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. En effet, elles correspondent à l'achèvement des propositions de sites du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain**, soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui lui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- **1 334 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent **8,4 %** de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha ;
- **371 sites en ZPS** au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent **7,79 %** de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

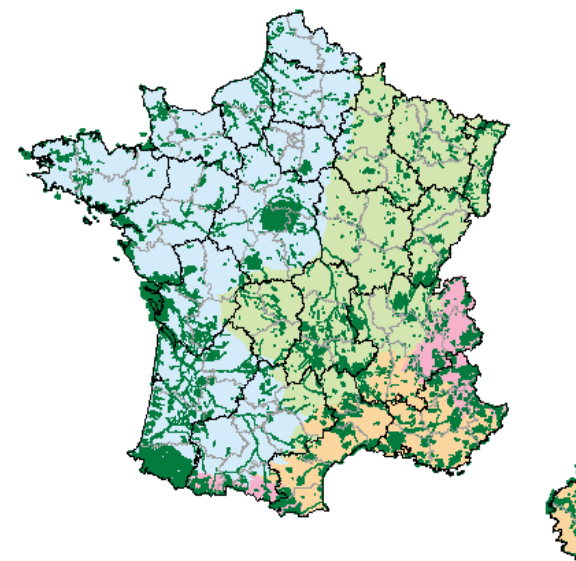


Figure 3 : Réseau des sites Natura 2000 en France
(Source : DREAL)

Natura 2000 en Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend **94 sites** qui couvrent 461 800 ha, soit **14,4%** du territoire régional (source :site Internet DREAL):

- **82 sites « habitats »** (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la Directive Habitats, représentant ainsi 95 800 ha et **2 200 km de rivières** (3.6% du territoire) ;
- **12 sites « oiseaux »** (Zones de Protection Spéciale) au titre de la Directive Oiseaux, représentant 366 000 ha (14% du territoire ; DREAL, 2011).

Natura 2000 en Haute-Loire

Le Département de la Haute-Loire est fortement concerné par le réseau Natura 2000 par rapport aux autres départements de la Région. Parallèlement, les collectivités telles que le Conseil Général de la Haute-Loire s'impliquent dans la mise en place du réseau Natura 2000 depuis la loi relative au Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005.

Les sites Natura 2000 en Haute-Loire représente **123 000 ha** soit environ **25% de son territoire** :

- **23 sites « habitats »** (Zones Spéciales de Conservation) au titre de la Directive Habitats, représentant 26 986 ha et 500 km de rivières ;
- **2 sites « oiseaux »** (Zones de Protection Spéciale) au titre de la Directive Oiseaux, représentant 113 704.50 ha.

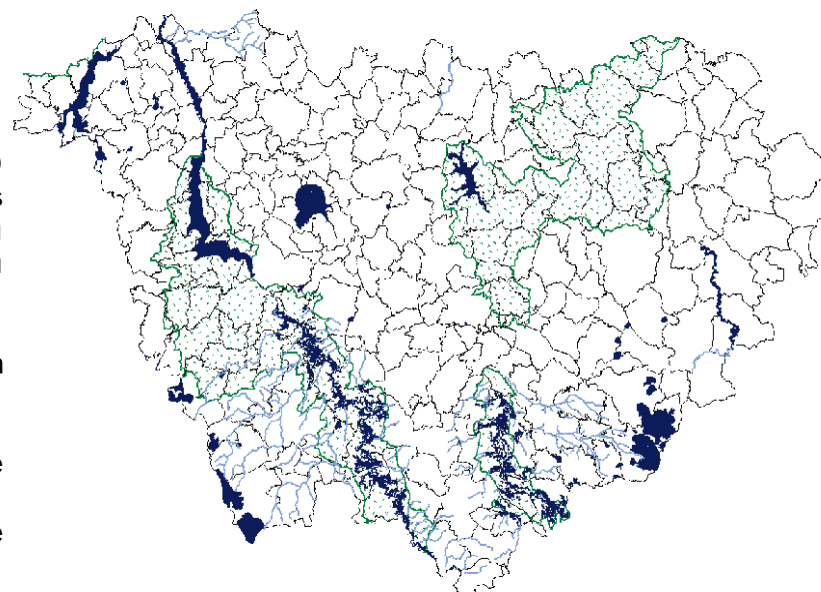


Figure 3 : Réseau des sites Natura 2000 en Haute-Loire
(Source : DREAL)

2. Désignation du site

Le site Natura 2000 a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999. D'après le Formulaire Standard des Données (FSD) initial, le site a été retenu comme site remarquable, de par la présence du Castor d'Europe et d'un habitat remarquable : une mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (code Natura 2000 : 6430). Le Lignon est l'un des rares cours d'eau colonisé par le Castor d'Europe et la population présente sur le site est la seule notable du département. Le site possède des bois et zones humides riches en fourrés de salicacées en bordure de rivière, habitat important pour la conservation et le développement du Castor, notamment l'habitat « 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » (Source : Site Internet Muséum National d'Histoire Naturelle). Le site « Haute Vallée du Lignon » était alors désigné en tant que site linéaire (283 ha), prenant en compte seulement le lit de la rivière pour la protection du Castor.

En 2005, le bureau d'étude « Mosaïque Environnement » a été mandaté pour inventorier les habitats potentiellement présents sur le site. A la suite de cet inventaire, 10 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés et deux d'entre eux sont prioritaires, à savoir les « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) » et les « Formations herbues à *Nardus* (6230) ». Le site a été redessiné pour englober les habitats intéressants : le nouveau périmètre est calé sur le cadastre, représentant une surface de 399,073 ha. Dorénavant, dix habitats et quatre espèces d'intérêt communautaire (Castor d'Europe, Moule perlière, Écrevisse à pieds blancs et Loutre d'Europe) donnent au site Natura 2000 toute son importance. En effet, la Moule perlière est protégée en France et dans divers pays européens à cause de ses fortes régressions d'effectifs (pollutions, aménagements lourds sur les milieux,...). La Loutre d'Europe est en phase de recolonisation du territoire, il est donc indispensable d'encourager la dynamique de sa population. Quant à l'Écrevisse à pattes blanches, exposée à plusieurs menaces (maladie, compétition, pollution des eaux,...), elle serait présente sur quelques affluents du Lignon et en amont du bassin versant (entre les communes de Fay-sur-Lignon et de Chaudeyrolles).

En 2008, la procédure de lancement du DocOb débute et l'administration propose d'en confier l'élaboration au SICALA. Le syndicat est identifié localement comme structure ayant toutes les connaissances et compétences sur le territoire. Il est désignée structure porteuse le 23 février 2009.

En septembre 2011, le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » fusionne avec le site linéaire à Moules perlières du secteur (portion P du site FR8301094 anciennement piloté par la DREAL Auvergne). A cet effet, les procédures, les méthodes de travail entre les structures porteuses et le périmètre ont du être harmonisés afin de faciliter la fusion des sites.

Enfin, pour plus de cohérence écologique, administrative et territoriale, une extension au site « Haute Vallée du Lignon » sur les communes de l'amont du bassin versant (Les Vastres, Fay-sur-Lignon, Chaudeyrolles et Saint-Front) a vu le jour début 2012. Le Lignon amont est alors désigné, dans son ensemble, en Natura 2000, ce qui est primordial pour l'enjeu qualité de l'eau et l'ensemble des espèces présentes sur le cours d'eau (cf. Carte Annexe I Site Natura 2000 et Extensions / Atlas cartographique). Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) a réalisé l'inventaire des habitats sur le territoire afin de connaître les enjeux du secteur. Des réunions publiques et des permanences d'information ont été organisées, à l'aval et à l'amont du bassin versant, à destination des riverains. La consultation officielle des collectivités sur la modification du périmètre a été lancée en avril 2012 par la DDT.

Le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » représente, à présent, 808.891 ha, de la queue du barrage de Lavalette jusqu'à la limite avec le site Natura 2000 du Mézenc.

3. Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : **Haute Vallée du Lignon**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 8301088**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **808,891 ha**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : **03 / 1999**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **Oui**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **Non**

Localisation du site Natura 2000 : **Régions Auvergne et Rhône-Alpes**

Localisation du site Natura 2000 : **Haute-Loire (43) et Ardèche (07)**

Préfet coordinateur : **Haute-Loire**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Mme ROUSSET Nathalie**

Structure porteuse : **SICALA Haute-Loire**

Opérateur : **SICALA Haute-Loire**

Prestataires techniques (le cas échéant) : **FDPPMA 43, CBNMC, Saules et Eaux, bureaux d'études Biotope et Mozaïque environnement**

Commissions ou groupes de travail : **4 groupes de travail toutes thématiques**
(Habitat, Faune, Flore / Agriculture / Forêt / Collectivités, Tourisme et activités économiques)

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 (cf. Annexe 1)

État (à titre consultatif)

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire (Préfet coordonnateur, (cf Annexe 2))

Monsieur le Préfet de l'Ardèche

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL Auvergne)

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes (DREAL Rhône-Alpes)

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Haute-Loire (DDT43)

Monsieur le Directeur Départementale des Territoires d'Ardèche (DDT07)

Représentants des Collectivités territoriales

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne

Monsieur le Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ardèche

Madame la Conseillère générale du canton de TENCE

Monsieur le Conseiller général du canton de FAY-SUR-LIGNON

Monsieur le Conseiller général du canton de SAINT-AGRÈVE

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Haut-Lignon

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays du Mézenc

Monsieur le Président de la Communauté de commune du Haut-Vivarais

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières

Monsieur le Président du Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents

Monsieur le Maire de CHENEREILLES

Monsieur le Maire de TENCE

Madame le Maire du CHAMBON-SUR-LIGNON

Monsieur le Maire de MARS

Monsieur le Maire des VASTRES

Monsieur le Maire du MAZET-SAINT-VOY

Monsieur le Maire de FAY-SUR-LIGNON

Madame le Maire de CHAUDEYROLLES

Monsieur le Maire de SAINT-FRONT

Représentant des propriétaires Forestiers

Monsieur le Président du Syndicat des forestiers privés de Haute-Loire

Représentant des exploitants agricoles

Monsieur le Président du Syndicat départemental des propriétaires agricoles

Monsieur le Président de la FDSEA de Haute-Loire

Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire

Monsieur le Porte-Parole de la Confédération paysanne

Représentant des usagers et organismes socio-professionnels

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Puy-Yssingaux (CCI)

Monsieur le Président de la Chambre des métiers

Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Loire

Monsieur le Président de la Fédération Départementale de Pêche et de

Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire

Monsieur le Président du Comité départemental du Tourisme de Haute-Loire

Monsieur le Président de l'Union départementale des Offices du tourisme et Syndicats d'initiative (UDOTSI)

Monsieur le directeur du Comité départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Loire

Monsieur le président de l'association du Pays du Velay

Représentants de l'environnement et du patrimoine naturel

Monsieur le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Monsieur le Chef du Service départemental de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Monsieur le Directeur de l'Agence « Montagne Auvergne » de l' Office National des Forêts (ONF)

Monsieur le Président du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)

Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

Monsieur le Président du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)

Monsieur le Président de la Fédération Nature Haute-Loire

Monsieur le président de l'Association Chauves-souris Auvergne

4. Localisation du site et périmètre

TABLEAU 1 : SURFACES COMMUNALES COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE SITE

Communes	Surfaces (en ha)
Chenereilles	34,9
Tence	168,65
Le Chambon-sur-Lignon	171,6
Le Mazet-Saint-Voy	67,04
Mars	26,8
Les Vastres	120,8
Fay-sur-Lignon	112,3
Chaudeyrolles	66,2
Saint-Front	40,6
Site Natura 2000	808,89

La projection du périmètre présentée ci-dessous sur les fonds orthophotographiques et IGN peuvent connaître certains décalages par rapport à l'axe du Lignon qui sont essentiellement dus là l'échelle de ces cartes.

La carte de référence à prendre en compte est la « Carte 2 : du périmètre du site officiel », plus précises et calées sur fond cadastral. Pour des raisons de mise en page et d'articulation du rapport les 16 pages de la Carte 2 sont reléguées dans l'Atlas Cartographique.

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 1 : Localisation du site



-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Site Natura 2000 du Mézenc
-  Cours d'eau
-  Ville repère
-  Département de la Haute-Loire
-  Commune de Mars - Département de l'Ardèche

Echelle :
0 8.3 16.6 km

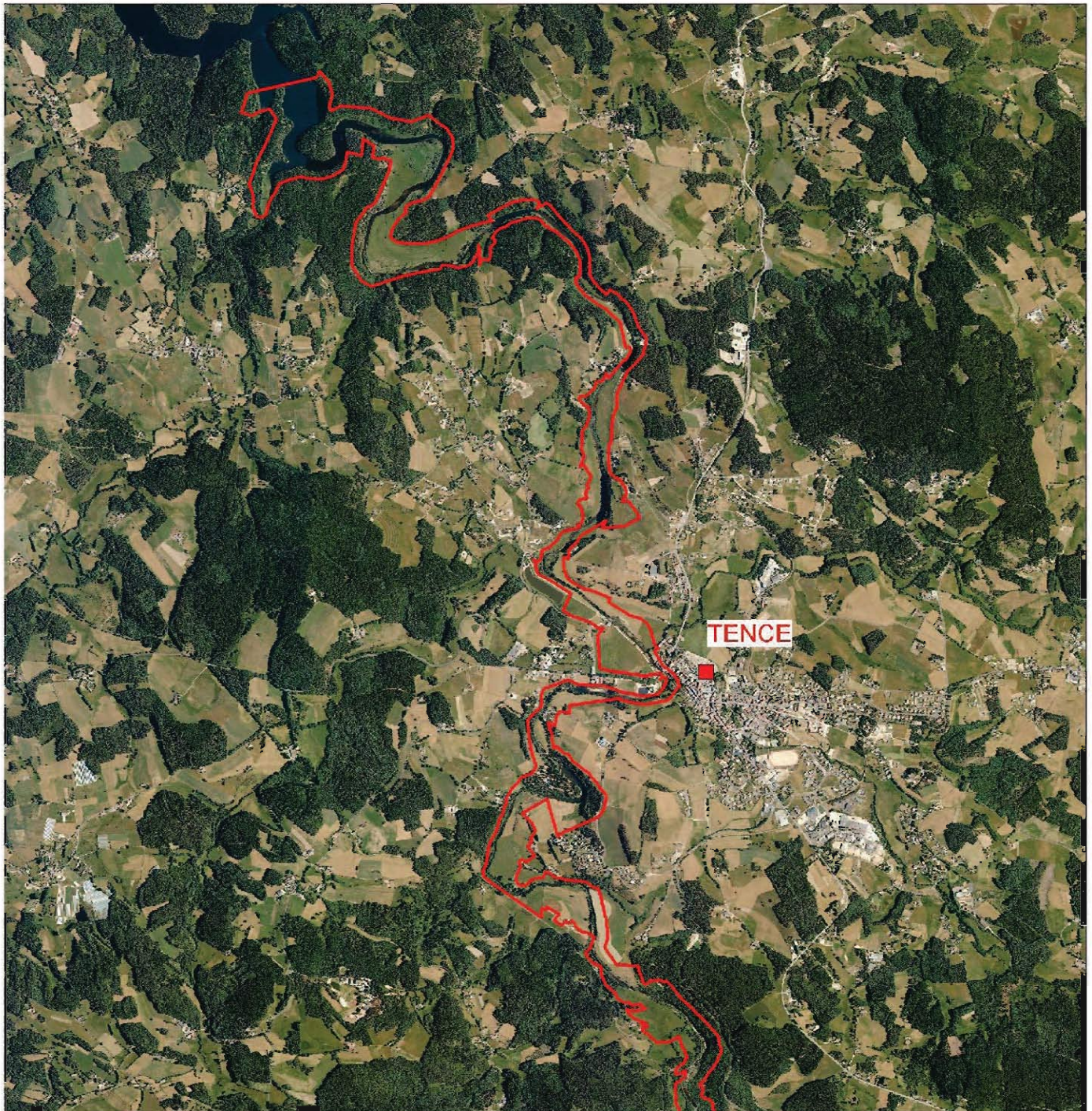


Réalisation : C. CURNY, SICALA, Mars 2012
Source : BD Carthage ® 2006, © IGN BD Carto ® 2006



Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 3 : Périmètre du site



Echelle
0 530 1060 m

-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Ville repère





Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088

Carte 3 : Périmètre du site



Echelle :
0 500 1000 m

-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Ville repère





Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 3 : Périmètre du site



Echelle
0 500 1000 m

-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Ville repère





Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 3 : Périmètre du site



Echelle :
0 530 1060 m

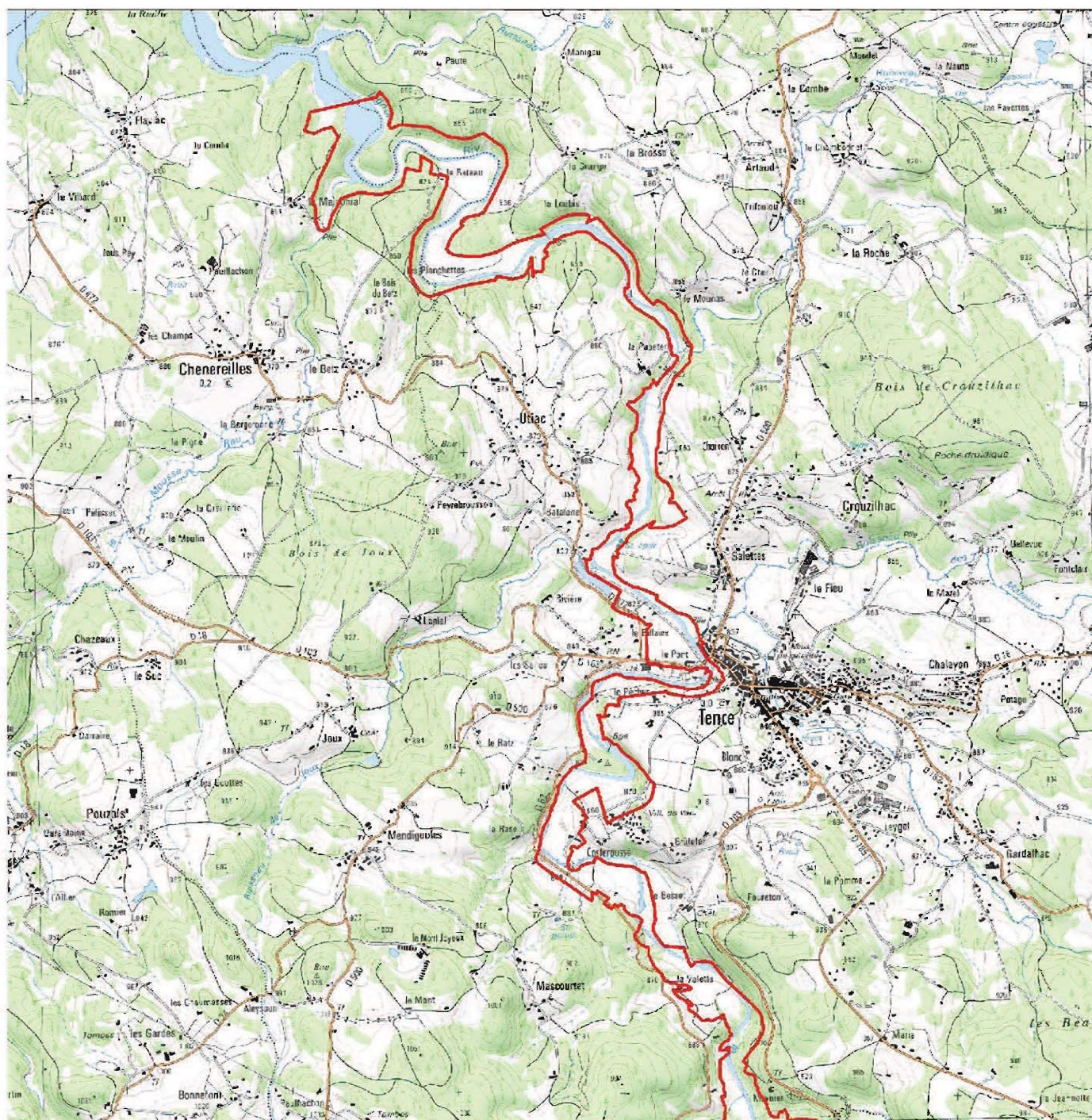
-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Ville repère



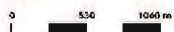
Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL) FR 8301088



Carte 4 : Périmètre du site



Echelle :



Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

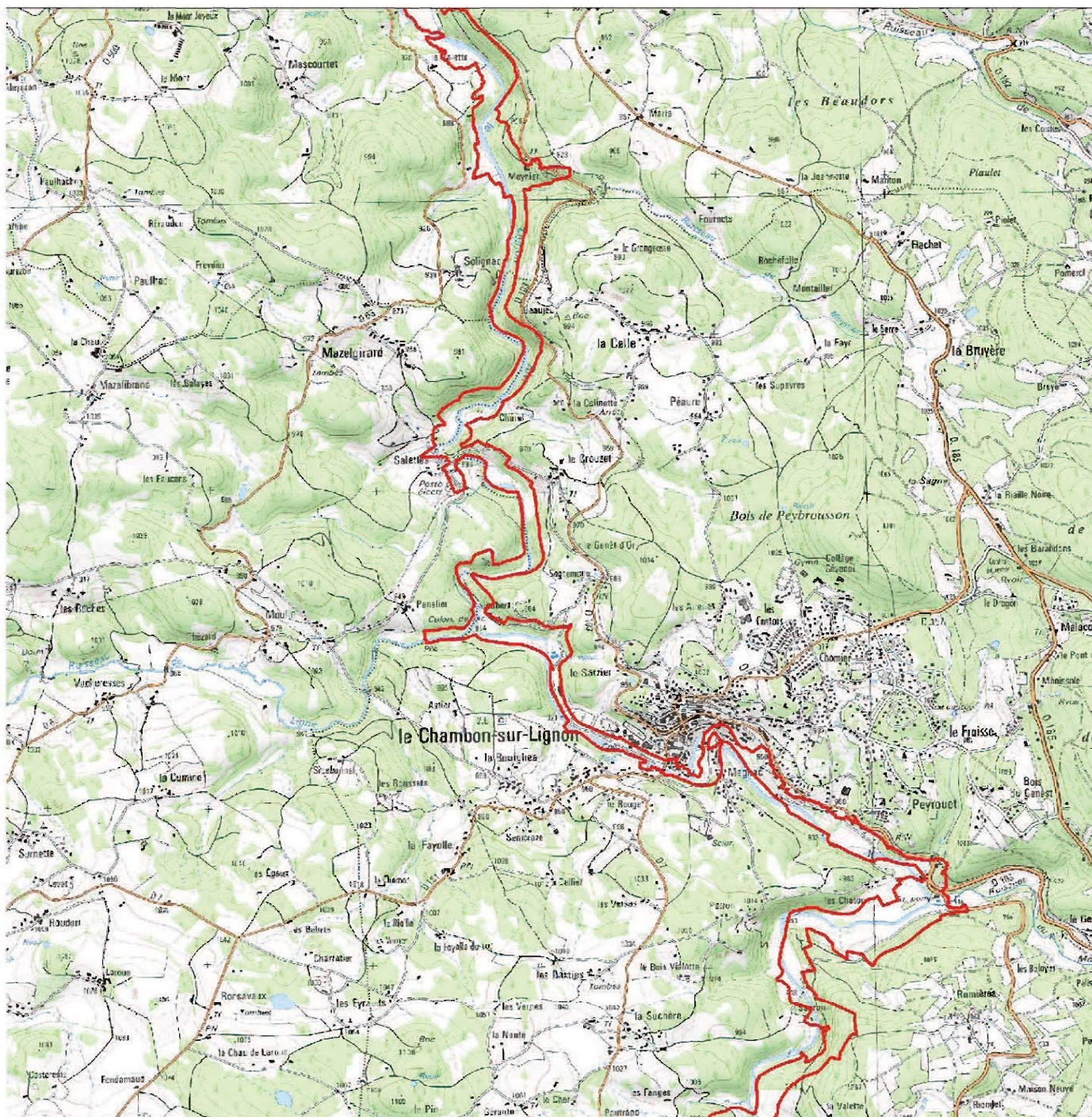


SICALA

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL) FR 8301088




Carte 4 : Périmètre du site



Echelle :
0 530 1060 m

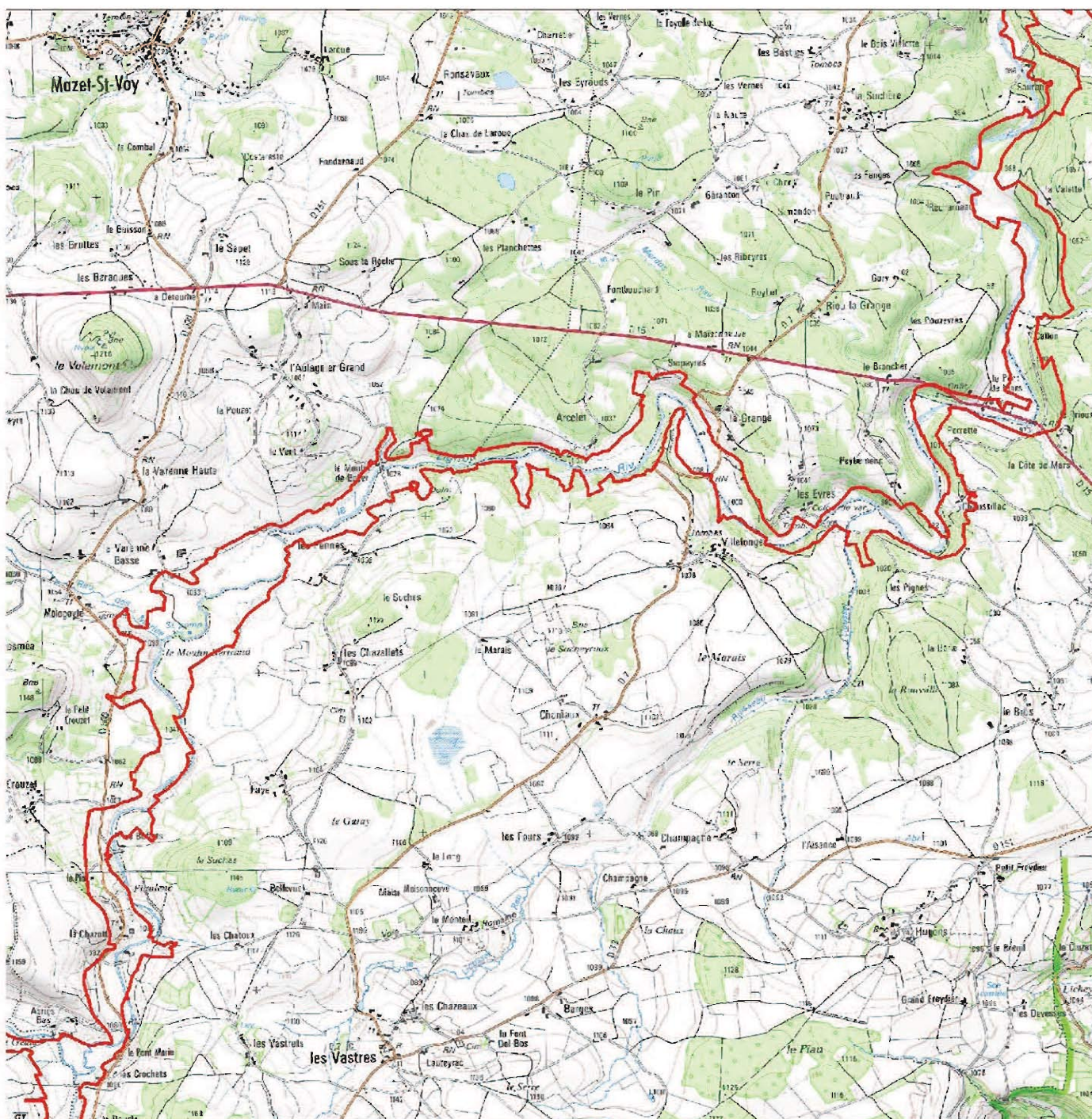


 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL) FR 8301088




Carte 4 : Périmètre du site



Echelle :
0 530 1060 m



 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL) FR 8301088




Carte 4 : Périmètre du site



Echelle :
0 500 1000 m



 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"



SICALA

1.1 Caractéristiques du site

TABEAU 2 : DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	2 régions	Auvergne Rhône-Alpes	La région Auvergne compte 95 sites Natura 2000 (12 ZPS et 88 SIC/ZSC) La région Rhône-Alpes compte 165 sites Natura 2000 (35 ZPS et 130 SIC/pSIC).	Portail Natura 2000 DREAL Auvergne
Départements	2 départements	Haute-Loire Ardèche	La Haute-Loire compte 22 sites (20 SIC/pSIC et 2 ZPS) L' Ardèche compte 22 sites (19 SIC/pSIC et 3 ZPS).	Portail Natura 2000 DREAL Auvergne DREAL Rhône-Alpes
Communes	9 communes 3 communautés de communes	Chenereilles, Tence, Le Chambon-sur-Lignon, Mazet-Saint-Voy, Mars (07), Les Vastres, Fay-sur-Lignon, Saint-Front et Chaudeyrolles Communauté de communes du Haut-Lignon, CC. du Haut Vivarais (07), CC. du Pays de Mézenc	Le site Haute Vallée du Lignon s'étend de la queue du barrage de Lavalette jusqu'à la limite avec le site Natura 2000 du Mézenc. La fusion avec la portion P du site FR8301094 « Rivières à moules perlières » (anciennement piloté par la DREAL) a été validée lors du Comité de Pilotage du 14 septembre 2011. Une extension du lieu-dit les Buffets , commune des Vastres jusqu'à la limite du site Natura 2000 du Mézenc a été validée lors du Comité de Pilotage du 29 février 2012.	SICALA Haute-Loire

Habitants	91 habitants permanents à l'intérieur du site Natura 2000	Environ 9180 habitants sur l'ensemble des 9 communes	<p>Chenereilles : 312 habitants ; environ 10 personnes à l'intérieur du site Natura 2000 (près de 12 l'été) ; densité moyenne : 19,4 hab/km² (INSEE, 2007).</p> <p>Tence : 3353 habitants ; densité moyenne : 62,8 hab/km² ; environ 25 résidents à l'intérieur du site.</p> <p>Le Chambon-sur-Lignon : 2843 habitants (en été : de 5000 à 11 000 habitants) ; densité moyenne : 63,8 hab/km² ; environ 30 habitants à l'intérieur du site.</p> <p>Le Mazet-Saint-Voy : 1112 habitants ; densité moyenne : 23.8 hab/km² ; environ 2 résidents permanents dans le site (et 6 dans la partie du site P « Rivières à moules perlières »).</p> <p>Mars : 286 habitants (près de 450 l'été) ; densité moyenne : 15,2 hab/km² ; aucun habitant permanent à l'intérieur du site mais environ une vingtaine l'été.</p> <p>Les Vastres : 230 habitants ; densité moyenne : 8 hab/km² ; 4 habitants dans le périmètre du site (une 20^{aine} l'été).</p> <p>Fay-sur-Lignon : 430 habitants ; densité moyenne : 32,1 hab/km² ; 1 résident permanent dans le site (12 l'été environ).</p> <p>Saint-Front : 486 habitants ; densité moyenne : 9,2 hab/km² ; environ 10 résidents permanents dans le site.</p> <p>Chaudeyrolles : 128 habitants ; densité moyenne : 6,8 hab/km² ; environ 9 résidents permanents et 11 résidents secondaires à l'intérieur du site Natura 2000.</p>	<p>Consultations des communes</p> <p>Recensements INSEE 2007 (densité moyenne)</p>
-----------	--	---	---	--

Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	14 ZNIEFF-type 1 dont 3 dans le site Natura 2000	ZNIEFF de type 1 (dans le site Natura 2000) : - Haute Vallée du Lignon (346 ha) - Ruisseau du Lioussel partie amont de la rivière du Lignon (135 ha) - Vallée du Lignon vers Tence (3561 ha) ZNIEFF de type 2 : - Massif du Mézenc (21360 ha)	- Située le long du Lignon sur l'extension prévue en amont (Fay-sur-Lignon, Chaudeyrolles et Saint-Front), cette ZNIEFF présente des intérêts floristiques. - Présente sur une partie du site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » et du site « Rivières à moules perlières (site P), la ZNIEFF accueille des moules perlières (COCHET, 1997) et des odonates (KOHN, 1998). - Localisée sur l'aval du site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » (proximité de Lavalette), on y retrouve des espèces végétales peu communes (Bidens radiata, Gagea lutea) et la Loutre d'Europe (BOUCHARDY, 1997) espèce d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Cette ZNIEFF a motivé la désignation du site en tant que Natura 2000. - 4 communes de l'extension amont du site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » sont concernées par cette ZNIEFF (Les Vastres, Fays-sur-Lignon, Saint-front et Chaudeyrolles).	DREAL Auvergne
	1 ZNIEFF-type 2			
	1 Site Classé	Massif du Mézenc SIT 00251 (4301,01 ha)	- A proximité du site Natura 2000, le site classé présente les mêmes intérêts naturels : forêts relictuelles, pelouses et landes, prairies de fauche, mégaphorbiaies ou encore tourbières et marais, abritant une faune spécifique. Outre l'intérêt floristique ou faunistique de ce milieu, il constitue un important point géologique.	DREAL Auvergne
1 Site Inscrit	Hameaux de Maziaux et de Bigorre SIT 00231 (49,13 ha)	- Situé à 1200 mètres d'altitude sur la commune de Saint-Front, les hameaux de Maziaux et de Bigorre doivent à leur isolement d'avoir conservé l'essentiel de leur caractère d'origine. Ces deux villages sont certainement parmi les rares villages de chaume relativement bien conservés du Massif Central (toits, maçonnerie, porte, fenêtre, chemin,...).		

	3 ENS	<ul style="list-style-type: none"> - Moulin de Bayle - Massif du Lizieux - Sommet et tourbières du Mézenc 	Les 3 ENS sont à l'extérieur du site Natura 2000 Le Massif du Lizieux est considéré comme « Vallée et massif forestier » et les deux autres ENS en tant que « Tourbière et lacs de montagne ».	Conseil Général 43
Réserves de pêche	<p>Aucune réserve de pêche sur le site Natura 2000 mais deux sur les affluents</p> <p>4 parcours «No Kill»</p>	<p>Réserve de pêche sur le Marey AAPPMA du Chambon-sur-Lignon</p> <p>Réserve de pêche sur la Sérigoule AAPPMA de Tence</p> <p>1 parcours « No Kill » sur l'AAPPMA de Tence</p> <p>3 parcours « No Kill » sur l'AAPPMA du Chambon-sur-Lignon</p>	<p>- La réserve de pêche est localisée sur un des affluents du Lignon : le Marey. Elle se jette dans le parcours No Kill du Chambon-sur-Lignon (longueur : 1500 m).</p> <p>- Réserve de pêche d'une longueur de 500 m, elle est située sur la Sérigoule.</p> <p>- Situé du Pont de Tence au lieu dit « Le Pécher », ce parcours No Kill sur le village de Tence est une réserve active d'environ 600 m.</p> <p>- Situé sur le bourg du Chambon-sur-Lignon (passerelle de la plage), ce parcours a été mis en place en 2003 et mesure 2000 m.</p> <p>- Allant du Pont Marie au Pont de la Chazotte et mis en place en 2011, ce deuxième parcours s'étend sur 500 m.</p> <p>- Enfin, le dernier parcours se situe sur Fay-sur-Lignon, du Pont de Chanet au Pont de Maury, sur une distance de 400 m (mis en place en 2003).</p>	<p>FDDPMA 43</p> <p>Consultations AAPPMA « La Société de pêche de Tence Monfaucon » et « La truite du Lignon »</p>
Réserves de chasse	7 réserves de chasse sur les communes du site mais 6 réserves à l'intérieur du périmètre	<p>Chenereilles : 132 ha</p> <p>Tence : 829 ha</p> <p>Le Chambon-sur-Lignon : 673 ha</p> <p>Le Mazet-Saint-Voy : 595 ha</p> <p>Les Vastres : 402 ha</p> <p>Fay-sur-Lignon</p> <p>Chaudeyrolles</p>	<p>Ces réserves sont gérées selon le principe ACCA (Association Communale de Chasse Agréée). Il y a une ACCA par commune et ainsi, plusieurs réserves de chasse par ACCA.</p> <p>La superficie totale de la réserve doit être supérieure ou égale à 10 % du territoire de l'ACCA.</p>	<p>DDT 43</p> <p>FDC 43</p>

Autres politiques territoriales (contrats de rivières, chartes environnement, autres sites Natura 2000, Pays...)	1 SAGE	- SAGE Lignon du Velay	<p>Le SAGE est en cours d'élaboration. Le bassin du Lignon du Velay est désigné comme étant l'unité hydrographique n°40 (bassin versant du Lignon du Velay, des sources à la Loire). Le périmètre du SAGE comprend 34 communes soit 714 km².</p> <p>Le site Natura 2000 « Haute vallée du Lignon » est totalement inclus dans le bassin versant du SAGE « Lignon du Velay ». Les enjeux du SAGE sont la protection de la ressource en eau potable ; l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource ; la restauration des milieux ; l'amélioration des populations piscicoles et de la circulation piscicole.</p>	SICALA / État des lieux du SAGE
	Contrat Restauration Entretien (CRE) Contrat Territorial du Haut-Lignon (CTHL) à venir	- Programme de mesure sur 5 ans, le CRE est en passe d'être remplacé par le CTHL (en fin de phase d'élaboration).	Approuvé en 2007 par l'Agence de l'Eau, ce contrat résulte d'une volonté collective de mettre en place une démarche multi-thématique sur le territoire (milieux aquatiques et qualité de l'eau). Celle-ci permettra d'atteindre le bon état écologique et chimique du Lignon d'ici 2015 et pour le complexe de Lavalette d'ici 2021, objectifs fixés par la DCE. Plusieurs actions seront mises en place sur les thèmes de l'agriculture, de l'industrie, de l'assainissement ou encore de la restauration des milieux aquatiques.	SICALA / CTHL
	2 Sites Natura 2000	- SIC FR8301094 : Rivières à Moules perlières - SIC FR8301076 : Mézenc	<p>- Le site FR 8301094 regroupe l'ensemble des rivières à moules perlières sur la région Auvergne.</p> <p>Le tronçon (portion P) « Rivières à moules perlières » sur le Lignon est dans la continuité amont du site Natura 2000 « Haute vallée du Lignon ». Afin d'anticiper la fusion entre cette portion de site et le site HVL, l'ensemble des documents a été harmonisé entre le SICALA et BIOTOPE, bureau d'étude mandaté par la DREAL pour établir le complément de document d'objectifs, (rapport BIOTOPE annexé au DOCOB).</p> <p>- Massif volcanique de très grande qualité, le Mézenc est occupé par des pelouses d'altitude associées à des tourbières à sphaignes, de grandes landes ou encore des éboulis phonolitiques ; la Ligulaire de Sibérie est entre autre présente. Il jouxte l'amont du site « Haute Vallée du Lignon » à Chaudeyrolles.</p>	DREAL Auvergne

2 Pays	<p>- Pays de la Jeune Loire et ses Rivières</p> <p>- Pays du Velay</p>	<p>Le Pays permet une réflexion, entre les différents acteurs, sur le devenir du territoire. Par sa charte validée en 2004, le Pays a pu définir un projet de développement harmonieux basé sur l'identification des problématiques du territoire et la définition d'enjeux concernant l'aménagement du territoire, le développement économique et la cohésion sociale, afin de guider l'action publique.</p> <p>Le Pays du Velay concerne les communes de l'amont du site « Haute Vallée du Lignon ». Il contribue également au développement du territoire dans une logique partenariale avec d'autres acteurs (industries, collectivités,...) Il apporte appuis techniques et conseils dans divers domaines.</p>	<p>Pays de la Jeune Loire et ses rivières (site internet)</p> <p>Pays du Velay (site internet)</p>
1 charte forestière	- Charte Forestière de Territoire du Pays de la Jeune Loire et ses rivières	Finalisée et signée en juin 2008, ce document d'orientation est basé sur une concertation locale entre les acteurs impliqués sur le thème de la forêt. Ce travail a fait émerger un certain nombre d'attentes traduites en 20 fiches actions (enjeux : aménagement de l'espace, animation, développement de la filière bois et enfin gestion des usages et loisirs en forêt). A l'avenir, il reste à mettre en œuvre ce programme d'actions.	Pays de la Jeune Loire et ses rivières (site internet)
1 SCOT	- Schéma de Cohérence Territoriale de la Jeune Loire et ses Rivières	<p>Approuvé en 2008, le SCOT a permis de mettre en place un modèle de développement alliant croissance démographique et respect du développement durable. Par ce mode de développement, les élus envisagent une croissance de la population d'environ 20 000 habitants d'ici 2030.</p> <p>La mise en œuvre du document a démarré en 2009 et deux missions apparaissent importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCOT ; - mettre en place un suivi du SCOT via un observatoire. 	Pays de la Jeune Loire et ses rivières (site internet)

SYNTHÈSE

D'une superficie officielle de 808,891 hectares, le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » s'étend sur neuf communes de Haute-Loire et une d'Ardèche. Le périmètre initial du site concernait six communes, dont quatre de la Communauté de Communes du Haut-Lignon (Chenereilles, Tence, le Chambon-sur-Lignon et le Mazet-Saint-Voy), une de la Communauté de Communes de du Pays du Mézenc (les Vastres) et une commune d'Ardèche de la Communauté de Communes du Haut-Vivarais (Mars).

La fusion réalisée le 14 septembre 2011 entre le site FR8301088 « Haute Vallée du Lignon » et le site FR8301094 « Rivières à moules perlières » (site P sur le Lignon) concerne trois communes (le Chambon-sur-Lignon, le Mazet-Saint-Voy et les Vastres).

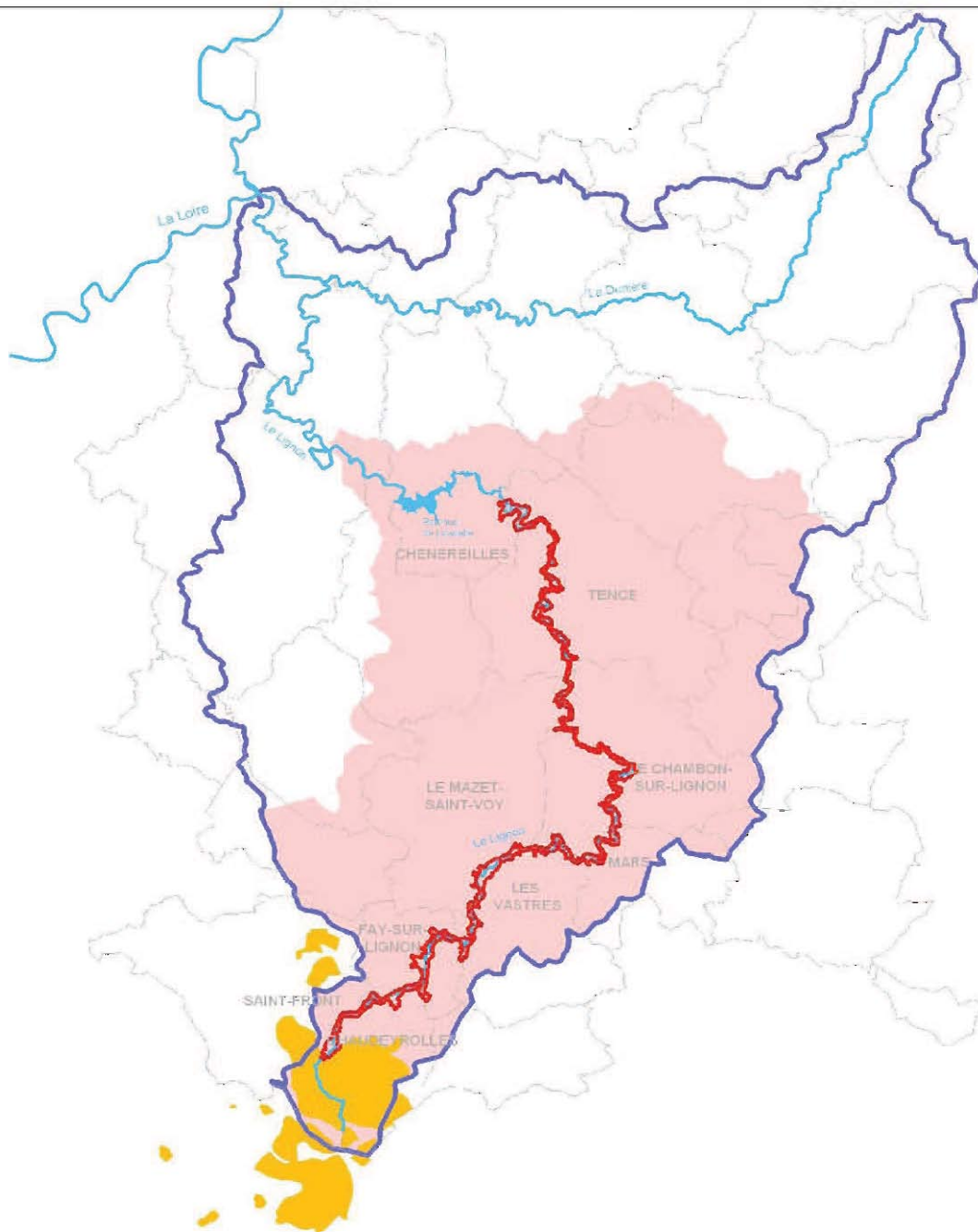
L'extension du site sur l'amont, validée le 29 février 2012 par le Comité de pilotage, concerne quatre communes de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc (Les Vastres, Fay-sur-Lignon, Saint-Front et Chaudeyrolles).




La fusion des sites et l'extension amont permettent d'assurer une plus grande cohérence écologique mais aussi administrative sur le territoire. Le site « Haute Vallée du Lignon » est également inclus dans deux outils de gestion territoriales : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Lignon du Velay » et le Contrat Territorial du Haut-Lignon (CTHL), menées par le SICALA Haute-Loire (antenne de Tence). Un travail de concertation et de complémentarité est réalisé concernant les actions à mener sur le territoire entre l'ensemble de ces démarches.

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 5 : Zonages administratifs



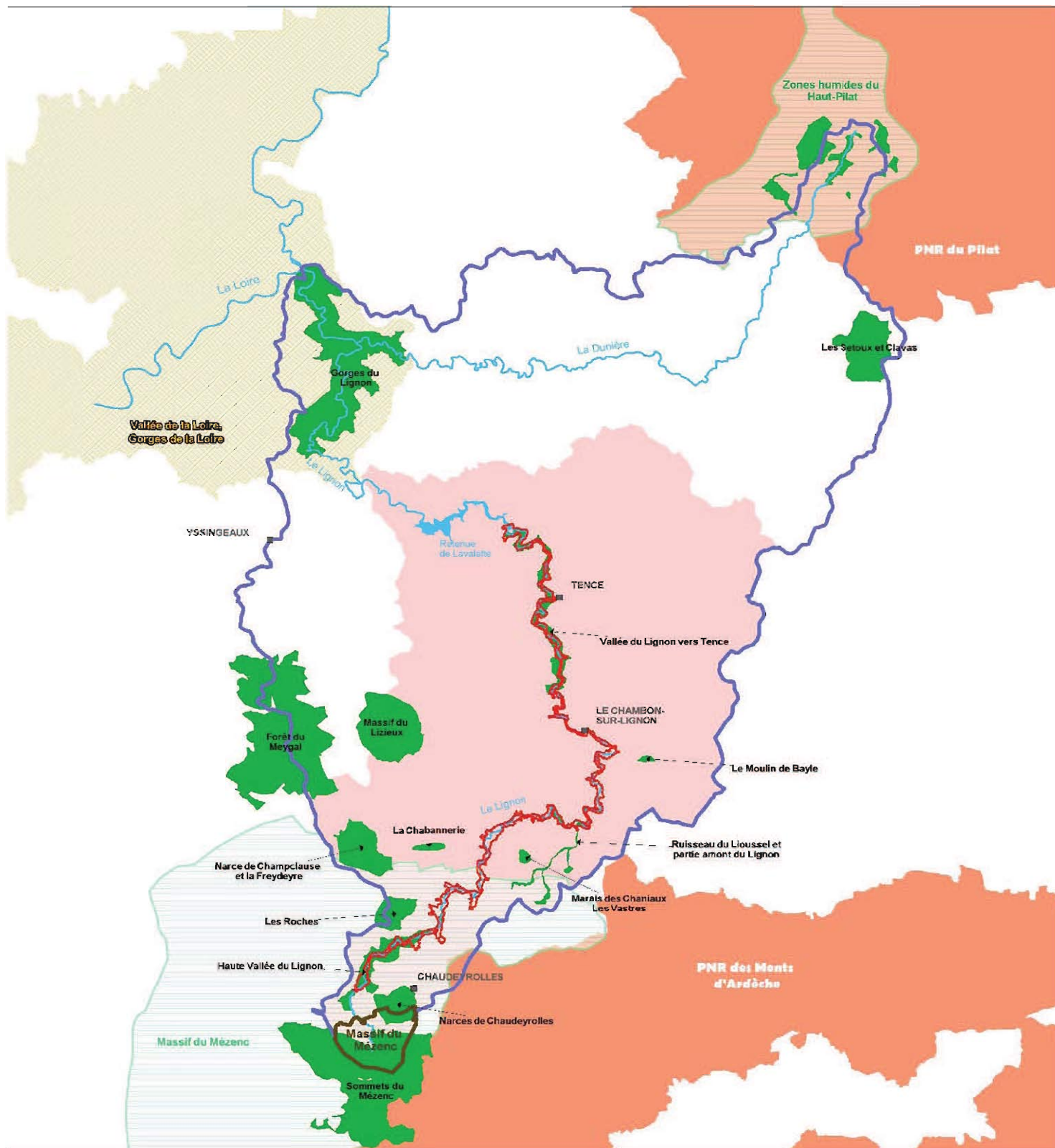
- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon" |  | Limite du Contrat Territorial du Haut-Lignon |
|  | Site Natura 2000 du Mézenc |  | Limite du SAGE "Lignon du Velay" |
|  | le Lignon |  | Limite communale |
|  | Barrage de Lavalette | | |

Echelle : 0 3.6 7.2 km





Carte 6 : Mesures réglementaires et contractuelles
sur le bassin versant du Haut-Lignon



-  Site Natura 2000 "HVL"
-  Limite du CTHL
-  Limite du SAGE "Lignon du Velay"
-  Cours d'eau
-  Plan d'eau
-  Ville repère

- Types d'inventaires**
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF type I)
 -  ZNIEFF type II
 -  Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

- Espaces labellisés**
-  Site classé
 -  Parc Naturel Régional (PNR)



1.2 Activités socio-économique et Occupation du sol

TABLEAU 3 : DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol (1)	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - 354 exploitations agricoles environ sur les 9 communes du site Natura 2000 ; - Nombre total d'actifs sur les exploitations des communes du site(en UTA, Unité de Travail Annuel) : 424 actifs - Surface agricole moyenne par exploitation : 67 ha - SAU moyenne : 60 ha - 13 producteurs de fruits rouges (18 ha), regroupés en GIE. 	<p>Le relief et le climat limitent l'implantation de cultures.</p> <p><u>Occupation du sol :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface totale du BV : 35671,18 ha soit 355 km² ; - SAU : 21 443,35 ha soit 60 % de la surface totale du BV ; - Surface Toujours en Herbe : 45 % de la surface totale du BV. <p><u>Nature des exploitations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élevage bovin extensif : vaches laitières au Nord du BV et allaitantes plutôt dans le Sud du BV, sur prairies permanentes en amont de BV ; - Exploitations familiales comptant en moyenne, 40 bovins adultes ; - Élevage ovin et porcin sur le territoire ; - L'aval, avec des conditions plus favorables, permet la culture de céréales et de maïs. 	<p>SICALA / CT Haut-Lignon (CTHL)</p> <p>Recensements agricoles (AGRESTE, 2000)</p>

<p>Activité sylvicole</p>	<p>173,73 ha de forêts à l'intérieur du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33,73 ha de feuillus ; - 50,63 ha de conifères ; - 6,18 ha de forêts mixtes ; - 47,57 ha de forêts riveraines ; - 35,37 ha de plantations ; - 0,25 ha de pré-manteau <p>→ 21,48 % de la surface du site ; 30 % de cette surface est occupée par des forêts de conifères</p> <p>1 PSG sur le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » (autour de Tence)</p>	<p>Les forêts représentent environ 37 % de la surface totale du BV ; les forêts de conifères dominent largement avec près de 90 % de la surface forestière. Ces dernières regroupent aussi bien des pineraies, des hêtraies sapinières que des plantations de Douglas ou d'Épicéas.</p> <p>Un Plan de Développement de Massif (PDM) a été défini sur le Haut-Lignon pour une durée de un an et est donc terminé. Il renseignait les différentes informations forestières du territoire et les actions à mener au sein d'un même Plan Simple de Gestion.</p> <p>Enfin, sur le territoire, la propriété foncière est essentiellement privée le long du Lignon. Seules les forêts autour du barrage de Lavalette sont en grande partie communales.</p>	<p>SICALA / CTHL</p> <p>CBNMC, 2011 Mosaïque Environnement, 2005 (surface habitats Corine Biotope)</p> <p>CRPF</p>
<p>Urbanisation</p>	<p>3 communes disposent d'un PLU</p> <p>3 communes sont équipées d'une Carte communale</p> <p>3 communes sont sous le Règlement National d'Urbanisme</p>	<p>Le PLU de Tence est en vigueur depuis 2004 Le Chambon-sur-Lignon a remplacé son POS par un PLU en 2008 : de nouvelles zones ont été ouvertes à l'urbanisation. Saint-Front dispose d'un PLU depuis 2006. Le Lignon est donc concerné par 4 classifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zones A - zones N : NS, NSi ou NL } En majorité - zones U (UL) autour de l'étang de Bathelane et du terrain de football de Tence ; - zone AU (AUL) au dessus du camping de Tence. <p>La carte communale permet à la commune d'obtenir la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme et elle offre l'opportunité de s'affranchir de la règle de la constructibilité limitée du RNU.</p> <p>Les communes ne disposant ni d'un PLU ni d'une carte communale sont soumises au RNU : l'urbanisme est géré par les services de l'État et la règle de constructibilité limitée est appliquée.</p>	<p>Consultations des 9 communes</p>

Industrie et artisanat	<p>- 298 industries sur les 9 communes du site Natura 2000 dont 9 dans le site Natura 2000 ;</p> <p>- 7 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soumises à autorisation (ICPE) soumises à autorisation sur les communes du site Natura 2000, dont une comprise dans le périmètre du site</p> <p>- Barrage de Lavalette (production d'électricité à l'usine de Versilhac)</p> <p>- Barrage de la Chapelette (barrage alimenté par Lavalette ; hors site)</p>	<p>Une faible activité industrielle caractérise le BV mais on dénombre une multitude de PME (Petites et Moyennes Entreprises) voire de Très Petites Entreprises (TPE).</p> <p>L'activité économique est aussi constituée d'entreprises agro-alimentaires. Les 3 secteurs économiques les plus développés sont l'hôtellerie, les métiers du transport (garagistes,...) et l'imprimerie.</p> <p>La pisciculture de Fay-sur-Lignon est la seule ICPE présente dans le site.</p> <p>Deux barrages (Lavalette et la Chapelette), hors du site Natura 2000 mais qui font obstacle à la continuité écologique aval. Ils permettent l'alimentation en eau potable de plus de 400 000 habitants de la Loire et de la Haute-Loire.</p> <p>On compte 13 micro-centrales en activité sur le BV : l'électricité est en partie revendue à EDF.</p>	DREAL Auvergne SICALA / CTHL
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	2 sur les communes du site Natura 2000 mais aucune à l'intérieur du site	La carrière du Chambon-sur-Lignon (ICPE) est en cours de fermeture (aucune exploitation depuis 5-6 ans).	DREAL Auvergne Consultations des 9 communes
Activité cynégétique	7 ACCA dont 6 à l'intérieur du site	<p>Les ACCA de Tence, du Chambon-sur-Lignon et du Mazet-Saint-Voy, par leur localisation, sont concernées par le site Natura 2000 et seront donc à prendre en compte.</p> <p>Les espèces principalement chassées sont : le chevreuil, le sanglier et le petit gibier</p>	DDT 43

Pêche	<p>- 3 AAPPMA se chargent de la gestion piscicole, avec la FDPMA, sur les communes du site Natura 2000</p> <p>- 1 pisciculture à Fay-sur-Lignon</p> <p>- 1 écloserie gérée par l'AAPPMA « La Truite du Lignon »</p>	<p>La pêche est l'un des principaux centres d'intérêt sur le BV. La pêche de loisir s'effectue essentiellement sur la truite.</p> <p>Le Lignon est classé en 1ère catégorie piscicole par la présence de salmonidés dominants (le Lignon amont jusqu'à la levée Morin). Le bon niveau d'oxygénation et les températures relativement basses des eaux constituent des conditions de vie idéale pour ce peuplement piscicole (BURGEAP, 2010). Toutefois, en période d'étiage, l'eau peut avoisiner les seuils de tolérance acceptés par les salmonidés (température inférieure à 20°C et oxygénation), sur certains tronçons du Lignon.</p> <p>Le Lignon, entre la levée Morin et le barrage de Lavalette, est en 2ème catégorie piscicole par la présence de carnassiers et de cyprinidés dominants.</p> <p>Périodes d'ouverture de la pêche en 1ère catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Truite fario : du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre - fermeture anticipée à fin août pour l'AAPPMA de « La Truite du Lignon » - Ombre commun : 15 mai au 3ème dimanche de septembre - Grenouilles rousse et verte : 1^{er} août au 3ème dimanche de septembre <p>La pêche de l'Écrevisse à pattes blanches est encore autorisée une journée par an sur le département de la Haute-Loire, mais elle est interdite à la pêche sur l'AAPPMA « la Truite du Lignon ».</p>	<p>SICALA / CTHL</p> <p>FDPMA 43</p> <p>AAPPMA</p>
-------	---	--	--

Tourisme	<p><u>Hébergements</u> :</p> <p>Auberges, fermes auberges, camping à la ferme, hôtels, chambres d'hôtes, campings, hébergements de groupes, gîtes de France, meublés de tourisme ou encore centre de vacances.</p> <p><u>Activités touristiques</u> :</p> <p>Circuits de petites et de grandes randonnées, parcours VTT, pêche loisirs, ballade à cheval, accrobranche, quads, motocross, baignade et diverses activités sportives (foot, tennis, golf,...).</p>	<p>Le tourisme est une activité bien développée sur le territoire, surtout autour des bourg de Tence et du Chambon-sur-Lignon et au Sud du bassin versant par la présence du Mézenc.</p> <p>Les structures d'accueil sont bien développées afin de répondre à la forte fréquentation estivale. De plus, il existe de multiples activités touristiques sur l'ensemble du site Natura 2000 (parcours VTT, de randonnées, baignade, pêche, équitation,...), gérées par des privés, des associations, les Pays, les Offices de Tourisme ou encore les Communes ou Communautés de Communes.</p> <p>Le plan d'eau de Lavalette est utilisé pour le loisir : on y trouve une base de voile et une zone de baignade autorisée.</p>	Consultations OTHL, CCHL et ALT (Agence Locale de Tourisme) du Mézenc
Projets	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours handi-pêche à Bathelane , Tence. - Parking à l'étang de Bathelane, Tence. - Chemin rejoignant le camping municipal à l'étang de Bathelane, Tence. - Plan d'eau, Fay-sur-Lignon. 	<p>Volonté d'aménager des pontons sur les berges du Lignon pour l'accès des pêcheurs handicapés.</p> <p>Volonté de créer un parking à proximité de l'étang pour les pêcheurs.</p> <p>Projet de création d'un cheminement entre le camping et le plan d'eau de Bathelane, ainsi qu'une zone « pieds dans l'eau ».</p> <p>Projet de réhabilitation « éco-touristique » du plan d'eau. Volonté d'aménager ou de supprimer le plan d'eau.</p>	Consultations communes de Tence et Fay-sur-Lignon

<p>Autre activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Captages AEP - Assainissement 	<p>L'alimentation en eau potable des communes de Tence et de Chenereilles est géré par le Syndicat des Eaux de Tence qui prélève dans les ruisseaux du Chaudier et du Crouzet (320 000 m³ d'eau par an). L'aménagement de la prise d'eau du Crouzet en dérivation et d'une nouvelle sur le Trifoulou sont à l'étude.</p> <p>La commune du Chambon-sur-Lignon capte l'eau dans le ruisseau du Marey (330 000 m³ d'eau par an) et fournit de l'eau à la commune de Mars l'été. Le Mazet-Saint-Voy partage, avec 2 communes extérieures au site, le captage situé sur les sources du Mousse au niveau du Pic du Lizieux (120 000 m³ d'eau par an). La commune vient d'adhérer au SIPEP d'Yssingeaux pour se fournir en eau potable, en complément de la ressource du Mousse.</p> <p>En tête de bassin versant, le Syndicat des Eaux de Fay-sur-Lignon envoie de l'eau sur les Vastres, une partie de Mars et Fay-sur-Lignon (2 000 m³ d'eau par an).</p> <p>Chaudeyrolles est alimentée par des sources situées sur son territoire communal.</p>	<p>L'alimentation en eau potable s'effectue à partir de sources, de captages superficiels et d'eaux issues de la retenue du barrage de Lavalette.</p> <p>Les périmètres de protection des points de captages sont respectés.</p> <p>Les eaux usées sont traitées par différentes stations d'épuration : STEP traditionnelle, par lagunage, à roseaux, à filtre ou par boues activées.</p> <p>Le SPANC est en place depuis 2007 sur la Communauté de communes du Haut-Lignon : avec déjà plus de 500 contrôles réalisés.</p> <p>Les résultats suite aux contrôles des systèmes de traitement individuel et collectifs sont bons dans l'ensemble.</p> <p>A mentionner dans certains cas, la vétusté des ouvrages (STEP) et l'incapacité à traiter les rejets durant la période estivale (augmentation de la population).</p> <p>De plus, il est à noter qu'un plan d'épandage des boues existe sur les communes de Tence et du Chambon. Certaines zones d'épandage sont à l'intérieur du site Natura 2000 et à proximité directe (quelques mètres) de certains habitats d'intérêt communautaire (6210, 6510, 6520 et 91E0).</p> <p>Il faudrait épandre ces boues sur d'autres parcelles, afin de limiter au maximum les impacts sur les habitats.</p>	<p>SICALA / CTHL Consultation des communes</p>
<p>Gestion communale (voirie et espace communaux)</p>	<p>Données non disponibles</p>	<p>D'une manière générale, l'utilisation de la pouzzolane est préférée au sel. Un désherbage chimique annuel peut-être réalisé, ainsi que des entretiens ponctuels (fauchage, désherbage) sur les voiries et cimetières.</p> <p>Le désherbage thermique et la limitation de l'usage du sel serait une option à envisager. Couplé à une gestion différenciée des accotements et des fossés cela permettrait de limiter le lessivage, les rejets directs et l'ensablement des cours d'eau.</p>	<p>Consultations des communes</p>

SYNTHÈSE

Tout d'abord, il faut noter que les données exposées ci-dessus, se réfèrent, pour la plupart, au Contrat Territorial du Haut-Lignon (CTHL) et à son bassin versant, soit 23 communes. Le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » est intégralement compris dans ce bassin versant puisqu'il comprend 9 des 23 communes du CT. Les travaux engagés dans le Contrat Territorial, seront en adéquation avec les prescriptions du DocOb afin de préserver les habitats existants et les espèces remarquables.

Urbanisation et aménagement :

Le bassin versant est caractérisé par une faible pression urbaine. En effet, le bâti est assez diffus, mais la majeure partie de la population se concentre dans les bourgs. On recense plus de 2/3 des habitants dans deux communes : Tence et le Chambon-sur-Lignon. Seulement 3 communes (Tence, le Chambon-sur-Lignon et Saint-Front) disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 3 communes d'une carte communale et 3 communes (Mars, les Vastres et Fay-sur-Lignon) suivent le Règlement National d'Urbanisme (RNU). La commune de Mars est en attente de subventions afin de passer à une carte communale.

La commune de Tence prévoit des aménagements à l'intérieur du site Natura 2000 : réflexions autour de la création d'un parking vers l'étang de Bathelane, d'un chemin pour rejoindre cet étang au camping communal et d'un parcours handi-pêche.

La commune de Fay-sur-Lignon pense également à des remaniements (aménagement ou suppression) concernant le plan d'eau à proximité du Lignon. Les projets de la commune de Tence au sein du site, tout comme l'aménagement à Fay-sur-Lignon, devront faire l'objet d'une évaluation d'incidence afin d'évaluer les impacts potentiels du projet sur les habitats ou espèces ayant justifié la désignation du site.

Agriculture et Forêt :

Activité économique dominante, l'agriculture est tournée vers le secteur de l'élevage, bovin (production laitière et de viande) principalement, de par la prépondérance de prairies et de systèmes culturaux ; l'élevage ovin est également représenté (brebis à viande), mais dans une moindre mesure. L'activité de pâturage est très importante voire déterminante concernant la préservation de certains habitats agropastoraux d'intérêt communautaire. On note ainsi la présence de problématiques liées au piétinement des berges par le bétail, à la plantation de résineux en berge ou encore, à la détérioration ou l'absence de ripisylve. Ces dernières sont prises en compte dans le cadre du CTHL et feront l'objet de mesures complémentaires (contrats ou charte) dans le cadre de Natura 2000.

Loisirs et tourisme :

La pêche reste une des principales activités de loisir sur le territoire. Par la présence de salmonidés, le Lignon est classé, majoritairement, en première catégorie. Les espèces pêchées sont la Truite fario, l'Ombre commun, le Vairon, le Goujon et le Chevesne.

La chasse reste également une activité importante sur le Haut-Lignon ; 9 réserves de chasse sont localisées sur les communes du site.

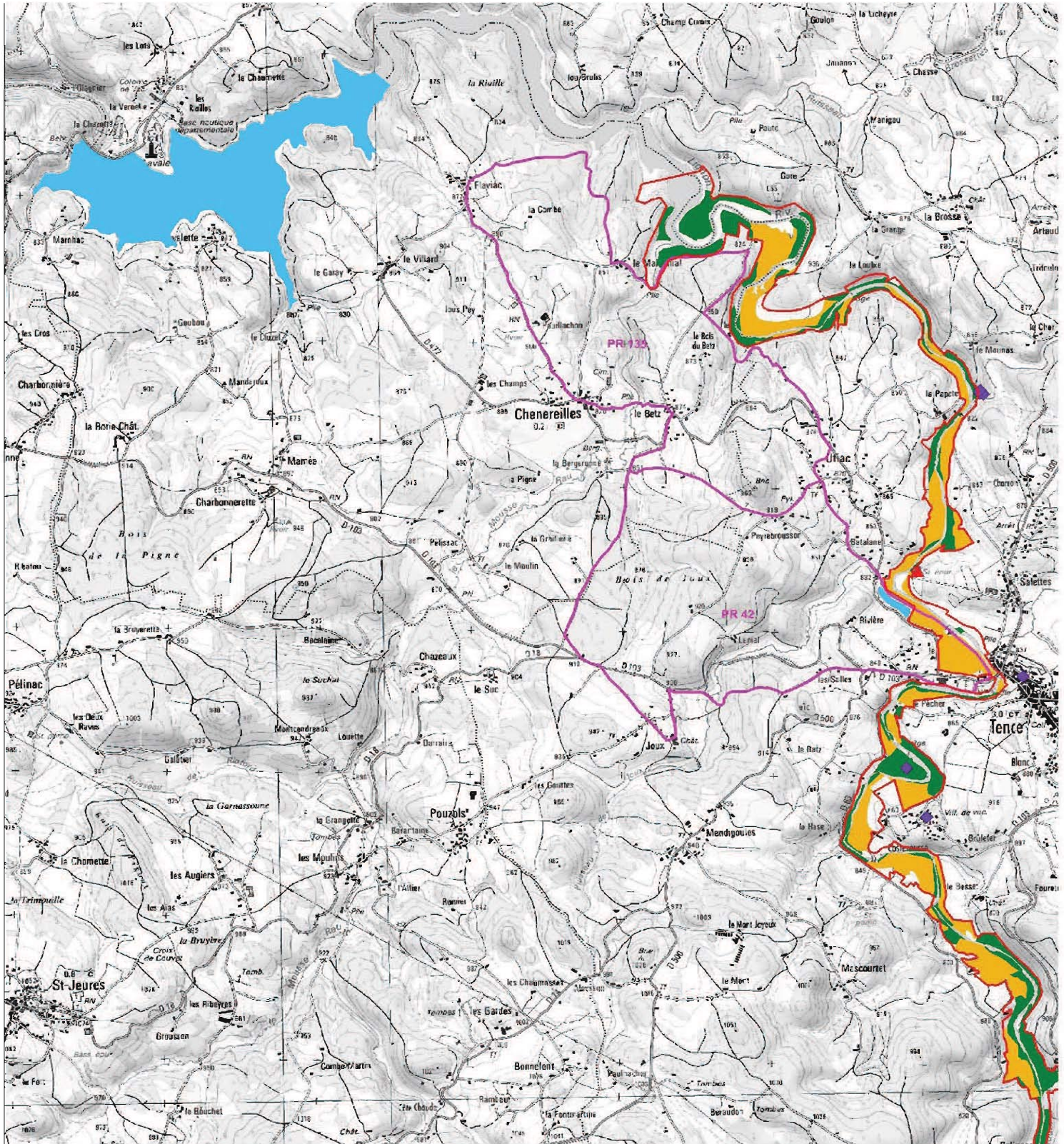
La vocation touristique du territoire est clairement affirmée puisque les communes disposent d'une multitude d'hébergements, de restaurants ou d'activités de plein air (parcours VTT, baignade, randonnées,...). Le tourisme vert et l'agro-tourisme sont donc fortement développés (ferme auberge, chambre d'hôtes,...). Le patrimoine culturel est également apprécié, puisque des visites d'anciens moulins ou de châteaux sont possibles.

Industrie :

L'activité industrielle reste peu développée et relève essentiellement de petites entreprises du secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des métiers de l'automobile et de l'agro-alimentaire. La plupart de ces entreprises ne seront pas recensées dans ce DocOb, étant hors du site Natura 2000 ou avec une faible incidence sur celui-ci. Les ICPE recensées sur les communes du site sont au nombre de 7. La pisciculture de Fay-sur-Lignon est la seule ICPE présente à l'intérieur du site à proximité immédiate du Lignon.



Carte 7 : Répartition des activités socio-économiques



- Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
- Agriculture
- Forêt

Activités industrielles

- Industrie / Ouvrage
- Station d'épuration
- Bassin de décantation
- Captage eau potable

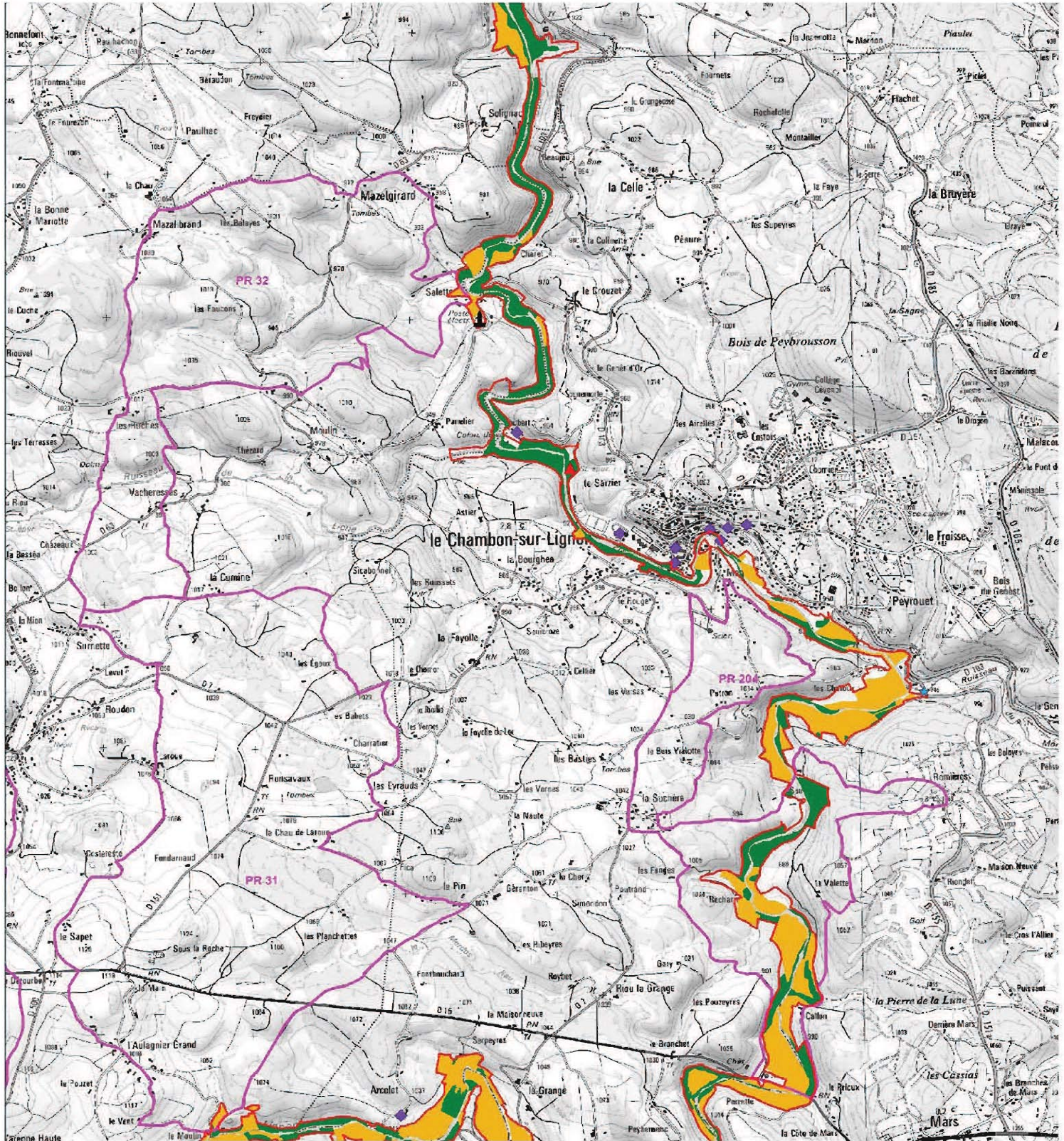
Activités touristiques

- Sentier de randonnée
- Hébergement
- Plan d'eau





Carte 7 : Répartition des activités socio-économiques



- Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
- Agriculture
- Forêt

Activités industrielles

- Industrie / Ouvrage
- Station d'épuration
- Bassin de décantation
- Captage eau potable

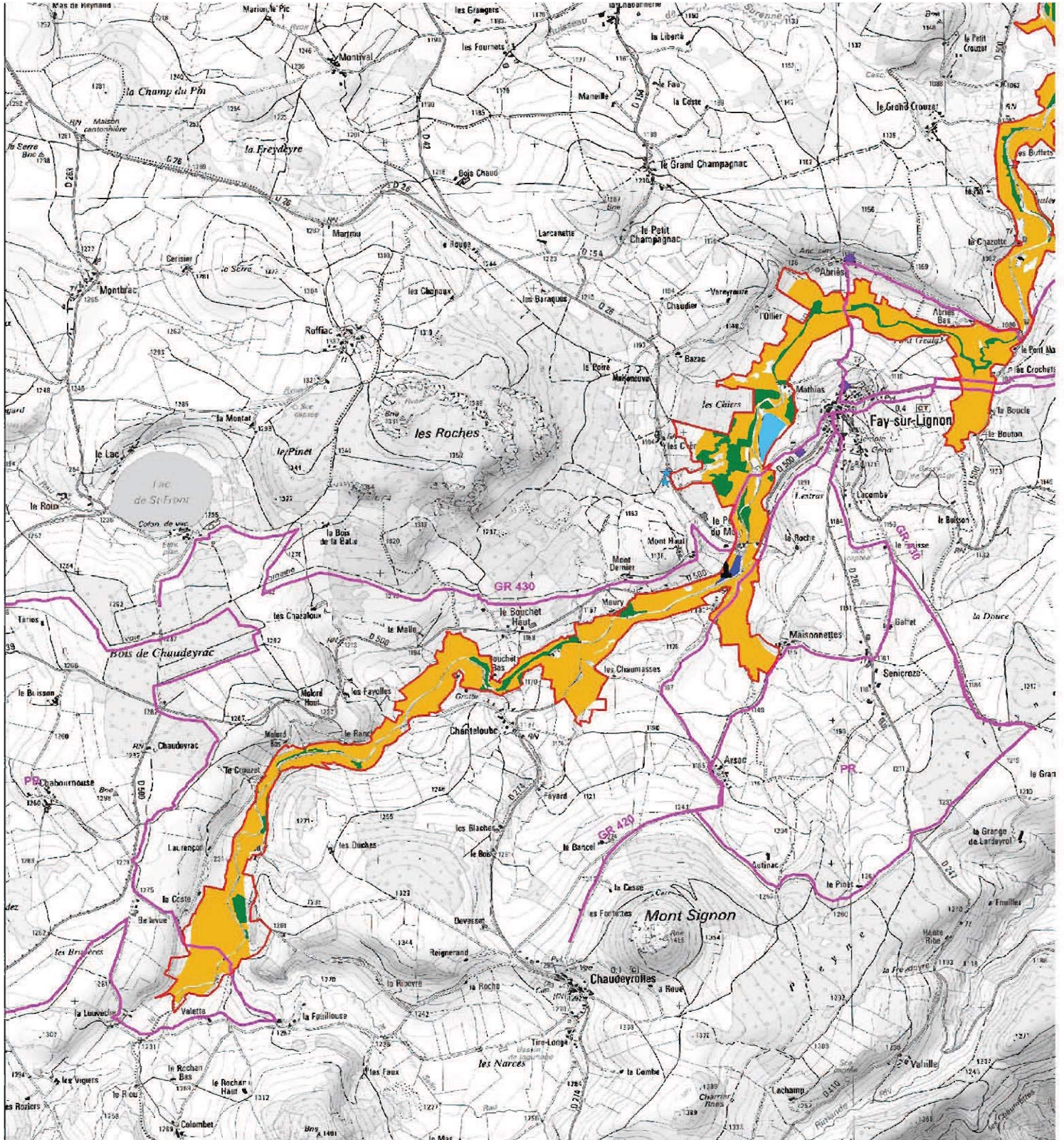
Activités touristiques

- Sentier de randonnée
- Hébergement
- Plan d'eau





Carte 7 : Répartition des activités socio-économiques



- Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
- Agriculture
- Forêt

Activités industrielles

- Industrie / Ouvrage
- Station d'épuration
- Bassin de décantation
- Captage eau potable

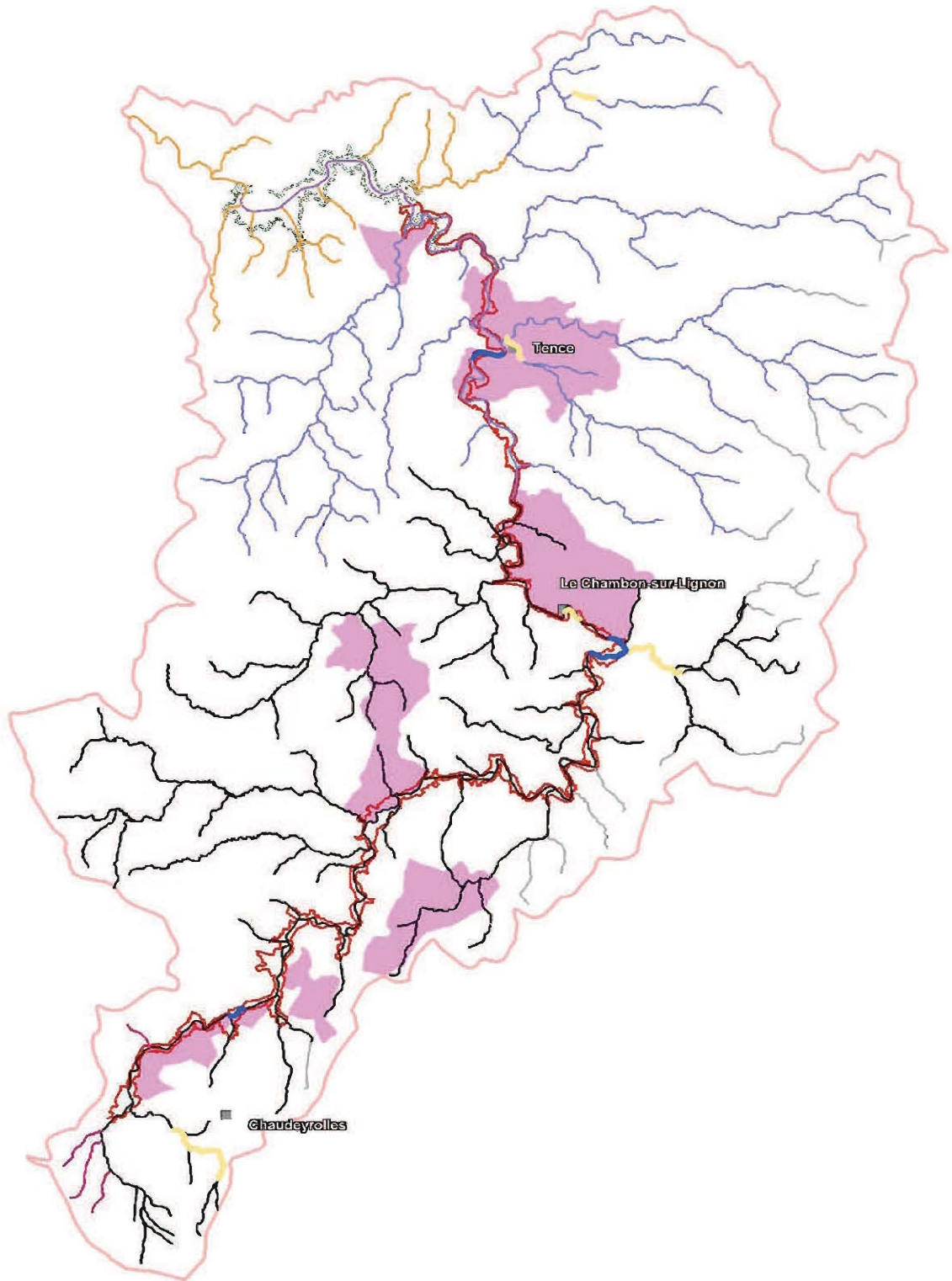
Activités touristiques

- Sentier de randonnée
- Hébergement
- Plan d'eau





Carte 8 : Activités piscicole et cynégétique



- Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
- Parcours de pêche "No Kill"
- Réserve de pêche
- Réserve de chasse
- Limite du CTHL
- Ville repère

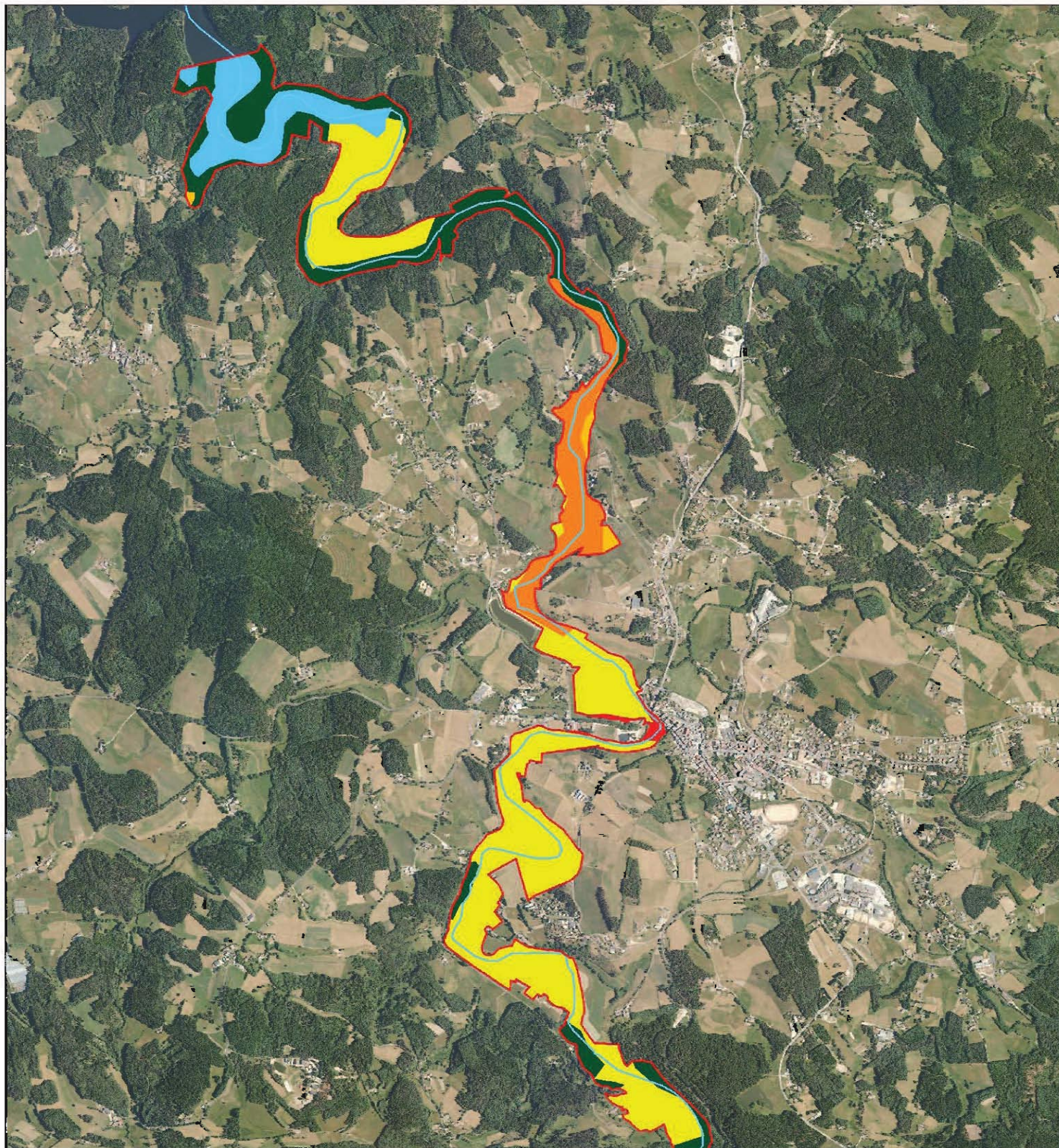
Territoires de gestion AAPMA

- La truite du Lignon
- Lavalette-FDPPMA
- Société de pêche du Puy-en-Velay
- Société de pêche de Tence
- Association des pêcheurs à la ligne d'Ysingeaux
- Non déterminé
- Forêt communale





Carte 9 : Répartition de l'occupation du sol



Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
le Lignon

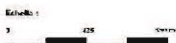
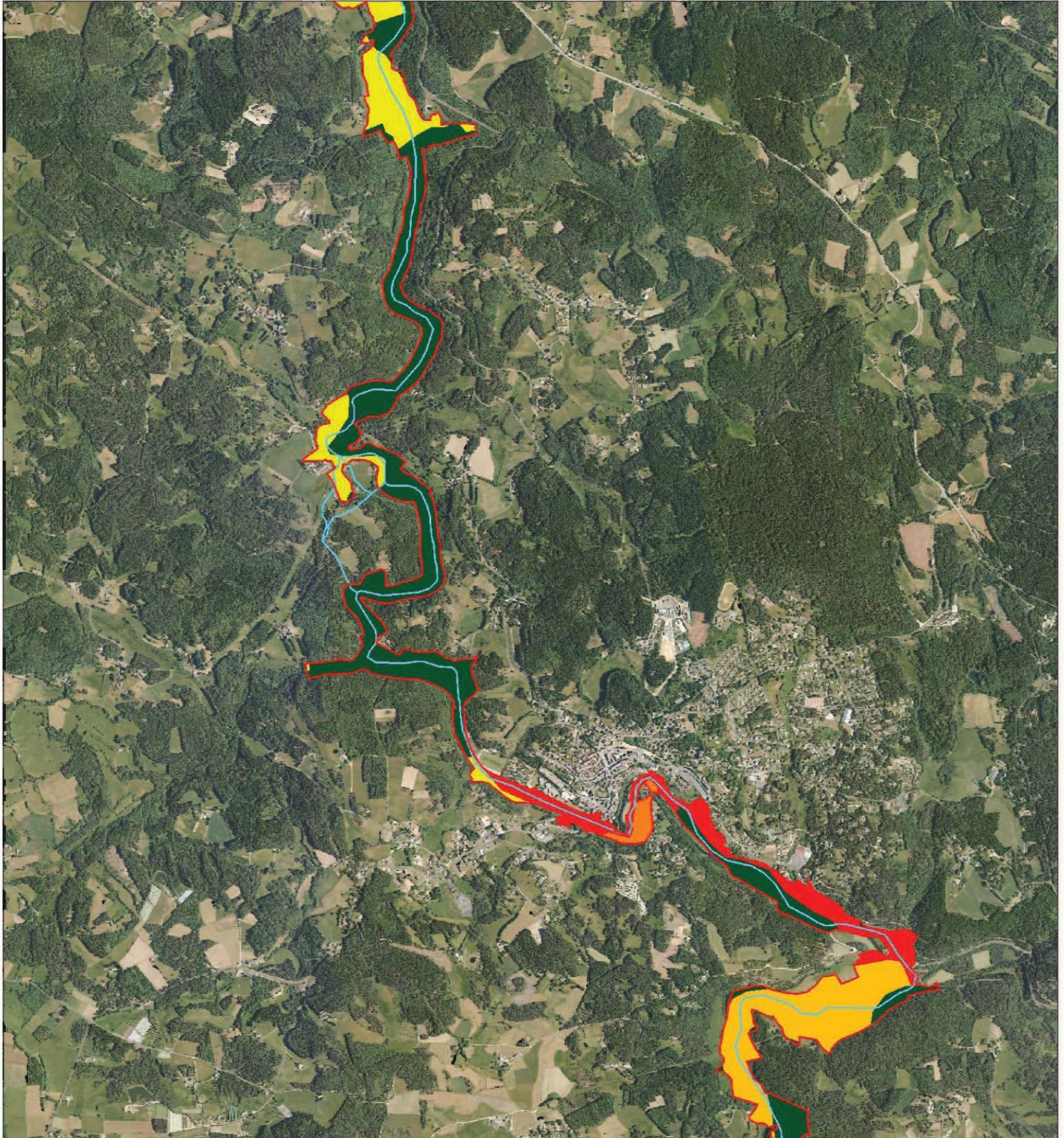
Occupation des sols



- 112 Tissu urbain discontinu
- 231 Prairies
- 242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 Surfaces essentiellement agricoles
- 311 Forêts de feuillus
- 312 Forêts de conifères
- 313 Forêts mélangées
- 321 Pelouses et pâturages naturels
- 512 Plans d'eau










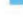



Carte 9 : Répartition de l'occupation du sol

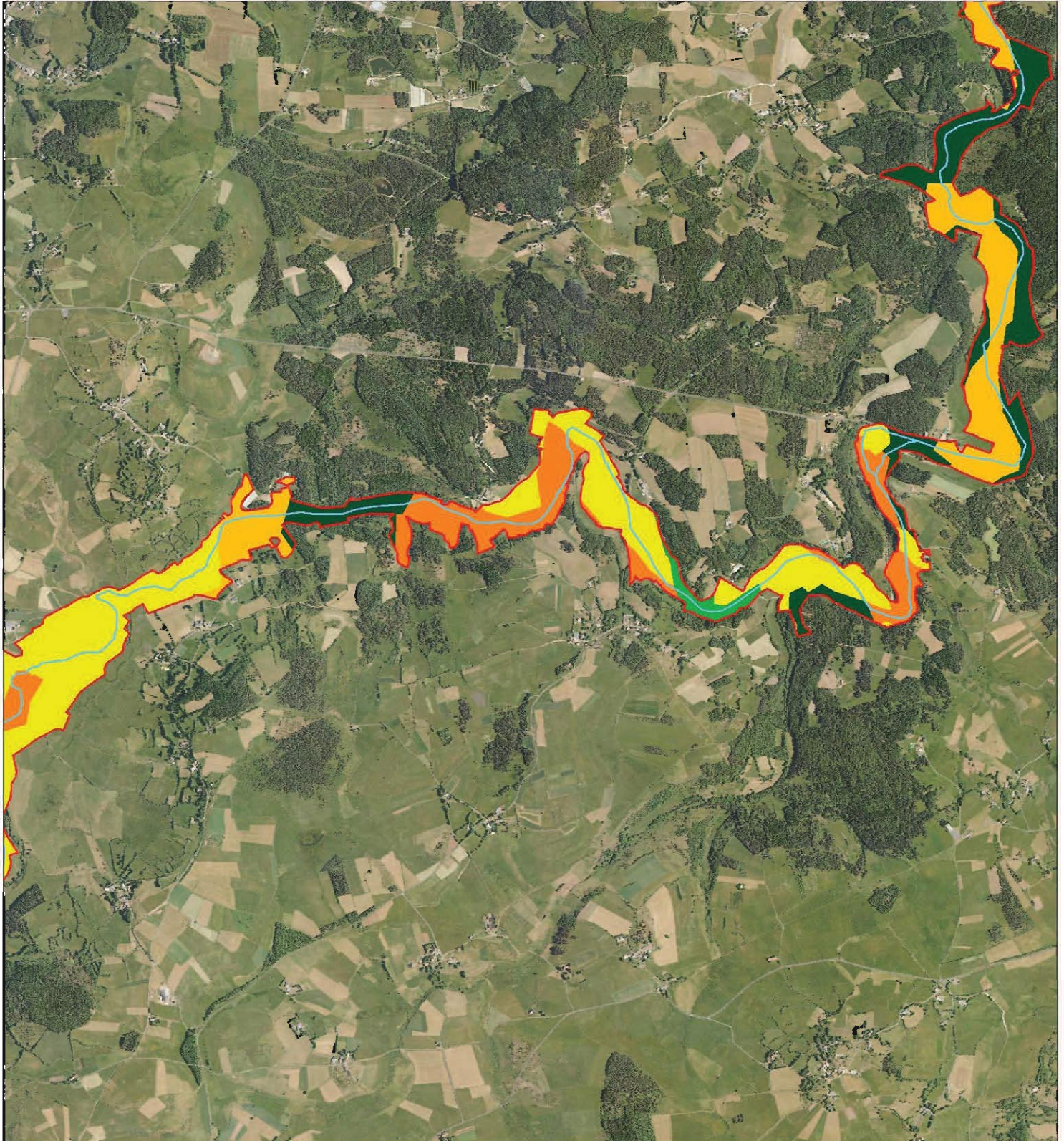




 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
 le Lignon

Occupation des sols










-  112 Tissu urbain discontinu
-  231 Prairies
-  242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  243 Surfaces essentiellement agricoles
-  311 Forêts de feuillus
-  312 Forêts de conifères
-  313 Forêts mélangées
-  321 Pelouses et pâturages naturels
-  512 Plans d'eau



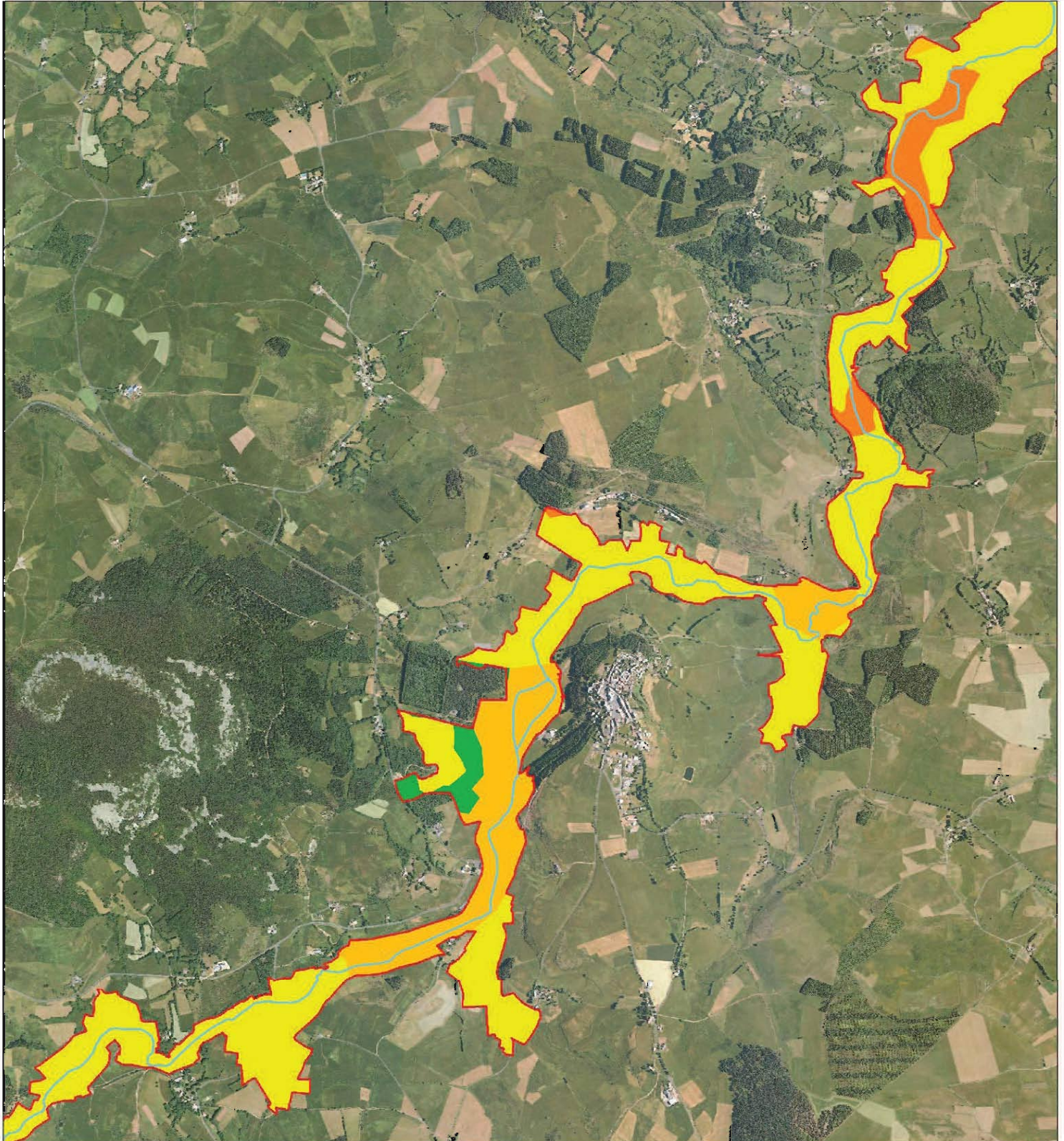




 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
 le Lignon

Occupation des sols










-  112 Tissu urbain discontinu
-  231 Prairies
-  242 Systèmes cultureux et parcelles complexes
-  243 Surfaces essentiellement agricoles
-  311 Forêts de feuillus
-  312 Forêts de conifères
-  313 Forêts mélangées
-  321 Pelouses et pâturages naturels
-  512 Plans d'eau





 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
 le Lignon

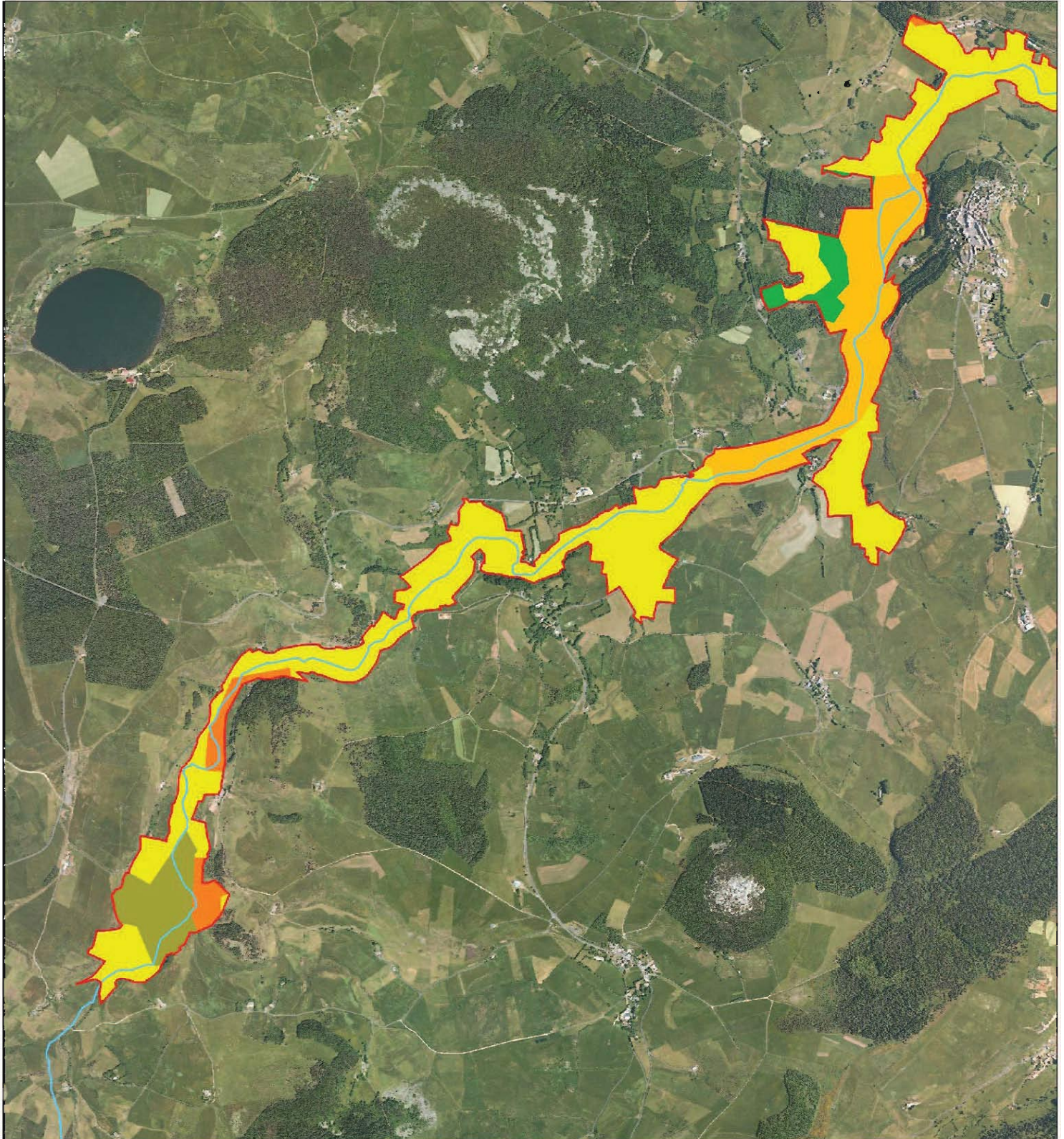
Occupation des sols



-  112 Tissu urbain discontinu
-  231 Prairies
-  242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  243 Surfaces essentiellement agricoles
-  311 Forêts de feuillus
-  312 Forêts de conifères
-  313 Forêts mélangées
-  321 Pelouses et pâturages naturels
-  512 Plans d'eau














Carte 9 : Répartition de l'occupation du sol



 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
 le Lignon

Occupation des sols

-  112 Tissu urbain discontinu
-  231 Prairies
-  242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  243 Surfaces essentiellement agricoles
-  311 Forêts de feuillus
-  312 Forêts de conifères
-  313 Forêts mélangées
-  321 Pelouses et pâturages naturels
-  512 Plans d'eau



1.3 Données abiotiques et Grands milieux

TABLEAU 4 : DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	3 types de substrats : <ul style="list-style-type: none"> - Basalte - Gneiss - Granit 	3 grandes unités géomorphologiques structurent le bassin versant du Haut-Lignon : <ul style="list-style-type: none"> - les formations volcaniques en tête de bassin (basaltes, trachytes et phonolites) ; - le plateau granitique du Velay oriental ; - les formations métamorphiques (gneiss) de la chaîne des Boutières. 	SICALA / Contrat Territorial Haut-Lignon (CTHL)
Hydrologie	Régime pluvio-nival à caractère torrentiel Crues historiques : <ul style="list-style-type: none"> - Septembre 1980 : débit au Chambon-sur-Lignon de 1750 m³/s ; - 1878 : similaire à celle de 1980 ; - 1963 : elle coûte la vie à 4 personnes - 2003 : débit de 200 m³/s 578 zones humides (ZH) sur le BV soit 1894 hectares 19 ZH à l'intérieur du site Natura 2000 12 ZH ont un rôle hydrologique majeur vis-à-vis des crues exceptionnelles (bonne capacité de stockage)	Le régime hydrologique du Lignon est complexe : il présente un type pluvio-nival d'influence méditerranéenne et océanique avec une sécheresse estivale très marquée, une reprise des débits forte dès l'automne (influence cévenole) avec un maximum de printemps souvent décalé par la neige. En automne des précipitations de type « cévenoles » peuvent entraîner des crues très brutales et très dommageables du fait de leur extrême intensité et de leur courte durée. Les zones humides représentent près de 2,7% de la surface du bassin versant, et sont majoritairement de type « SDAGE 7 » : zones humides de bas fonds en tête de bassin versant. A l'étiage, les zones humides alimentent à 50% les rivières du bassin versant.	SICALA / CTHL État des lieux du SAGE Lignon du Velay

Climatologie	<p>Pluviométrie moyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateaux : 900 mm/an - Vallées : 500 mm/an <p>Nombre de jours de gel : entre 100 à 170 jours/an</p> <p>Température moyenne annuelle : 7 °C</p> <p>Heures d'ensoleillement : 2000 heures/an</p>	<p>Le climat est de type semi-montagnard, à la confluence des flux continentaux, méditerranéens et océaniques, d'où la présence de contrastes importants entre les années et les saisons mais aussi entre les territoires par les différences d'altitude.</p> <p>Les précipitations diminuent légèrement du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest. Ce qui s'explique par l'arrivée de flux méditerranéens sur des reliefs marqués (Mézens par exemple), favorables aux précipitations.</p>	SICALA / CTHL
Pédologie	Sol peu profond, peu fertile	<p>La zone de gneiss et de granit (Nord du BV) présente une très faible capacité d'infiltration (faible profondeur des sols) et confère aux sols une acidité marquée (sol pauvre en calcium et en phosphore).</p> <p>La présence de prairies de fauche de montagne installées le long du Lignon atteste que le sol est peu profond, modérément fertile et neutrophile à plus ou moins calcicole ou acidophile (conditions mésophiles).</p> <p>A la différence, les terrains volcaniques, en amont du BV, sont plus riches.</p>	SICALA / CTHL
Topographie	Altitude : 850-1450 m	L'altitude moyenne du bassin est élevée de par le relief montagneux existant : les sources du Lignon sont situées à 1450 m et le barrage de Lavalette à 850 m.	
Hydrographie	<p>Réseau hydrographique = 385 km</p> <p>Module Chambon/Lignon = 3 m³/s</p> <p>Cinquantennale sèche : 19 L/s</p> <p>Cinquantennale humide : 880 L/s</p> <p>Décennale sèche : 82 L/s (2004)</p> <p>Décennale humide : 540 L/s (1977)</p> <p>Plus fort étiage : 1982 (19 L/s)</p>	<p>Le réseau hydrographique secondaire est dense mais la moitié est temporaire.</p> <p>Comme le Haut-Lignon est situé en tête de BV, les cours d'eau ont peu de nappes. Le soutien d'étiage dépend donc des volumes d'eau stockés notamment au niveau des zones humides.</p> <p>Le Lignon subit des étiages sévères en été alors qu'il présente de fortes eaux à l'automne et au printemps (ruissellement des précipitations) (CESAME, 2006).</p> <p>Depuis quelques années, certains affluents du Lignon, d'ordre 1 ou 2, subissent des étiages de plus en plus sévères (BURGEAP, 2010), ce qui a pour conséquence directe, une augmentation de la concentration en polluants.</p>	<p>SICALA / CTHL</p> <p>CESAME, 2006</p> <p>BURGEAP, 2010</p>

SYNTHÈSE

La zone volcanique, au sud du bassin versant, correspond à une vaste zone d'effusion basaltique présentant quelques intrusions phonolitiques. Les dépressions typiques de ce paysage (couloir des marais aux Vastres,...), présentent une couche de colluvions fines qui les étanchéifient. Ces dépressions ont favorisé le développement de zones humides de taille importante et de nombreux cours d'eau façonnent le plateau.

La zone de gneiss et de granit, au nord du bassin versant, présente une très faible capacité d'infiltration du fait du socle géologique imperméable et de la très faible profondeur des sols. Il en résulte un relief assez doux avec des rivières peu encaissées.

Le bassin versant du Haut Lignon est caractérisé par une altitude moyenne élevée due à un relief montagneux, les sources du Lignon étant situées à 1450m d'altitude et le barrage de Lavalette à 850m.

TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu (3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	173,73 ha soit 21,48 %	Bon à Moyen	- 9120 : Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> - 91E0 : *Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	- 1337 : <i>Castor fiber</i> - 1355 : <i>Lutra lutra</i>	- Déboisement/Amincissement de la ripisylve (pour favoriser les prairies) - Plantation ou transformation en résineux - Passage d'engins - Travaux hydrauliques	SICALA Mosaique-Environnement, 2005 CBNMC, 2011
Prairies de fauche et pâturages	417,27 ha soit 51,59 %	Bon à moyen	- 6210 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6230 : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèce, sur substrats siliceux des zones montagnardes - 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude - 6520 : Prairies de fauche de montagne	Sans objet	- Surpâturage - Utilisation de produits phytosanitaires ou d'intrants - Fauchage précoce ou excessif - Assèchement, drainage, remblai - Abandon et fermeture du milieu	
Landes et fourrés	7,31 ha soit 0,904 %	Bon	- 5120 : Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	Sans objet	- Fermeture du milieu - Écobuage trop fréquent	
Haies	3,23 ha soit 0,4 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Rivières	92,78 ha soit 11,47 %	Bon à moyen	- 3260 : Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres - 3270 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p. p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	- 1029 : <i>Margaritifera margaritifera</i> - 1337 : <i>Castor fiber</i> - 1355 : <i>Lutra lutra</i> - 1092 : <i>Austropotamobius pallipes</i>	- Régulation inadaptée du niveau d'eau - Artificialisation des berges (enrochement, recalibrage, etc...) - Détérioration de la qualité de l'eau - Colmatage du substrat - Piétinement - Dégradation des populations de salmonidés - Absence de végétation ligneuse sur de longs linéaires - Cloisonnement des territoires potentiels - Espèces envahissantes
Zones humides	61,83 ha soit 7,64 %	Moyen	- 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux - 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	- 1337 : <i>Castor fiber</i> - 1355 : <i>Lutra lutra</i>	- Drainage ou aménagement hydraulique - Diminution de la pression de pâturage - Passage à la prairie de fauche - Eutrophisation de la nappe d'accompagnement - Espèces invasives
Autres grands milieux	2,14 ha soit 0,26 %	Bon	- 8110 : Éboulis siliceux - 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière	Sans objet	- Aménagements divers - Fermeture du milieu
Cultures	6,11 ha soit 0,755 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet	- Apports de produits phytosanitaires et de fertilisants
Zones urbanisées	18,04 ha soit 2,23 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet	- Pollution par les eaux usées et les produits phytosanitaires - Introduction d'espèces exotiques potentiellement envahissantes
Infrastructures	0,953 ha soit 0,117 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet	- Pollution par les produits phytosanitaires, les eaux usées, les huiles et le lessivage des hydrocarbures

SICALA
Mosaïque-
Environnement,
2005
CBNMC, 2011

SYNTHÈSE

Représentant à eux deux, plus de 70 % du site, les grands milieux « prairies de fauche, pelouses et pâturages » et « forêts » dominent largement le territoire. Se caractérisant par une richesse floristique exceptionnelle, les prairies et pelouses accueillent 4 habitats d'intérêt communautaire dont un est prioritaire (*6230 : « Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèce, sur substrats siliceux des zones montagnardes ») et des espèces protégées au niveau régional comme le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou la Campanule rhomboïdale (*Campanula rhomboidalis*), voire au niveau national pour certaines espèces de reptiles ou de plantes. Ces prairies représentent donc un intérêt naturel fort mais sont en voie de régression et occasionnellement menacées par l'abandon pastoral d'une part et un pâturage intensif ou une fertilisation excessive d'autre part.

La forêt est le second milieu le plus représenté, recouvrant plus de 20 % du site. Dominée par les résineux (sur le bassin versant, 90 % de la surface forestière est recouverte de forêts de conifères), elle est tout de même composée d'essences diverses (Hêtre, Aulne, Saule,...) sur l'ensemble du territoire. Elle regroupe 2 habitats d'intérêt communautaire dont un est prioritaire (*91E0 : « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* ») et est l'habitat du Castor d'Europe et de la Loutre d'Europe. L'enjeu sur le milieu « forêt » est donc fondamental car l'état de conservation de l'habitat *91E0 est jugé « Défavorable mauvais » (cf. Carte Annexe II : Caractérisation des abords de cours d'eau / Atlas Cartographique). Il faut donc pallier aux menaces qu'il subit (coupe à blanc de la ripisylve, plantation de résineux,...).

Les zones humides sont également présentes et couvrent près de 8 % de la surface du site (cf. Carte Annexe III : Zones humides / Atlas Cartographique). Elles représentent un intérêt écologique majeur : elles abritent, en effet, une grande biodiversité (notamment la Ligulaire de Sibérie, *Ligularia sibirica* ou la Drosera à feuilles rondes, *Drosera rotundifolia*, deux espèces protégées au niveau national) et jouent un rôle hydrologique primordial puisqu'elles permettent de restituer de grandes quantités d'eau. Sur le territoire, les cours d'eau ont peu de nappes associées, par conséquent, les zones humides sont essentielles et alimentent à 50 % les rivières du bassin versant à l'étiage. Le bassin versant du Lignon présente une grande diversité de zones humides. Leur état de conservation apparaît globalement bon. D'après l'inventaire des zones humides du bassin versant du Lignon Velay (CESAME, 2006), 77% de la surface des zones humides est non dégradée. Cependant, la perte des zones humides reste une problématique importante (disparition de plus de 50% de la surface des zones humides en France depuis les années 60) et est à prendre en compte sur le territoire puisque les milieux les plus touchés sont les tourbières, les vallées alluviales et les prairies humides.

Deux habitats d'intérêt communautaire sont considérés comme zones humides, à savoir les habitats 6410 « Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux » et 6430 « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin », en état de conservation de « favorable » à « défavorable mauvais » localement. Les parcelles concernées doivent être surveillées afin d'éviter tout drainage ou toute modification de gestion (ex : surpâturage).

La qualité des eaux du Lignon est dégradée (cf. Carte Annexe IV : Etat écologique 2009 des eaux de surface / Atlas Cartographique), puisque les populations de moules perlières, espèce bio-indicatrice, sont en phase de disparition, avec des effectifs très réduits (COCHET, 2010). De plus, selon les observations de M. Gilbert COCHET, la reproduction sur le Lignon est très faible et les populations ont subi une forte diminution d'effectifs. En effet, les populations sont menacées par les transformations physiques de l'habitat de l'espèce, par l'altération de la qualité de l'eau (réchauffement, eutrophisation par apports de nitrates et phosphates, etc.) ou encore par la dégradation des berges (plantation de résineux, piétinement par le bétail), l'ensablement du lit de la rivière et le colmatage du substrat.

1.4 Description du patrimoine naturel et des enjeux

TABEAU 6 : ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPÈCES AYANT JUSTIFIÉ LA DÉSIGNATION DU SITE)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux 79/409 s'il s'agit d'une ZSC	7	<ul style="list-style-type: none"> - Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) - Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) - Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) - Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) - Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) - Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) - Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) 	SICALA, 2012 Inventaire de Eco-stratégie sur la commune des Vastres, 2010
Espèces de l'annexe IV de la directive Habitats 92/43	8	<ul style="list-style-type: none"> - Ligulaire de Sibérie (<i>Ligularia sibirica</i>) - Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) - Semi-apollo (<i>Parnassius mnemosyne</i>) - Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>) - Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>) - Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) - Couleuvre à colliers (<i>Natrix natrix</i>) - Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) - Grenouille de Lessona (<i>Rana lessonae</i>) - Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) - Alytes accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>) 	SICALA, 2012
Espèces de l'annexe V de la directive Habitats 92/43	6	<ul style="list-style-type: none"> - Ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>) - Grenouille verte (<i>Rana esculenta</i>) - Grenouille rieuse (<i>Rana ridibundus</i>) - Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) - Martre des pins (<i>Martes martes</i>) - Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>) 	SICALA, 2012
Autres habitats naturels	109	Cf. Annexe 3 « Tableau des habitats Corine Biotope » et carte n° 10 « Cartographie des habitats Typologie Corine Biotope »	Mosaïque Environnement, 2005 CBNMC, 2011

Autres espèces animales	27 mammifères	- Belette d'Europe (<i>Mustela nivalis</i>), Hermine (<i>Mustela erminea</i>), Fouine (<i>Martes foina</i>), Blaireau européen (<i>Meles meles</i>), Hérisson (<i>Erinaceus europaeus</i>), Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>), Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>), Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>), Sanglier (<i>Sus scrofa</i>) + micomammifères sp.	SICALA, 2012 INPN, 2012 (fiches ZNIEFF) Inventaire de Eco-stratégie sur la commune des Vastres, 2010 Liste des Mammifères d'Auvergne, GMA 2006 Guide des oiseaux de Haute-Loire, 2002
	+ de 44 oiseaux	- Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), Autour des Palombes (<i>Accipiter gentilis</i>), Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>), Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>), Grand corbeau (<i>Corvus corax</i>), Corneille noire (<i>Corvus corone</i>), Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>), Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), Pic vert (<i>Picus viridis</i>), Pic épeiche (<i>Dendrocorpos major</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>), Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>), Merle noir (<i>Turdus merula</i>), Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>), Roitelet triple bandeaux (<i>Regulus ignicapillus</i>), Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), Mésange noire (<i>Parus ater</i>), Mésange bleu (<i>Parus caeruleus</i>), Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>), Mésange huppée (<i>Parus cristatus</i>), Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>), Martinet noir (<i>Apus apus</i>), Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>), Hirondelle des fenêtres (<i>Delichon urbica</i>), Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>), Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>), Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>), Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>), Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>), Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>), Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>), Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>), Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>), Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>), Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>), Merle de roche (<i>Monticola saxatilis</i>), Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>), Bec-croisé des sapins (<i>Loxia curvirostra</i>), Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>), Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>), etc.	
	4 amphibiens	- Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>), Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	
	4 reptiles	- Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>), Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>), Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>), Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>)	
	4 odonates	- Anax empereur (<i>Anax imperator</i>), Calopteryx vierge (<i>Calopteryx virgo</i>), Sympetrum jaune d'or (<i>Sympetrum flaveolum</i>), Cordulégastre annelé (<i>Cordulegaster boltonii</i>)	
	3 lépidoptères	- Azurée des mouillères (<i>Maculinea alcon</i>), Gazé (<i>Aporia crataegi</i>), Nacré de la Sanguisorbe (<i>Brenthis ino</i>)	
	2 orthoptères	- Dectique verrucivore (<i>Decticus verrucivorus</i>), Barbitiste ventru (<i>Polysarcus denticauda</i>)	
	1 coléoptère	- Carabe à reflet d'or (<i>Chrysocarabus auronitens</i>)	

Autres espèces animales chassables	16	- Pie bavarde, Corneille noire, Corbeau freux, Perdrix, Grives, Bécasse, Lapin de Garenne, Lièvre, Rat musqué, Martre, Fouine, Putois, Blaireau, Renard, Sanglier, Chevreuil	SICALA, 201
Autres espèces animales pêchées	9	- Espèces piscicoles pêchées : Truite fario (<i>Salmo trutta</i>), Ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i> ; espèce patrimoniale), Chevesne (<i>Leuciscus cephalus</i>), Vairon (<i>Phoxinus phoxinus</i>), Goujon (<i>Gobio gobio</i>), Loche franche (<i>Barbatula barbatula</i>) - Espèces introduites : Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), Écrevisse de Californie (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) et Écrevisse de Louisiane (<i>Orconectes limosus</i>) potentiellement autour du barrage de Lavalette	SICALA, 2012

SYNTHÈSE

Le tableau présenté n'est pas exhaustif. Des inventaires complémentaires doivent être menés afin de vérifier certaines présences d'espèces ou d'apporter des connaissances, notamment concernant les espèces végétales, les insectes et plus particulièrement les espèces inféodées aux milieux aquatiques.

Les habitats naturels ou semi-naturels de la typologie Corine Biotope sont listés dans le tableau en Annexe 3 et présentés sur la carte n° 10 dans l'Atlas Cartographique. Il est à noter que des habitats non dominants (surlignés), recensés par le CBNMC et Mosaïque Environnement, disparaissent de la cartographie au profit d'habitats dominants. De plus, la surface totale des habitats typologie Corine Biotope représente une surface de 783,393 hectares. Or, le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » comprend 808,891 hectares. Nous remarquons qu'environ 25 hectares n'ont pas été cartographiés car la désignation du périmètre à la parcelle s'étend à certains endroits, notamment à l'amont, au delà de la zone d'étude. Les compléments à apporter à la cartographie des habitats pourront se faire en phase opérationnelle ou lors de la révision du DocOb.

D'après l'ensemble des inventaires effectués sur le site ou les communes du site Natura 2000, de grandes richesses faunistique et floristique s'ajoutent à une liste d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire déjà remarquables. Le Conservatoire Botanique du Massif Central (CBNMC) et Mosaïque Environnement ont transmis une liste d'espèces végétales patrimoniales lors des inventaires sur les habitats d'intérêt communautaire (cf. Carte n° 13 : Localisation de la Flore remarquable /l'Atlas Cartographique). Concernant les groupes espèces liés aux milieux aquatiques, notamment les odonates et les amphibiens nous ne disposons que de très peu de données. On peut noter la présence de l'Anax empereur, listé à l'UICN en préoccupation mineure. Or, certaines de ces espèces peuvent caractériser ou être des indicateurs de la qualité d'un milieu.

Des inventaires complémentaires seraient nécessaires afin de compléter les données et d'affiner les connaissances naturalistes du site. Des partenariats pourraient être envisagés avec des structures qui portent déjà des recensements à des échelles géographiques plus importantes (régionale ou nationale) ; comme le CBNMC pour la flore, la SFO (Société Française d'Odonatologie) concernant les libellules ou les CPIE concernant les amphibiens.

TABEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260 - 3	Linéaire le long du Lignon	Habitat se développant dans des cours d'eau plutôt courants et permanents , il est constitué d'une végétation dominée par les phanérogames et développée sur roches mères siliceuses. Ces groupements sont très recouvants , avec une forte variabilité saisonnière, due au cycle des renoncules. Herbiers exondés en été , ils sont alors en mosaïque avec d'autres végétations.	Favorable	Défavorable inadéquat	SICALA DREAL Auvergne MNHN, 2007 CBNMC, 2011
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270 - 1	2,713 ha 0,34 %	Constituées par des espèces pionnières surtout annuelles, les communautés sont installées sur des sols périodiquement inondés , alluviaux et riches en azote. L'habitat se rencontre en bord de cours d'eau. Son maintien est lié à la fluctuation du niveau de l'eau .	Favorable	Défavorable mauvais	
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	5120 - 1	0,77 ha 0,095 %	Le Genêt purgatif est un orophyte circumméditerranéen qui forme des landes physiologiquement semblables. Il se rencontre très rarement sous le couvert d'autres espèces (sauf les pins) de par sa caractéristique héliophile. Il s'observe sur roches siliceuses mais aussi sur artérites riches (issues de basalte). Le Genêt possède un fort pouvoir de concurrence par ses facultés à endurer des froids intenses.	Favorable	Favorable	

Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) – Pelouses calcaro-siliceuses d'Europe centrale	6210 - 36	46,898 ha 5,8 %	Pelouses rares à haute valeur patrimoniale, leurs structures varient selon les conditions : écorchées dans les situations sèches ; denses sur les plateaux mésophiles. On observe une dominance des hémicryptophytes , accompagnée par les chaméphytes en cas d'abandon pastoral. Les faciès sont très diversifiés de par la structure biologique et architecturale de l'habitat (bistraté à chaméphytes hauts, graminéen xérique,...). Il existe une forte diversité floristique avec une flore associant groupe d'espèces acidiclinales et groupe d'espèces calcicoles mais aussi avec un échelonnage des floraisons variables selon les types (pics printanier, préestival et estival).	Favorable à Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	
* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes – Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central	6230 - 4	12,469 ha 1,54 %	Le Nard raide est souvent associé aux pelouses oligotrophes acidiphiles à acidiclinales, sèches à mésophiles, des étages planitiaires à montagnards. Lorsque des conditions acides et basiques (roches mères volcaniques) sont réunies, les pelouses présentent des plantes acidiphiles et basophiles (pelouses calcicoles). Les pelouses acidiclinales montagnardes sont situées sur un milieu mésophile à caractère nutritionnel pauvre. Le milieu est très riche au niveau floristique, avec un recouvrement par les herbacées proche de 100 % .	Favorable à Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	SICALA Portail Natura 2000 DREAL Auvergne MNHN, 2007 CBNMC, 2011
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux – Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	6410 - 11	6,14 ha 0,76 %	Ces prés humides maigres peuvent être scindés en 2 catégories : prés sur sols acides (observés sur le sire) et prairies sur sols basiques. Les deux types de sols offrent une large diversité à la zone selon les modes de gestion et les espèces dominantes. En conditions acidiphiles, le Jonc à fleurs aiguës (<i>Juncus acutiflorus</i>) façonne des « jonçaias » caractéristiques par son aspect très structurant.	Favorable à Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin – Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430 - 2 6430 - 4 6430 - 6	13,23 ha 1,64 %	Ces végétations sont liées au cours d'eau qui drainent les prairies humides. Elles sont soumises à des crues périodiques de courte durée. Les espèces dominantes sont à larges feuilles, à inflorescence vive et à pollinisation entomophile. La répartition d'un tel habitat est variable : grande étendue là où les forêts riveraines ont disparu et où les activités pastorales ont régressé et faible étendue dans les complexes forestiers riverains.	Favorable à Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	
Pelouses maigres de fauche de basse altitude – Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510 - 4	6,466 ha 0,8 %	Ces hautes prairies ont souvent une biomasse élevée , tout comme les prairies de fauche de montagne auxquelles elles sont reliées à l'approche de l'étage montagnard. Les espèces dominantes sont des hémicryptophytes graminéennes (<i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Bromus hordeaceus</i> ,...) mais on trouve également des dicotylédones en situation de faible trophie. Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, ...) des herbes plus basses.	Favorable à Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	SICALA Portail Natura 2000 DREAL Auvergne
Prairies de fauche de montagne – Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	6520 - 1	198,441 ha 24,53 %	Habitat en régression en France , il est installé en conditions mésophiles et est généralement associé à une biomasse élevée . On y retrouve une diversité d'hémicryptophytes et de géophytes importante mais également une floraison abondante de dicotylédones (astéracées, apiacées, renonculacées ou encore fabacées). Les thérophytes sont peu observées.	Favorable à Défavorable inadéquat	Inconnu	MNHN, 2007 CBNMC, 2011
Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110 - 5	0,458 ha 0,06 %	Habitat pionnier , les éboulis siliceux à granulométrie variable sont souvent retrouvés en situation humide où l'altération de la roche et la formation de lithosol (nécessaire à l'installation des végétaux) sont possibles. Cet habitat colonise différents milieux : moraines, pierriers issus de l'altération des falaises,...	Favorable	Favorable	

Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230 - 4	0,097 ha 0,012 %	Les roches siliceuses se développent sur des soils peu épais et riches en matière organique (lithosol). Elles colonisent des affleurements naturels de roches à caractère acide. Souvent trouvées en situation primaire, ces pelouses pionnières de dalles siliceuses sont associés à de fortes contraintes écologiques (sécheresse estivale, température du sol élevée,...) ou à des perturbations érosives. Elles sont principalement constituées de chaméphytes crassulescents et accompagnent souvent les pelouses acidiphiles pour former un complexe pelousaire de grande diversité .	Favorable	Favorable	
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> – Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	9120 - 4	12,84 ha 1,59 %	Habitat typique des régions bien arrosées, il est largement répandu dans le Nord-Ouest (représentatif du domaine atlantique) mais on peut le trouver dans le Massif central. A l'intérieur du site Natura 2000, il est recommandé d' éviter les transformations : orienter les choix sylvicoles vers des mélanges avec les essences autochtones. La strate arborescente est dominée par le Hêtre et le Sapin, accompagnés de l'Érable sycomore et la strate arbustive par le Houx, le Noisetier,...	Défavorable inadéquat à Défavorable mauvais	Inconnu	SICALA Portail Natura 2000 DREAL Auvergne MNHN, 2007 CBNMC, 2011
* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> – Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	9 1 E0 - 6	37,4 ha 4,62 %	Habitat des rivières à eaux vives des étages montagnards et collinéens sur substrat siliceux. Les forêts à bois dur sont installées en retrait des forêts à bois tendre ou directement en bordure des cours d'eau (ripisylves plus ou moins étroites). Elles jouent un rôle fondamental dans la fixation des berges . Les types d'habitats sont variés selon plusieurs facteurs stationnels (régime nival, granulométrie des alluvions, vitesse d'écoulement des crues,...).	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	

SYNTHÈSE

Les habitats, pas seulement ceux d'intérêt communautaire, se divisent en 3 types : les habitats agropastoraux (plus de la moitié de la surface du site), les habitats forestiers (plus de 20 % de la surface du site) et les habitats non agricoles-non forestiers (environ 13 % du site). Près de 42 % de la surface du site est constituée d'habitats d'intérêt communautaire, avec la dominance de prairies de fauche de montagne, habitat 6520 (près de 25 % de la surface). Le diagnostic de cet habitat relève une dégradation potentielle, notamment à l'aval, liée essentiellement à une fertilisation conséquente. Les objectifs de gestion de la fertilisation sont en accord avec ceux des MAEt proposées dans le cadre du Contrat Territorial Haut-Lignon.

Les richesses naturelles du site tiennent également dans la présence de deux habitats prioritaires. L'habitat le plus représenté est l'habitat ***91E0** « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* » avec environ 5 % de la surface du site (habitat appelé 'ripisylve', pouvant être présente à la fois en milieu agricole et forestier, et éventuellement en milieu non agricole-non forestier). Les principales menaces qui pèsent sur ces forêts alluviales restent l'amincissement, voire la coupe à blanc de ces boisements naturels et/ou leur substitution par des plantations de résineux. Cela en fait un habitat extrêmement dégradé et morcelé. Cet habitat est un corridor qui joue des rôles écologiques très importants pour la faune. Il est également « l'habitat espèce » du Castor d'Europe et de la Loutre d'Europe. Sa présence est donc vitale pour ces espèces d'intérêt communautaire. La conservation et/ou la restauration de la ripisylve représente un enjeu très important à prendre en compte dans le programme d'actions.

Le deuxième habitat prioritaire est l'habitat ***6230** « Formations herbeuses à *Nardus* » qui se réduit à moins de 2 % de la surface du site. La gestion de cet habitat passe par la maîtrise des risques de surpâturage (recrudescence du Nard) sur certaines zones et de la fermeture du milieu sur d'autres (retour à la lande). Le diagnostic de cet habitat est à affiner à la parcelle ou l'îlot PAC, afin de conduire des actions ciblées.

De nombreux habitats ne sont présents que sur de très faibles surfaces parcellaires ; il est nécessaire de vérifier sur place, avec le propriétaire concerné, l'état de conservation de l'habitat et de définir le type de gestion à effectuer. Concernant les éboulis et roches siliceuses, la logique gestion ira vers la non-intervention avec juste un suivi de la végétation et une veille de non dégradation de l'habitat.

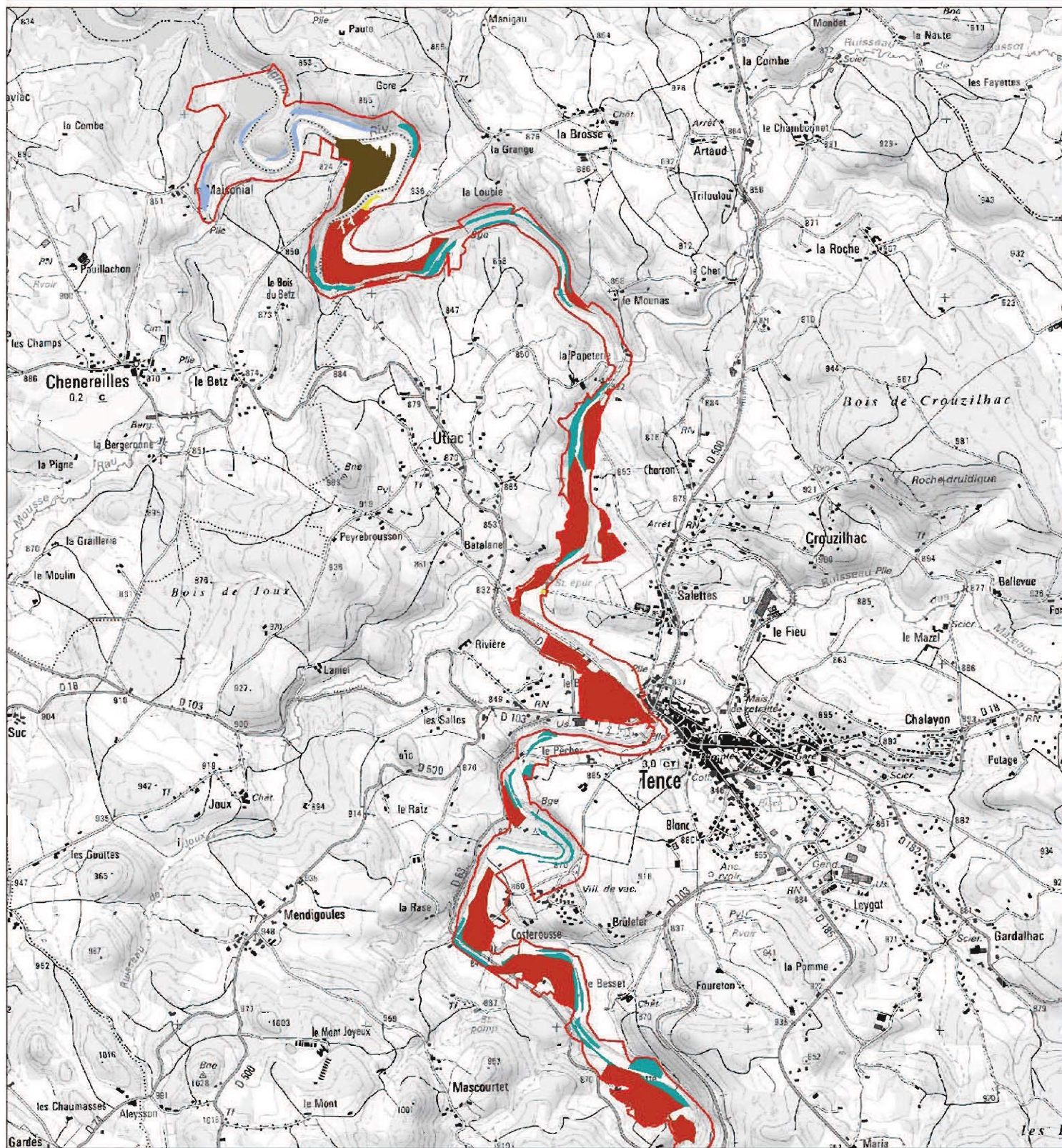
L'habitat « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* » est recensé en amont du site. Cet habitat n'a pas pu être cartographié comme les autres car les surfaces qui le représentent sont trop petites pour être matérialisées. Cependant, il faut préciser qu'il est présent sur tout le linéaire du Lignon, majoritairement sur l'amont.

En amont du bassin versant, les habitats sont, en général, en meilleur état de conservation qu'à l'aval, souvent jugés « favorables ». Comme il est difficile de généraliser sur l'ensemble du site Natura 2000, l'état de conservation d'un habitat peut varier localement de « favorable » à « défavorable inadéquat » voire « défavorable mauvais ».

Seuls les habitats les plus dégradés, à l'amont comme à l'aval, sont les hêtraies atlantiques, les forêts alluviales résiduelles et les prairies à Molinie (dégradations locales dues au surpâturage). Les hêtraies présentes sont assez caractéristiques et doivent être conservées sous réserve de conduire une sylviculture durable (éviter de favoriser les résineux). Leur état de conservation jugé défavorable vient du fait qu'elles sont cantonnées à de petits vallons escarpés sans connections entre elles, ce qui en fait un habitat morcelé sur le territoire d'un point de vue fonctionnalité du corridor (LE HENAFF, 2011).



Carte 11 : Cartographie des habitats
Typologie Natura 2000



- Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
- 3270 : Rivière avec berges vaseuses
- 5120 : Lande à *Genêt purgatif*
- 6210 : Pelouse calcaro-siliceuse
- 6230 : Formation herbeuse à Nard

- 641G : Prairie à Molinie
- 6430 : Mégaphorbiaie hygrophile
- 651C : Pelouse maigre de fauche de basse altitude
- 652C : Prairie de fauche de montagne
- 811C : Eboulis siliceux

- 823D : Roche siliceuse avec végétation pionnière
- 91E0 : Forêt alluviale résiduelle
- 912D : Hêtraie atlantique acidophile

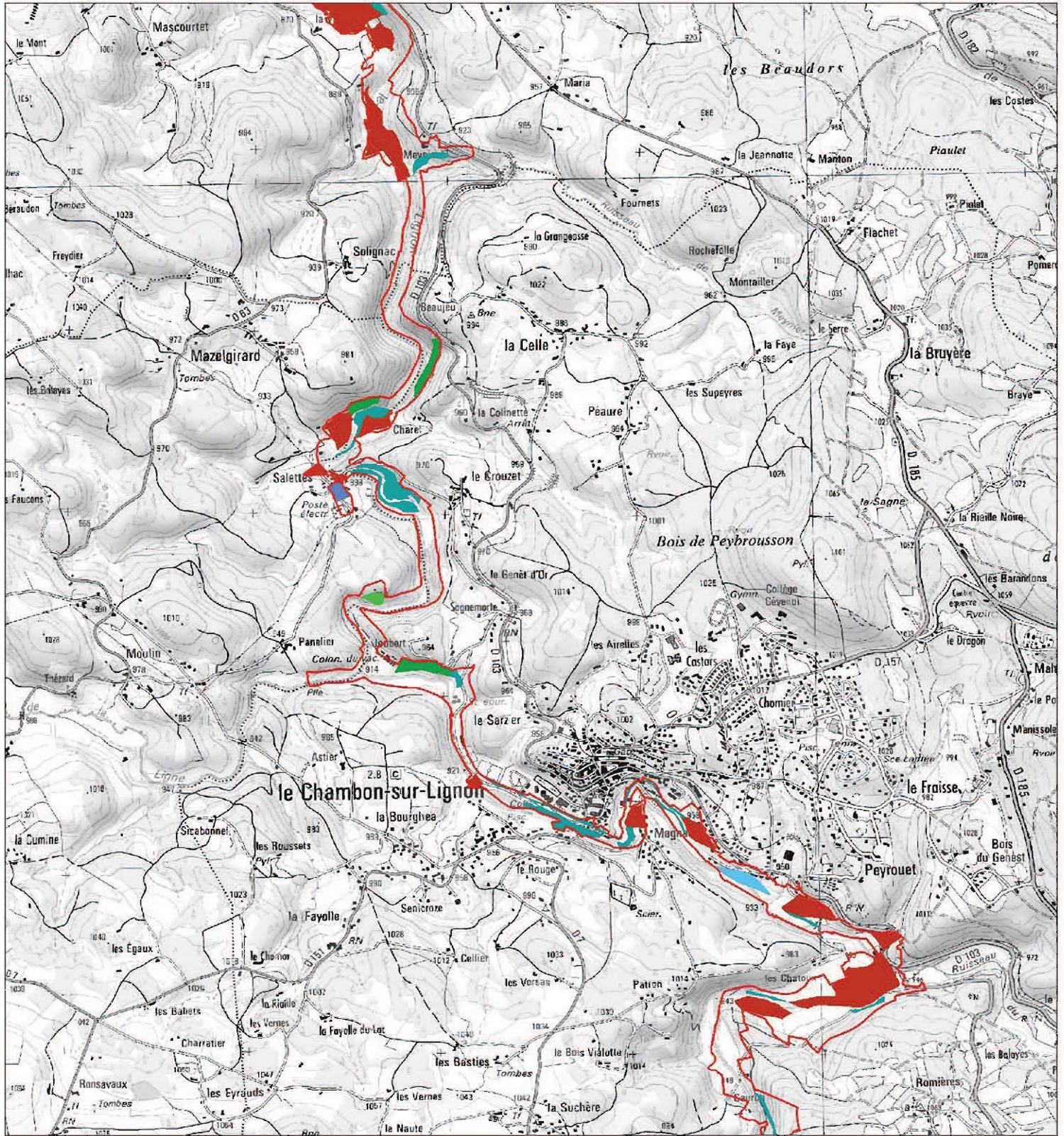
Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006

Echelle : 0 100 200 m

Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 11 : Cartographie des habitats
Typologie Natura 2000



- | | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon" | 6410 : Prairie à Molinie | 8230 : Roche siliceuse avec végétation pionnière |
| 3270 : Rivière avec berges vaseuses | 6430 : Mégaphorbiaie hygrophile | 91E0 : Forêt alluviale résiduelle |
| 5120 : Lande à Genêt purgatif | 651C : Pelouse maigre de fauche de basse altitude | 9120 : Hêtraie atlantique acidophile |
| 6210 : Pelouse calcaire-siliceuse | 6520 : Prairie de fauche de montagne | |
| 6230 : Formation herbeuse à Nard | 811C : Eboulis siliceux | |

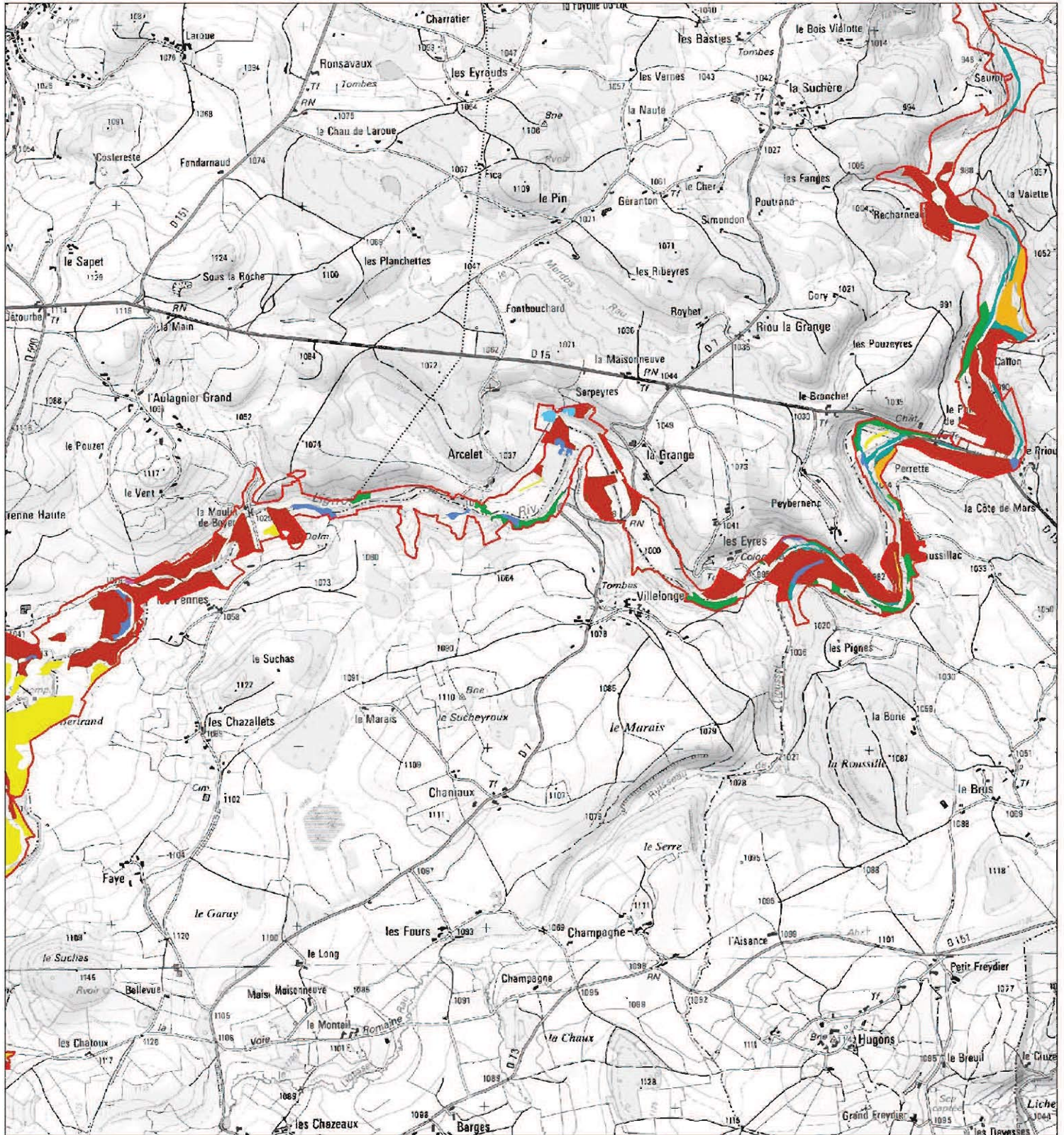
Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006

Scale: 0 125 250 m

Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 11 : Cartographie des habitats
Typologie Natura 2000

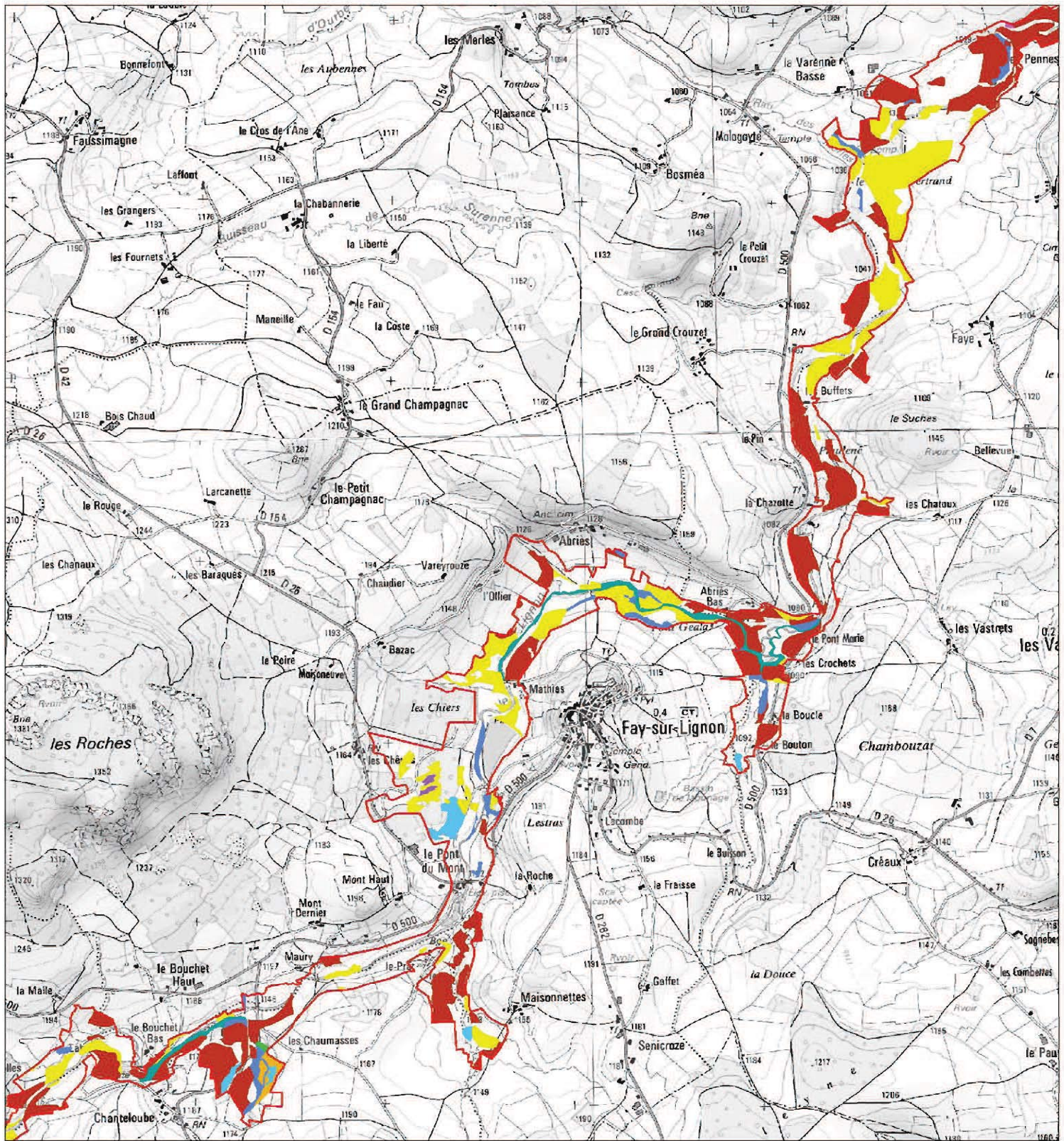


- | | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon" | 6410 : Prairie à Molinie | 8230 : Roche siliceuse avec végétation pionnière |
| 3270 : Rivière avec berges vaseuses | 6430 : Mégaphorbiaie hygrophile | 91E0 : Forêt alluviale résiduelle |
| 5120 : Lande à Genêt purgatif | 651C : Pelouse maigre de fauche de basse altitude | 9120 : Hêtre atlantique acidophile |
| 6210 : Pelouse calcaire-siliceuse | 6520 : Prairie de fauche de montagne | |
| 6230 : Formation herbeuse à Nard | 811C : Eboulis siliceux | |

Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006

Échelle : 0 400 800 m

Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



- | | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon" | 6410 : Prairie à Molinie | 8230 : Roche siliceuse avec végétation pionnière |
| 3270 : Rivière avec berges vaseuses | 6430 : Mégaphorbiaie hygrophile | 91E0 : Forêt alluviale résiduelle |
| 5120 : Lande à Genêt purgatif | 651C : Pelouse maigre de fauche de basse altitude | 9120 : Hêtraie atlantique acidophile |
| 6210 : Pelouse calcaire-siliceuse | 652C : Prairie de fauche de montagne | |
| 6230 : Formation herbeuse à Nard | 811C : Eboulis siliceux | |

Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © © IGN 2006

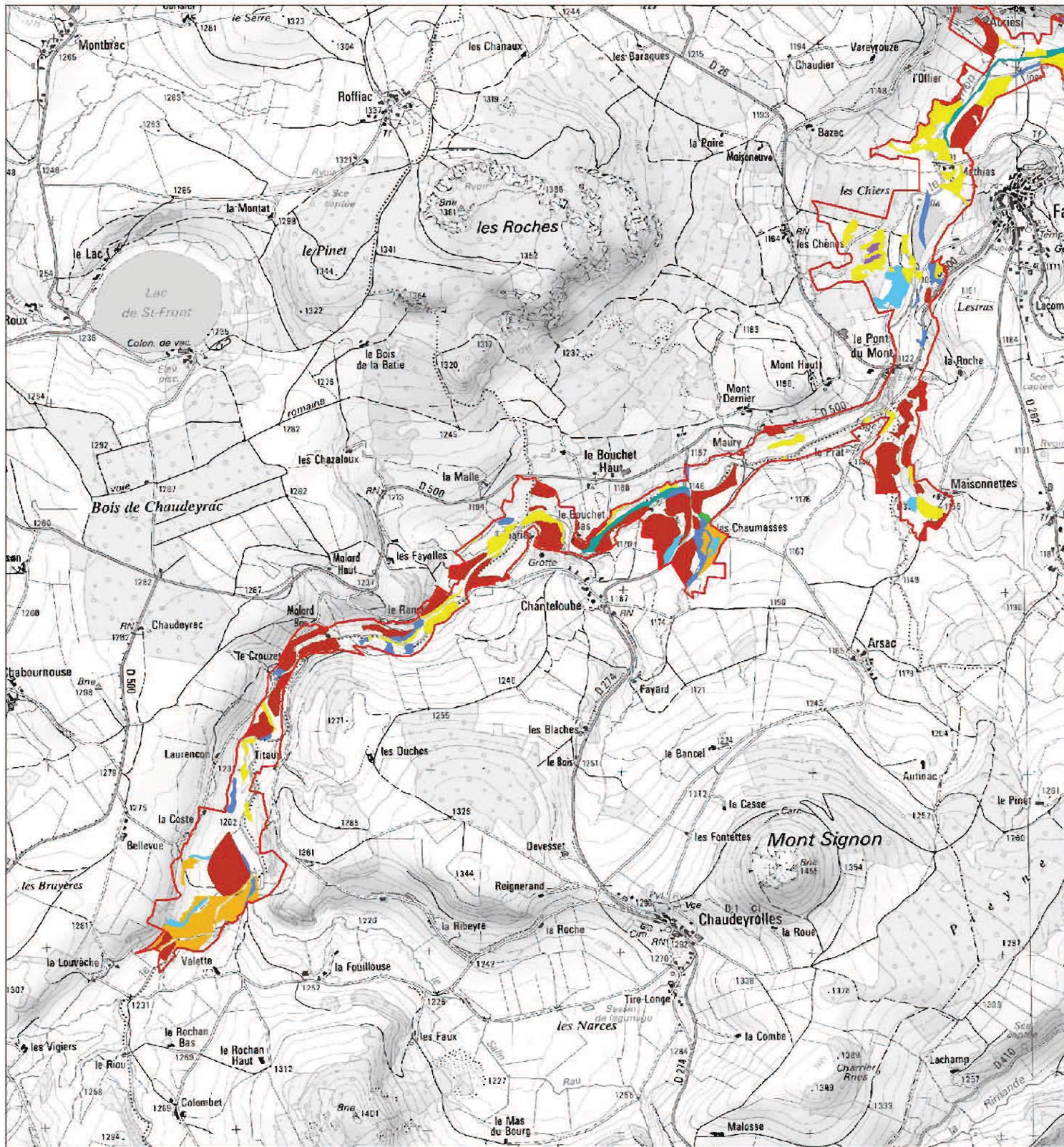
Logo of the French Republic, the Natura 2000 logo, and the European Union flag.

Logo of SICALA (Société Intercommunale pour la Conservation de l'Altitude et du Lignon).

Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 11 : Cartographie des habitats
Typologie Natura 2000



- | | | |
|---|---|--|
| Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon" | 6410 : Prairie à Molinie | 8230 : Roche siliceuse avec végétation pionnière |
| 3270 : Rivière avec berges vaseuses | 6430 : Mégaphorbiaie hygrophile | 91E0 : Forêt alluviale résiduelle |
| 5120 : Lande à Genêt purgatif | 651C : Pelouse maigre de fauche de basse altitude | 9120 : Hétraie atlantique acidophile |
| 6210 : Pelouse calcaro-siliceuse | 652G : Prairie de fauche de montagne | |
| 6230 : Formation herbeuse à Nard | 811C : Eboulis siliceux | |

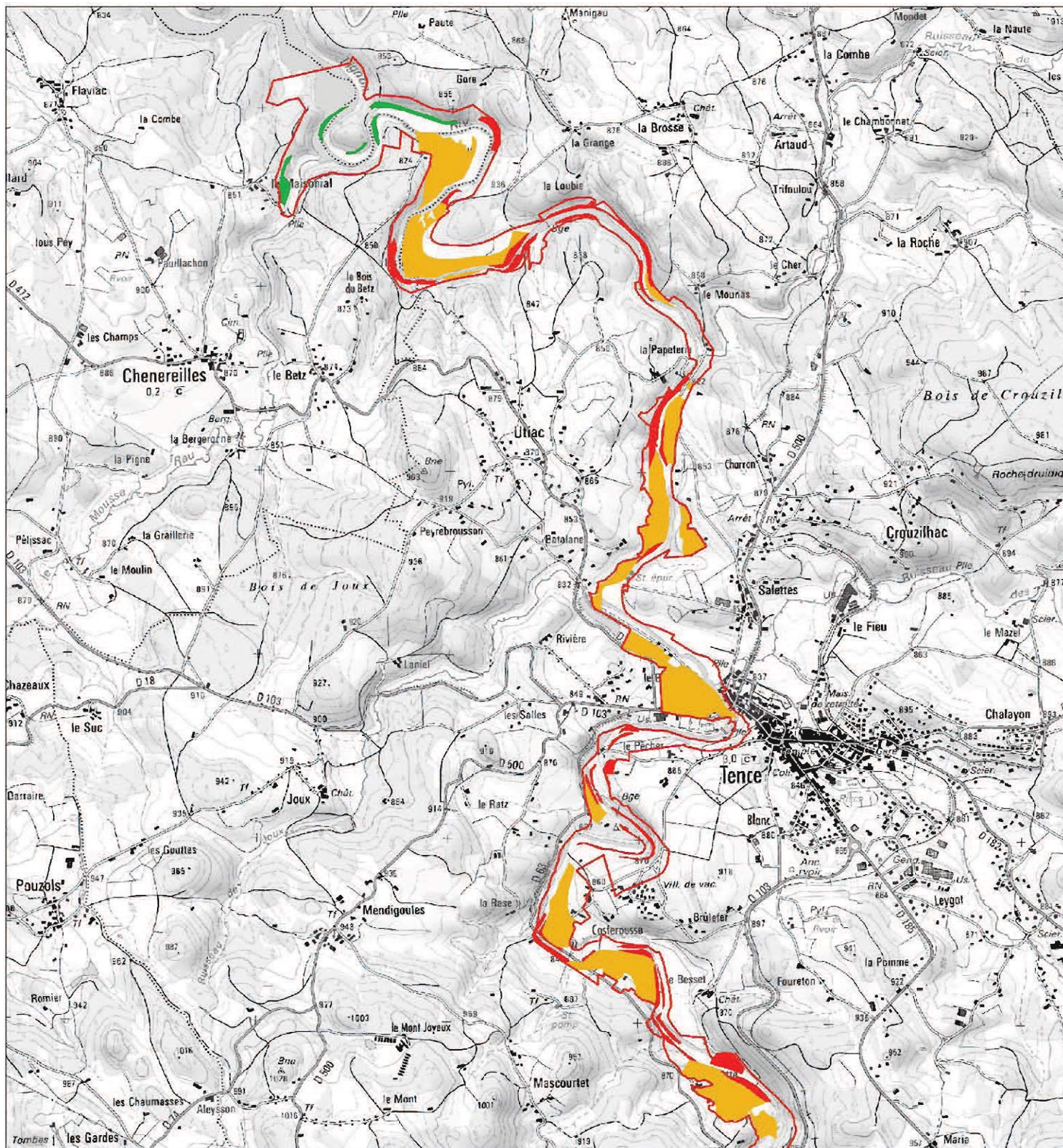
Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © © IGN 2006

Logo of the French Republic, the European Union, and the Natura 2000 network. The logo for SICALA (Société Intercommunale pour la Conservation de l'Altitude et du Lignon) is also present. A scale bar indicates 0, 25, 50, 100, 200, 400, 800, 1600 meters. A north arrow is located in the top right corner.

Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 12 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire



Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

Etat de conservation

- Favorable
- Défavorable inadéquat
- Défavorable mauvais

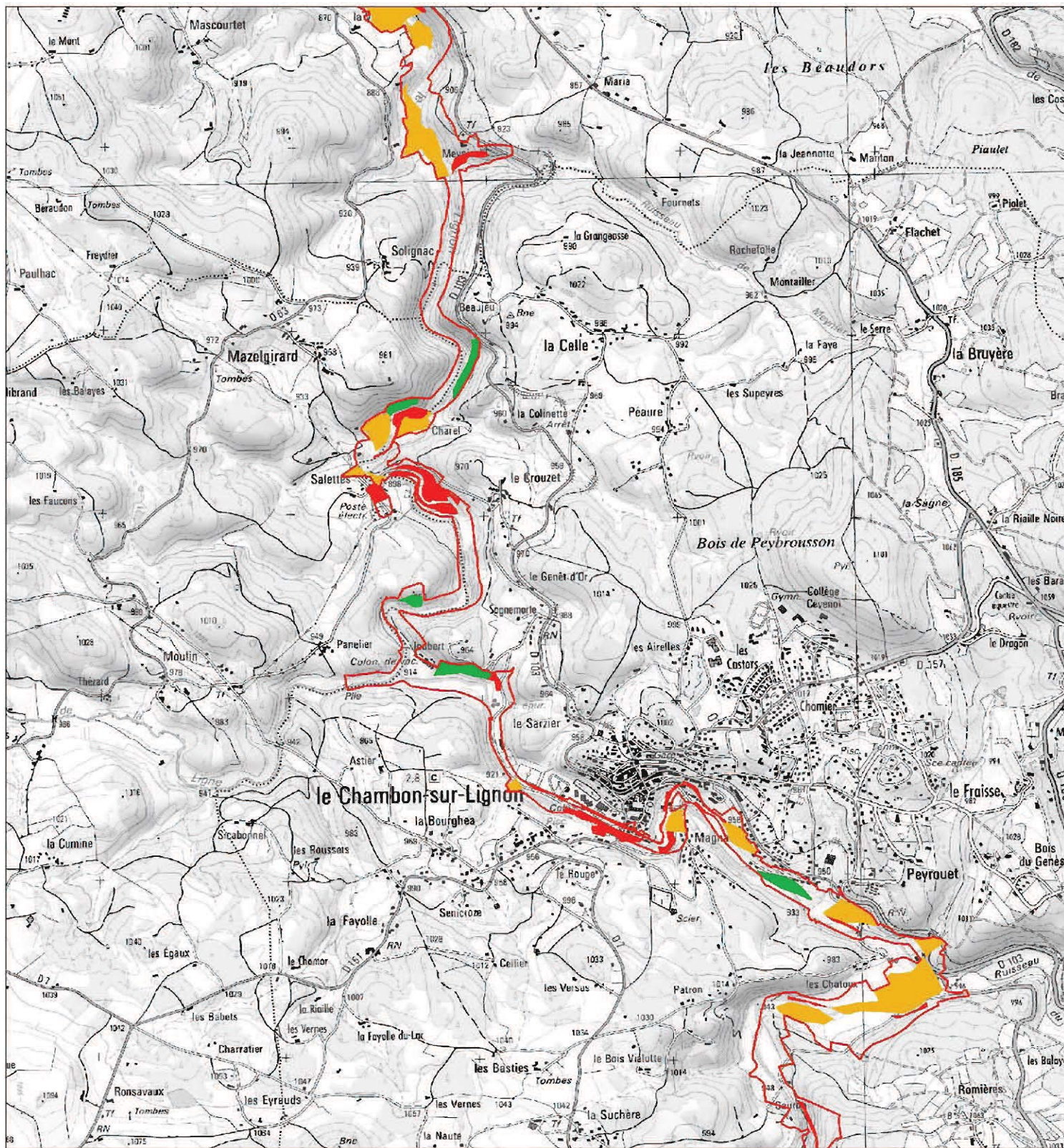
Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006




Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 12 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire



 Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

Etat de conservation

-  Favorable
-  Défavorable inadéquat
-  Défavorable mauvais

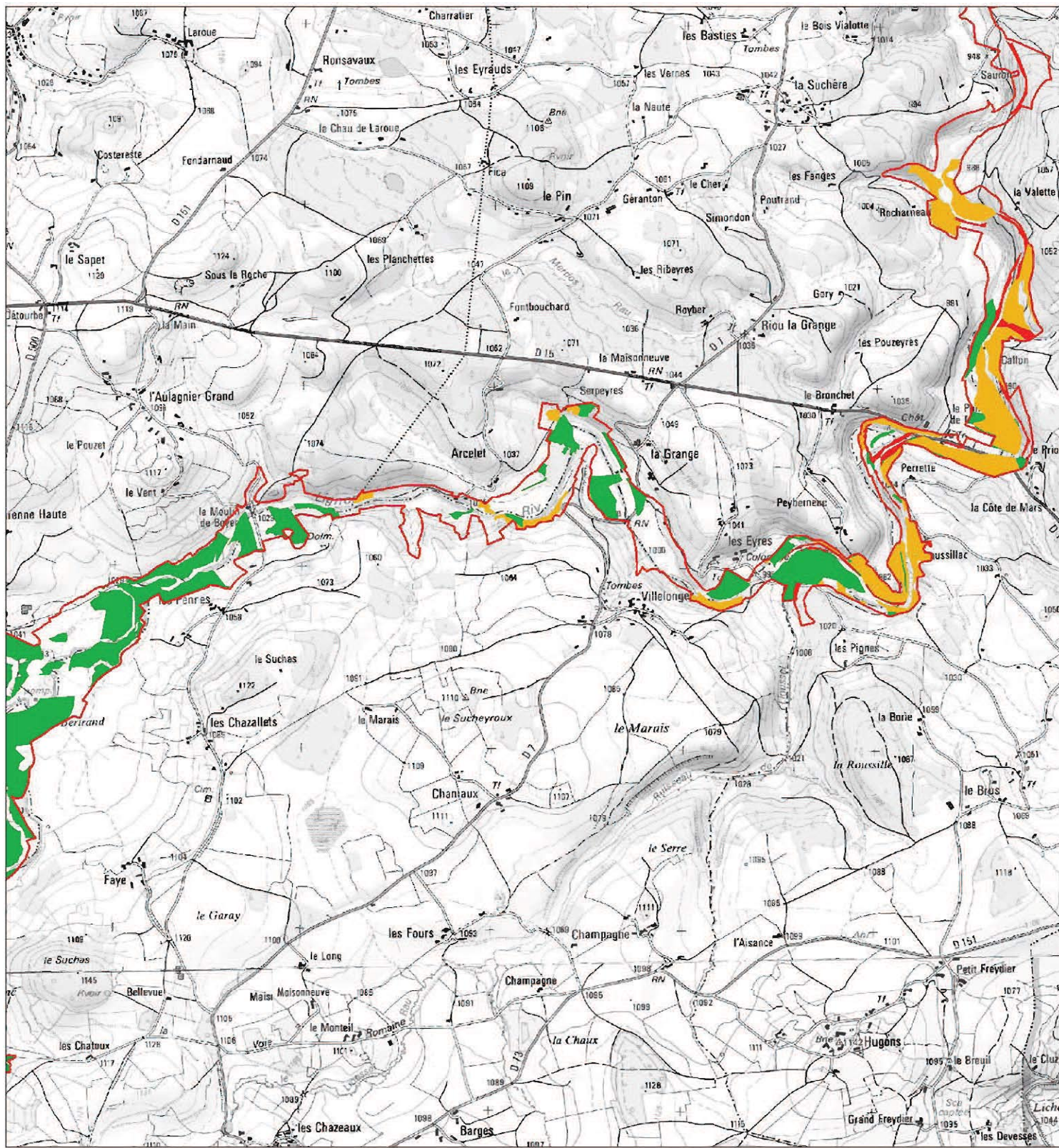
Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 12 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire



Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

Etat de conservation

- Favorable
- Défavorable inadéquat
- Défavorable mauvais

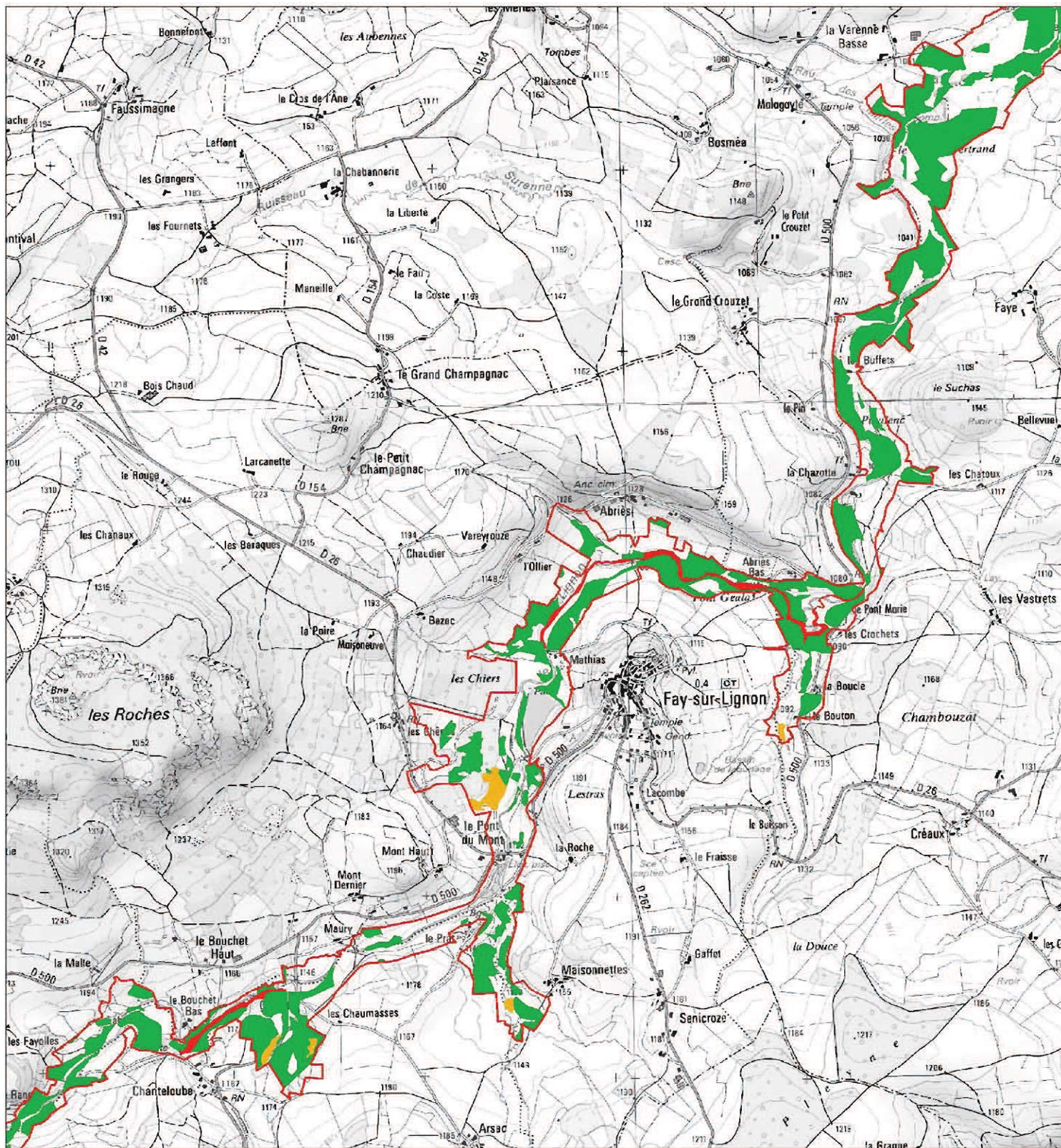
Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 12 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire



Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

Etat de conservation

- Favorable
- Défavorable inadéquat
- Défavorable mauvais

Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006

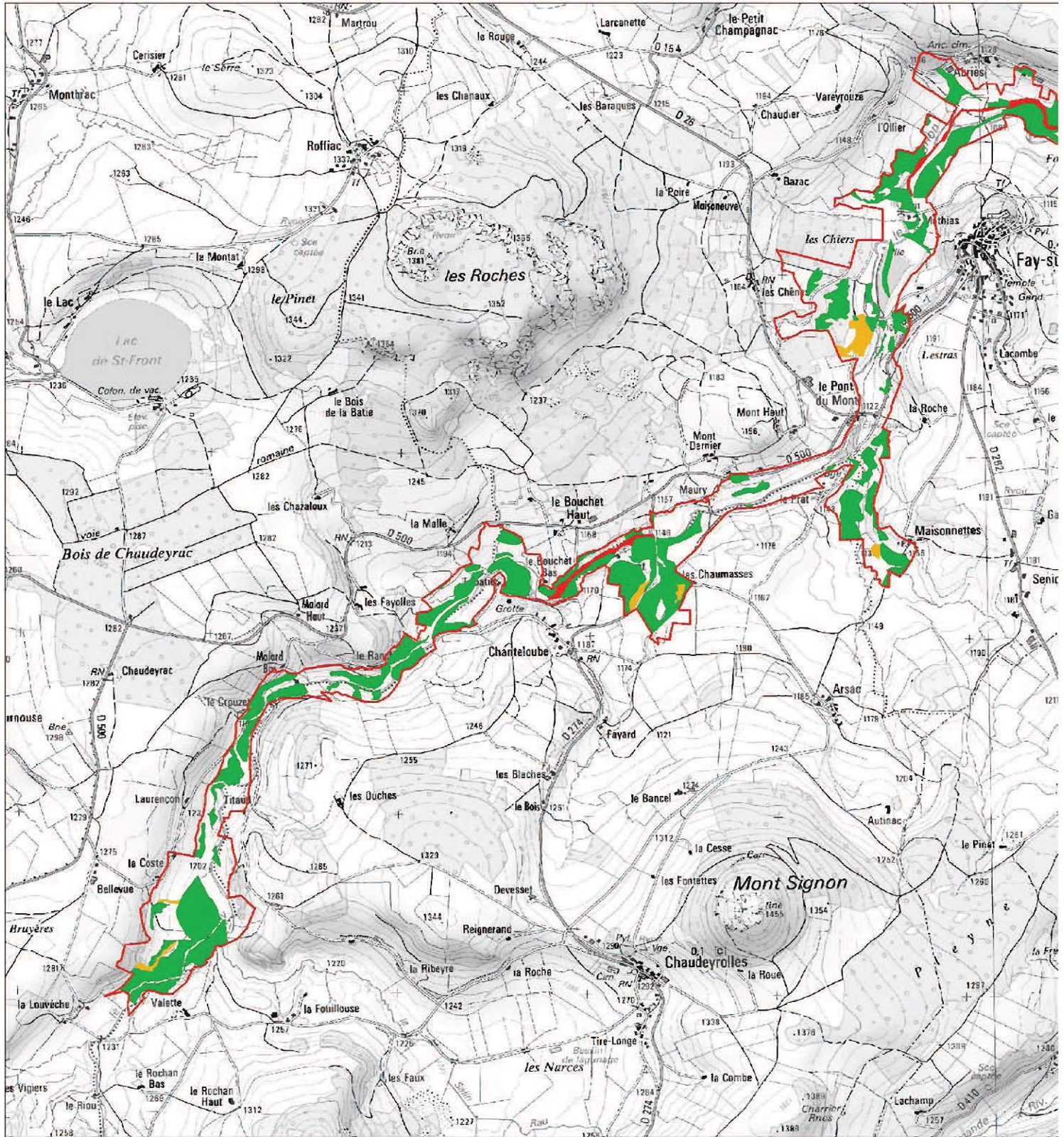
Echelle : 1 : 50 000



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012



Carte 12 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire



Etat de conservation

Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

- Favorable
- Défavorable inadéquat
- Défavorable mauvais

Sources :
Mosaïque Environnement, 2005
CBNMC, 2011
Fond Scan 25 © IGN 2006



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012

TABEAU 8 : ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	1337	Inconnu	<p>Le Castor est un animal sociable puisque les 2/3 des individus vivent en groupes familiaux. Le territoire d'une famille est de 1 à 3 km de cours d'eau.</p> <p>L'activité du Castor est plutôt nocturne ; les 2/3 sont consacrées au milieu aquatique (déplacement, consommation de végétaux) et les 1/3 de celle-ci au milieu terrestre (toilette, recherche de nourriture,...).</p> <p>Le rongeur peut s'installer aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux ; des plans d'eau peuvent être colonisés s'ils sont reliés au réseau hydrographique.</p> <p>La présence permanente de l'eau (profondeur minimum de 60 cm), de formations boisées rivulaires (surtout de jeunes salicacées) et d'une faible pente (moins de 1%) sont des conditions nécessaires pour son habitat.</p>	Favorable à Défavorable mauvais	Favorable	DREAL Auvergne MNHN, 2007 ONCFS SICALA, 2011

<i>Margaritifera margaritifera</i>	Moule perlière	1029	400 individus répertoriés environ	<p>Après une phase parasitaire de quelques semaines à quelques mois dans le système branchial d'un poisson (truite ou saumon), la larve se transforme en bivalve et se fixe sur le fond d'un cours d'eau. La maturité n'est atteinte qu'à l'âge de 20 ans et les adultes peuvent vivre plus de 100 ans. Ces derniers sont sédentaires mais des déplacements sont observés lorsque le niveau d'eau diminue.</p> <p>L'espèce privilégie les rivières s'écoulant sur des roches siliceuses ou les rivières à fond sableux sur socle granitique.</p> <p>On la retrouve également dans des secteurs de gorges boisées ou encaissées. Le substrat doit être gravelo-sableux pour qu'elle puisse s'y enfoncer. Les faciès peuvent être lotiques ou lentiques mais il doit exister un substrat meuble et courant.</p> <p>Enfin, la stabilité des berges et la qualité de l'eau sont des points essentiels à son habitat (espèce bioindicatrice).</p>	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	DREAL Auvergne MNHN, 2007 Gilbert COCHET ONEMA
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches	1092	Absence de l'espèce sur le Lignon entre Tence et Faysur-Lignon Présence possible en amont de Faysur-Lignon	<p>L'écrevisse à pieds blancs est peu active en hiver et en périodes froides. Au printemps, lorsqu'elle reprend son activité, ses déplacements se limitent à la recherche de nourriture et sont plutôt nocturnes.</p> <p>L'espèce peut effectuer des déplacements en milieu terrestre grâce à la protection de ses branchies dans une chambre branchiale.</p> <p>Les individus sont souvent grégaires sauf au moment de la mue ou après l'accouplement où ils s'isolent.</p> <p>Espèce des eaux douces pérennes, elle possède des exigences élevées (exigences respiratoires) : eau claire peu profonde, très bien oxygénée et riche en abris.</p>	Défavorable inadéquat à Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	DREAL Auvergne MNHN, 2007 FDPMMMA 43 Saules et eaux

<p><i>Lutra lutra</i></p>	<p>Loutre d'Europe</p>	<p>1355</p>	<p>Inconnu</p>	<p>Faisant partie des plus grands mustélidés d'Europe, on la confond souvent avec d'autres rongeurs semi-aquatiques (Ragondin, Castor d'Europe), surtout pendant la nage.</p> <p>La loutre est en général, un animal plutôt solitaire et individualiste (territorialité « intra-sexuelle »). En effet, elle ne vit en couple que pendant la période du rut. L'accouplement se passe dans l'eau et la mise bas a généralement lieu dans un terrier, ou catiche, ou dans une couche à l'air libre.</p> <p>L'animal a une activité principalement aquatique (déplacements, pêche, accouplement,...). En effet, elle maîtrise la nage en surface et en plongée grâce à des adaptations physiologiques et morphologiques (tête aplatie, corps fuselé, palmure entre les pattes avant et arrières,...). Elle ne quitte l'eau que pour la consommation de proies de grande taille, le repos diurne ou pour gagner d'autres milieux disjoints.</p>	<p>Favorable mais à confirmer</p>	<p>Favorable</p>	<p>DREAL Auvergne MNHN, 2007</p>
---------------------------	------------------------	-------------	----------------	---	-----------------------------------	------------------	----------------------------------

SYNTHÈSE

4 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site :

- **le Castor d'Europe** : la population observée sur le site est la seule notable en Haute-Loire et sur l'axe de la Loire amont. C'est pour cette espèce que le site initial a été désigné au titre Natura 2000. De plus, la population du Lignon est isolée des autres populations ligériennes. Les foyers de population les plus proches sont en Ardèche sur la rivière Eyrieux, bassin versant Rhodanien (origine la plus plausible de sa présence sur le Haut-Lignon).

Aujourd'hui le Castor d'Europe est classé en préoccupation mineure au niveau français et mondial (Source : UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 2011). Des opérations de réintroduction se sont succédées ces trente dernières années, permettant la recolonisation de l'espèce sur les principaux axes fluviaux du territoire national.

Afin de préciser sa répartition sur le site, des inventaires ont été réalisés et la présence du Castor est confirmée par les traces laissées sur les arbres (tailles en crayon). A certains endroits, les traces de crayon sont assez nombreuses, ce qui laisse penser que le gîte de l'animal est plus ou moins proche, sachant que le Castor ne s'éloigne guère de son refuge, limitant ainsi les dépenses énergétiques (CABARD, 2009). Le maintien ou le développement de l'espèce passe par l'entretien ou la restauration de la ripisylve, notamment l'habitat 91E0 sur le site Natura 2000. Depuis 2002/2003, dernières années de sa présence en aval de Tence sur le site initial, on a pu observer une migration de la population vers l'amont du Lignon. Actuellement sa limite de répartition amont se situe au niveau du plan d'eau de Fay-sur-Lignon, sur le linéaire d'extension du site. L'état de la connaissance sur la population de Castor du Lignon a été conduit en interne par le SICALA (« Etat de l'Art du Castor d'Europe sur le cours du Lignon du Velay » ; ROS-RUIZ, 2010 ; cf. annexe 4) et soumis à la validation scientifique de Charles LEMARCHAND, spécialiste régional de l'espèce.

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 14 : Espèces d'intérêt communautaire -
Répartition du Castor d'Europe



— Lineaire de presence actuel sur le Lignon
— Lineaire de presence initial/ancien

Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"

Limite communale

Echelle :
0 1,8 3,6 km



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Février 2012

Sources : ONCFS (1982-2003), SICALA (2009-2011)
© IGN Bd Carto © 2006

- **la Moule perlière** : le Lignon du Velay est la seule la rivière d'Europe sur parcours basaltique à accueillir la Moule perlière . Le substrat basaltique explique la très forte taille des individus, liée à la présence de calcium.

L'espèce subit de fortes réductions d'effectifs avec notamment un pavage connu sur le Lignon qui est passé de trois cents individus à une trentaine aujourd'hui (COCHET, 1997/2010). Les observations faites sur le site P « Rivières à moules perlières » (anciennement piloté par la DREAL, cf. annexe 5), mentionnent que les individus trouvés sont souvent âgés et que les jeunes sont absents, ce qui démontre que le taux de reproduction est très faible. Cependant le faible nombre de coquilles vides trouvées plaide pour une baisse de la mortalité et des individus vivants sont encore contactés. De plus des données récentes de l'APPMA du Chambon-sur-Lignon (2011) signalent la présence d'un pavage de plus de trois cent moules avec observation d'un jeune individu, preuve de reproduction récente. Les effectifs connus sur le Lignon sont d'environ quatre cents individus avec une estimation de la population à un millier de moules (communication de G. COCHET, 2011).

La survie des moules perlières dépend de la qualité de l'eau, de la qualité du substrat et de la stabilité des berges, enjeux importants sur le territoire. Trois menaces pèsent sur l'espèce, à savoir :

- les apports exogènes de fines, nitrates, phosphates et autres polluants... ;
- l'ensablement du lit du cours d'eau et le colmatage du substrat (liés au maintien des berges et à l'eutrophisation) ;
- les ouvrages hydrauliques faisant obstacle à la continuité du cours d'eau et la circulation piscicole au détriment de l'habitat de l'espèce, de la qualité de l'eau et d'une population dense de poissons hôtes (+ de 3 000 Truites fario à l'hectare).

Rappelons que, d'après la littérature sur les exigences écologiques de la Moule perlière, les concentrations en nitrate dans l'eau permettant la reproduction de l'espèce ne doivent pas être supérieures à 1,7mg, voire 1mg par litre selon les sources et ne doivent pas dépasser 0,03mg par litre pour le phosphate.

A Noter sur le Lignon l'observation d'une recrudescence de diatomées invasives, les espèces *Achnanthes subhudsonis* et *Gomphoneis eriensis*, qui seraient potentiellement nuisibles pour la moule (Conseil Général 43, service SATEA, 2011). Mais cette hypothèse reste cependant à vérifier.

TABEAU 9 : CONCENTRATIONS EN NITRATES SUR LES STATIONS DE SUIVI DU HAUT-LIGNON

Concentrations en mg/l de NO3

Station LG1 : aux seuils de Chaudeyrolles							
Année \ Mois	mars	juin	juillet	août	Sept	Nov/Dec	
2007	2,9	1,5	1,5	1,9	2,1	1,8	
2008	3,5	2,2	2	2	2	2,9	
2009	2,1	1,7	1,1	1,3	1,6	2,8	
2010	2,9	3,1	2,8	1,9	2,5	3,7	
Station LG4 : en aval de la pisciculture de Fay sur Lignon							
Année \ Mois	mars	juin	juillet	août	Sept	Nov/Dec	
2007	1,7	1,2	3,3	1,5	1,4	2	
2008	2,4	2,2	1,8	2,1	1,8	1,8	
2009	1,7	1,7	1,9	2,3	2,4	2,1	
2010	2,7	1,8	1,7	2	2,2	2,5	
Station LG 9 : en amont du Chambon sur Lignon, au pont de la D151							
Année \ Mois	mars	juin	juillet	août	Sept	Nov/Dec	
2007	1,8	1,4	1,4	1,1	<1	2,4	
2008	2,2	5,1	2	1,5	1,6	2,1	
2009	2,3	1,8	1,6	1,2	1,2	1,6	
2010	2,5	1,8	1,9	1,2	1,5	2,6	

SOURCE : CONSEIL GÉNÉRAL 43, SERVICE D'ASSISTANCES TECHNIQUES À L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (SATEA)

D'après ce tableau nous pouvons observer que sur les 72 points de mesures des concentrations en nitrate effectués sur 3 stations durant 4 années, de 2007 à 2010, plus d'un tiers des données présentent une concentration inférieure à 1,7mg/l (les 25 données surlignées en vert).

A noter que la station de mesure située le plus en amont sur la commune de Chaudeyrolles, présente en moyenne les concentrations en nitrate les plus élevées. Nous pouvons également remarquer de manière générale une diminution des concentrations en nitrate sur l'aval d'une station à l'autre. Or, le linéaire de présence de la Moule perlière se situe entre les stations de Fay-sur-Lignon et du Chambon-sur-Lignon où les mesures des concentrations en nitrate s'améliorent significativement passant de 7 points de mesures sur 24 potentiellement favorables à la reproduction de l'espèce à 11 points de mesure sur 23.

TABLEAU 10 : CONCENTRATIONS EN PHOSPHATE SUR LES STATIONS DE SUIVI DU HAUT-LIGNON

Concentrations en mg/l de PO_4^{3-}

Station LG1 : aux seuils de Chaudeyrolles							
Année \ Mois	mars	juin	juillet	août	Sept	Nov/Dec	
2007	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,12
2008	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,07	<0,05
2009	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
2010	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,06	<0,05
Station LG4 : en aval de la pisciculture de Fay sur Lignon							
Année \ Mois	mars	juin	juillet	août	Sept	Nov/Dec	
2007	<0,05	<0,05	0,1	0,1	0,08	<0,05	<0,05
2008	<0,05	0,06	0,11	0,09	0,11	<0,05	<0,05
2009	<0,05	0,11	0,13	0,21	0,17	0,09	0,09
2010	0,05	0,1	0,08	0,1	0,1	<0,05	<0,05
Station LG 9 : en amont du Chambon sur Lignon, au pont de la D151							
Année \ Mois	mars	juin	juillet	août	Sept	Nov/Dec	
2007	<0,05	<0,05	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
2008	<0,05	0,06	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
2009	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
2010	<0,05	0,17	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05

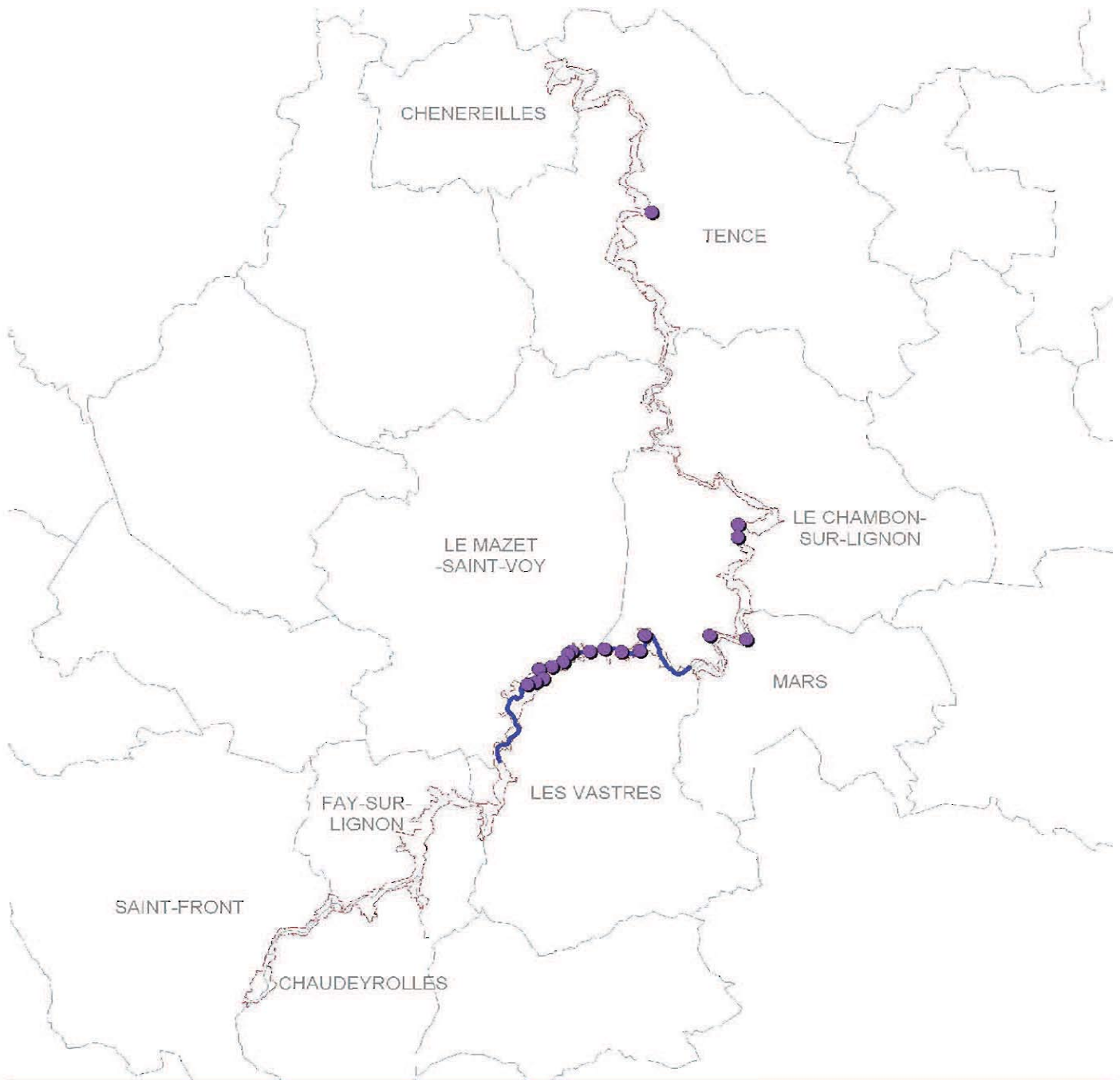
SOURCE : CONSEIL GÉNÉRAL 43, SATEA

Concernant les concentrations en phosphates nous observons que la plupart des données présentent des valeurs égales ou inférieures à 0,05mg/l (71%). Ces faibles concentrations sont dues à la stabilité de cette substance chimique dans le sol. En effet contrairement au nitrate le phosphate est peu lessivable. Sa présence naturelle dans l'eau est due à l'érosion des sols mais peut être accentuée par un apport excédentaire d'origine agricole ou des rejets directs. Significativement ce dernier facteur s'identifie sur la station située en aval de la pisciculture de Fay-sur-Lignon. Néanmoins, le seuil de détection des concentrations en phosphate n'est pas assez précis pour évaluer son impact sur la reproduction de la Moule perlière. Mais à l'avenir le seuil de détection du phosphate va être affiné et permettre la détection de valeurs inférieure à 0,05mg/l (communication du service SATEA du conseil Général 43).

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 14 : Espèces d'intérêt communautaire -
Répartition de la Moule perlière



- Observation ponctuelle de l'espèce
- Linéaire de présence de la Moule perlière
- Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
- Limite communale



Echelle :
0 1.5 3 km



SICALA



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Février 2012

Sources : G. COCHET, ONEMA
© IGN Bd Carto © 2006

- **l'Écrevisse à pattes blanches (APP)** : absente du linéaire du site initial « Haute Vallée du Lignon », elle a été supplantée sur la plupart des cours d'eau Natura 2000 par les écrevisses invasives.

Principalement menacée par la présence de l'Écrevisse de Californie ou signal (*Pacifastacus leniusculus* ; DANA, 1852), les populations d'Écrevisse à pieds blancs subissent la concurrence directe avec cette espèce introduite, plus prolifique et plus résistante à la dégradation de l'habitat (réchauffement des eaux, pollutions,...). A noter la présence de l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus* ; RAFINESQUE, 1817) dans la retenue du barrage de Lavalette ; l'espèce est donc à surveiller au vu de son potentiel compétitif.

Les écrevisses autochtones subissent également une réduction des effectifs de façon indirecte, puisqu'elles sont sensibles à l'aphanomyose ou « peste de l'écrevisse », pouvant décimer des populations entières. Cette affection fongique est provoquée par le champignon *Aphanomyces astaci* (SCHIKORA, 1906), envers lequel les espèces américaines introduites présentent une certaine résistance, leur permettant de se comporter comme des « porteurs sains ». Cette cause de mortalité n'est pas avérée sur le Lignon mais reste à surveiller (DUPERRAY, 2011 ; cf. annexe 7).

Il ne faut pas oublier qu'il existe également des menaces sur les populations à cause de l'action de l'homme sur les cours d'eau (détérioration de l'habitat et de la qualité de l'eau, déboisement des berges, ensablement, rejets polluants, braconnage,...).

La présence de l'Écrevisse à pattes blanche est signalée en amont de la pisciculture de Fay-sur-Lignon (ONEMA et AAPPMA du Chambon, 2008/2009), ce qui a légitimé pour partie le projet d'extension du site Natura 2000 sur l'amont. Toutefois ces données n'ont pu être réactualisées lors du diagnostic pour des raisons de calendrier et des conditions de période d'intervention. Des compléments d'inventaire doivent être entrepris dès les premières années d'animation du site afin de confirmer la présence actuelle de l'APP sur le secteur et de définir plus précisément la répartition de l'espèce afin d'opérer son suivi.

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 14 : Espèces d'intérêt communautaire -
Répartition de l'Ecrevisse à pieds blancs



-  Présence potentielle de l'Ecrevisse à pieds blancs (,)
-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Limite communale



Echelle :
0 1,0 3,0 km



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Février 2012
Sources : ONEMA, FDPMA 43, © IGN Bd Carto © 2006

- **la Loutre d'Europe** : relativement bien présente en Auvergne, elle semble également bien installée sur le Lignon malgré la difficulté à collecter de la donnée sur cette espèce. En effet, le Lignon n'a pas été prospecté pour l'établissement de l'état des connaissances sur la Loutre en Auvergne (État de l'Art sur la Loutre d'Eurasie, LEMARCHAND & BOUCHARDY, 2010 ; cf. annexe 8). Sa présence est notamment avérée sur le site initial (BOUCHARDY & BOULADE, 1996/1997).

Pour que l'espèce se maintienne durablement sur un secteur, trois conditions doivent être réunies :

- une quantité suffisante de gîtes (disposés de façon homogène) ;
- la qualité des habitats aquatiques ;
- une liberté totale de circulation.

L'inventaire effectué par le SICALA (Diagnostic Loutre « HVL », CURNY & LOUCHE, 2011) sur la zone d'étude en amont (entre les communes de Chaudeyrolles et des Vastres) a permis de constater 12 fois des indices de présence de la Loutre (épreintes, traces de pieds) sur les 16 points inventoriés. Des changements de régime alimentaire ont pu être observés : os de micro-mammifères et écailles de poissons en amont, carapaces d'écrevisses signal en aval.

La présence actuelle de l'espèce est avérée sur l'extension amont du site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon du lieu-dit les Buffets (commune des Vastres) au lieu-dit de la Valette (commune de Chaudeyrolles).

Site Natura 2000 Haute Vallée du Lignon (HVL)
FR 8301088



Carte 14 : Espèces d'intérêt communautaire -
Répartition de la Loutre d'Europe



- Présence avérée de la Loutre (prospections)
- Présence potentielle de l'espèce
- Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
- Limite communale

Echelle :
0 1.6 3.2 km



PARTIE II : OBJECTIFS DE GESTION ET PROPOSITIONS DE MESURES

Sous l'égide de la directive « Habitats », par la mise en place du dispositif Natura 2000 et grâce à une mobilisation territoriale, l'Union Européenne s'est dotée d'un outils ayant pour but, la conservation des habitats naturels, des espèces animales et végétales. En France, la démarche est retranscrite de façon volontaire et contractuelle, favorisant une implication des acteurs locaux. Le programme de mesures présenté ci-après, décrit les différentes actions à mettre en œuvre pour la préservation des espèces et des habitats naturels tout en prenant en compte les activités socio-économiques du territoire.

2.1 Les objectifs de Développement Durable

L'objectif prioritaire de chaque site Natura 2000 est la préservation des espèces et habitats naturels recensés. Cependant, cet objectif est sous-entendu dans l'ensemble des actions inscrites. La conservation des espèces et habitats dans un état de conservation « favorable » dépend du maintien, et parfois de l'amélioration, des différentes pratiques de chaque activité humaine.

Les mesures de gestion des espèces et habitats, liées aux activités humaines, sont listées dans le tableau 11, tandis que le tableau 12 présente les différentes actions de communication, de sensibilisation ou de suivi et d'animation. Les tableaux 13 et 14 présentent les compartiments de suivi et une appréciation sur les tendances actuelles de l'évolution l'état de conservation des habitats et des espèces qui seront à réactualiser à chaque révision du Docob.

Chaque action est détaillée séparément, dans le paragraphe suivant, en « fiche actions ».

Les objectifs de développement durable sont déclinés en trois niveaux de priorité, selon les enjeux identifiés sur le site :

- *** **PRIORITÉ FORTE**
- ** **PRIORITÉ MOYENNE**
- * **PRIORITÉ FAIBLE**

Les objectifs prioritaires sont axés sur l'amélioration de la qualité de l'eau (principalement pour les espèces d'intérêt communautaire), la continuité écologique et la restauration de la ripisylve. Ces objectifs sont essentiellement concentrés sur la Moule perlière, le Castor d'Europe, et l'habitat * **91E0** « Forêts alluviales à Aulne glutineux et à Frêne commun ». Ce sont les espèces cibles et l'habitat qui conditionnent le classement du Haut-Lignon en site Natura 2000. Espèce « clé » ou encore « espèce parapluie », toutes les actions qui seront conduites pour maintenir ou favoriser la présence de la Moule perlière seront directement ou indirectement favorables à l'ensemble de l'écosystème rivière et aux autres espèces qui peuplent les eaux du Lignon.

TABEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS LIÉS AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPÈCES ET AUX ACTIVITÉS HUMAINES

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Outils envisagés	Actions envisagées	Priorité
A. Conserver les habitats et espèces naturels à forte valeur patrimoniale	1. Maintenir les pratiques agricoles adaptées	Agriculture	Tous (sauf habitats forestiers)	Toutes (indirectement)	Charte MAEt	G4/G5/G6/G7 (S3)	***
	2. Contrôler la fermeture des milieux ouverts	Agriculture	5120 Habitats agropastoraux, principalement 6230	/	Charte Contrats N2000 (323B)	G11 (G5/G7)	*
	3. Mettre en défens les milieux les plus fragiles	Agriculture Sylviculture	91E0 6410 6430	Toutes (indirectement)	Charte Contrats N2000 (323B et F227)	G4/G7/G10 (G1/G2/G3/G9)	**
	4. Favoriser une gestion forestière adaptée	Sylviculture (Agriculture)	Habitats forestiers : 9120 et 91E0	Toutes (indirectement)	Charte Contrats N2000 (F227)	G3/G10	***
B. Préserver, voire restaurer, la qualité de l'eau, des milieux aquatiques, humides et des sols	1. Limiter l'apport de substances polluantes	Toutes	5120 Habitats agropastoraux, principalement 6230	Moule perlières (Autres indirectement)	Charte MAEt	G4/G5/G6/G7 (S3)	***
	2. Gérer les phénomènes d'érosion, ruissellement et de lessivage	Toutes	Tous	Moule perlière Écrevisse à pattes blanches (APP)	Charte (MAEt) Contrats N2000 (323B)	G4/G5/G6/G7/G8/G10 S1/S2/S3/S10 (G9/G12/G13)	***
	3. Restaurer et entretenir les zones humides du site	Agriculture (Urbanisme)	6410 6430	Toutes (indirectement)	Charte MAEt Contrats N2000 (323B et F227)	G7/G8 (G9)	***
	4. Assurer un suivi de la qualité de l'eau	Toutes	/	Moule perlière APP (Autres indirectement)	Charte Animation Natura 2000	S3	***

C. Gérer la végétation des berges	1. Restaurer et entretenir la ripisylve existante	Agriculture Sylviculture Pêche	91E0	Castor d'Europe Loutre d'Europe (Autres indirectement)	Charte MAEt Contrats N2000 (323B et F227)	G3/G4/G10 (G1/G2/G12/G13)	***
	2. Protéger et restaurer les berges par génie végétal	Agriculture Sylviculture	91E0	Toutes	Charte Contrats N2000 (323B)	G1/G3/G10 (G2/G12/G13)	***
	3. Encourager une régénération naturelle	Sylviculture	91E0 Habitats forestiers	Toutes (indirectement)	Charte Contrats N2000 (F227)	G3/G10	*
D. Assurer l'intégrité physique de la rivière	1. Limiter l'impact du pâturage en bordure de cours d'eau	Agriculture	91E0	Toutes	Charte Contrats N2000 (323B) Mesure FEADER	G4 (G1/G2/G3)	***
	2. Limiter la dégradation des frayères, favorables aux salmonidés	Urbanisation Agriculture Sylviculture Pêche	/	Moule perlière	Charte Contrats N2000 (323B)	G1/G2/G4 (G3/G9/G10)	**
	3. Contribuer à aménager les obstacles à la libre circulation des espèces, de l'eau et des sédiments	Urbanisation Agriculture Sylviculture Pêche	/	Toutes	Charte Contrats N2000 (323B)	G1-G2	***
	4. Limiter l'impact des usagers sur les cours d'eau, (Ex : dégradation de la ripisylve et traversée des rivières)	Sylviculture Agriculture Loisirs	Tous	Toutes	Charte Contrats N2000 (323B et F227)	G1/G3/G4/G10	**
E. Contrôler l'évolution des populations invasives	Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en péril les enjeux communautaires du site	Industrie Pêche Urbanisation Sylviculture	Tous mais principalement 91E0 3270 6430	Moule perlière APP (Autres indirectement)	Charte Contrats N2000 (323B et F227)	G12/G13/S9	**

DANS LES COLONNES ACTIONS ENVISAGÉES ET PRIORITÉ, LES OPÉRATIONS PEUVENT ÊTRE PLUS OU MOINS LIÉES ET L'APPROCHE DE LEUR REGROUPEMENT ET DU CLASSEMENT PAR PRIORITÉ PLUS OU MOINS SENSIBLE ET SUBJECTIVE. LES ACTIONS ENTRE PARENTHÈSES SONT CELLES QUI SONT INDIRECTEMENT LIÉES À L'OBJECTIF.

TABEAU 12 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs transversaux	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Outils mobilisés	Actions envisagées	Priorité
Suivre l'évolution des espèces et habitats d'intérêt européen et des espèces invasives	1. Surveiller l'état écologique du site	Toutes	Tous	Toutes	Animation du site	S1/S2	***
	2. Évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur l'ensemble du site	Toutes	Tous	Toutes	Animation du site	S1/S2/S3	***
	3. Effectuer un suivi qualitatif et quantitatif des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats	Toutes	91E0	Toutes	Animation du site	S1/S2/S3/S4/S5/S6/S7	***
	4. Améliorer les connaissances du site et de sa périphérie	Toutes	Tous	Toutes Espèces patrimoniales	Animation du site	S2/S3/S4/S5/S6/S7/S10	***
	5. Étudier l'impact des espèces non autochtones ou invasives (rats musqués, diatomées, écrevisses américaines,...) sur l'ensemble du site	Toutes	Tous	Toutes	Animation du site	S9	***
Accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs	1. Animer et gérer administrativement le DocOb	Toutes	Tous	Toutes	Animation du site	A1/A2/A3	***
	2. Coordonner la mise en œuvre du DocOb	Toutes	Tous	Toutes	Animation du site	A1/A2/A3	***
Mener des actions de communication et de sensibilisation	1. Former et informer l'ensemble des acteurs locaux sur l'intérêt écologique du site et sur l'avancement de la mise en œuvre du DocOb	Toutes	Tous	Toutes	Animation du site	A1/A2/A3 C1/C3/C4	***
	2. Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site	Toutes	Tous	Toutes	Animation du site	C2/C3/C4/C5	***

Le programme d'actions se compose de plusieurs volets :

◆ LES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU DocOb

L'ensemble de ces actions permet d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs. Ces actions, prises en concertation avec les acteurs du territoire, sont de différents ordres : les actions de gestion généralisées à de grands types d'habitats ou plus détaillées par entrée habitat ou espèce, les actions d'animation mettant en œuvre des moyens pour assurer une contractualisation des mesures bénéfiques aux habitats et espèces du site et enfin, les actions de communication ou de sensibilisation.

◆ LE BUDGET ESTIMATIF (CF. TABLEAU 15)

Le budget estimatif détaille l'ensemble des actions à prévoir sur le site Natura 2000 en vue de sa future animation et les financements associés .

◆ LES OUTILS NATURA 2000

Les contrats Natura 2000 sont des opérations pouvant être effectuées dans le but d'atteindre les objectifs de maintien, de conservation voire de restauration, définis dans le DocOb. Signés pour une durée minimale de 5 ans par toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains, ils donnent lieu à une contrepartie financière. En France, l'engagement du propriétaire ou exploitant est volontaire.

Il existe trois types de contrats, en fonction du milieu contractualisé :

- **les contrats agricoles** ou Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt). Une MAEt est un empilement d'engagements unitaires rémunérés. Seules les parcelles déclarées au titre de la PAC peuvent être engagées avec comme condition le respect des obligations prises (cahier des charges).
- **les contrats forestiers** concernent les forêts ou espaces boisés (une surface supérieure à 0,5 ha et une hauteur de peuplement supérieure à 5 mètres). La seule condition pour souscrire à ce contrat est l'absence de logique de production.
- **les contrats non agricoles-non forestiers** sont ouverts à toute personne n'exerçant pas une activité agricole. Ils sont contractualisables sur tout type de surface, excepté celles déclarées au titre de la PAC.

La charte liste les bonnes pratiques allant au-delà de la réglementation. Elle contribue à atteindre les objectifs de conservation définis dans le document d'objectifs. Les engagements ne doivent pas générer de surcoût et ne sont donc pas rémunérés. Tout signataire de la charte s'engage pour une durée de 5 ou 10 ans, sur l'ensemble ou une partie de ses parcelles du site Natura 2000. Elle donne droit à des exonérations fiscales sur le patrimoine non bâti.

2.2 Les actions envisagées

L'ensemble des actions du DocOb est présenté dans les fiches actions qui suivent. Tous les contrats et la charte seront détaillés dans le paragraphe « Les outils Natura 2000 ». Certaines actions sont complémentaires ou comprises dans le Contrat Territorial du Haut-Lignon (« CTHL ») prévu pour une durée de 5 ans (2012/2018). Néanmoins le chiffrage a été réalisé dans l'hypothèse où la totalité des actions étaient prises dans le cadre de Natura 2000.

Afin de faciliter le descriptif de chaque mesure, la codification est la suivante :

G : Gestion
S : Suivis et évaluation
A : Animation du DocOb
C : Communication et sensibilisation

G1 - RESTAURER LA DIVERSITE PHYSIQUE ET LA DYNAMIQUE HYDROMORPHOLOGIQUE DU LIGNON
G2 - RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU LIGNON
G3 - RESTAURER LA RIPISYLVE ET RENFORCER SES FONCTIONNALITES
G4 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE A LA RIPISYLVE
G5 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE AUX PELOUSES
G6 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE AUX PRAIRIES
G7 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE AUX ZONES HUMIDES
G8 - RESTAURER ET MAINTENIR LES ZONES HUMIDES
G9 - REHABILITATION DU PLAN D'EAU DE FAY-SUR-LIGNON
G10 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION FORESTIERE ADAPTEE AUX HABITATS ET AUX ESPECES
G11 - SUIVRE L'EVOLUTION DES MILIEUX EN COURS DE FERMETURE
G12 - CONTROLER L'EVOLUTION DES ESPECES INVASIVES OU INDESIRABLES EN ZONE NON AGRICOLE-NON FORESTIERE
G13 - CONTROLER L'EVOLUTION DES ESPECES INVASIVES OU INDESIRABLES EN FORET

S1 - SUIVI GENERAL DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (IC)
S2 - SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
S3 - SUIVI SPECIFIQUE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DU SUBSTRAT DU LIGNON
S4 - COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC SUR LA MOULE PERLIERE
S5 - COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC SUR L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (APP)
S6 - REALISATION D'UNE ETUDE SPECIFIQUE AU SUIVI DE LA MOULE PERLIERE
S7 - REALISATION D'UNE ETUDE SPECIFIQUE AU SUIVI DE LA POPULATION D'APP
S8 - REALISATION D'INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES
S9 - REALISATION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES ESPECES INVASIVES
S10 - COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC SUR LES PARCELLES AGRICOLES RIVERAINES

A1 - ANIMATION DU DOCOB ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB
A2 - EVALUATION DES ACTIONS ET MISE A JOUR DU DOCOB
A3 - APPROPRIATION DU DOCOB DANS LES POLITIQUES DE GESTION TERRITORIALE

C1 - COMMUNIQUER SUR LE SITE ET DIFFUSER LE DOCOB
C2 - REALISATION ET INSTALLATION DE PANNEAUX DIDACTIQUES
C3 - OPERATION DE COMUNICATION SPECIFIQUE A LA MOULE PERLIERE
C4 - OPERATIONS DE SENSIBILISATION AUPRES DE LA POPULATION LOCALE
C5 - CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE NATURA 2000

G1 - RESTAURER LA DIVERSITE PHYSIQUE ET LA DYNAMIQUE HYDROMORPHOLOGIQUE DU LIGNON

Priorité : ***

Objectif de l'action :

Restaurer les habitats, espèces aquatiques et rivulaires en substituant les enrochements et les remblais en lit mineur par des aménagements en génie végétal

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Bureaux d'étude / ONEMA / FDPPMA / AAPPMA / Conseil Général de Haute-Loire
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitats visés :

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard
3270 : Rivières avec berges vaseuses
***91E0** : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et à *Fraxinus excelsior*

Espèces concernées directement :

Castor, Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanche

Espèces concernées indirectement :

Loutre

Territoire d'application : Site Natura 2000

Linéaire concerné : le Lignon en amont du Pont de Mars (~400m d'enrochement)

Description de la mesure

Certains tronçons du Lignon présentent des enrochements de berges ou des remblais dans le lit mineur qui contraignent son espace de liberté et perturbent son fonctionnement hydraulique et écologique. En effet, ces aménagements créent une accélération des vitesses d'écoulement, une augmentation des forces d'arrachement et provoquent une incision du lit. Ils accentuent également les phénomènes d'érosion plus en aval et perturbent la recharge sédimentaire. Cette artificialisation des berges est néfaste pour les habitats aquatiques comme pour les habitats rivulaires, souvent au dépend de la ripisylve, seule garante du maintien des berges, de la qualité et de la diversité des habitats. Toutes les espèces sont directement ou indirectement concernées à commencer par le Castor d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches (APP) et la Moule perlière. Les tronçons les plus impactés sont les secteurs où s'exercent les plus fortes pressions anthropiques notamment les zones agricoles, mais également à proximité des bourgs et des habitations où l'écoulement est souvent réduit ou contraint. Il convient donc d'enlever les enrochements ou aménagements artificiels de berges et de les remplacer par des aménagements en génie végétal. La pose de clôture ou de protection peut être envisagée pour préserver les plantations.

Moyens d'action

Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (A32316 P)
Restauration et aménagement des annexes hydrauliques (A32315 P)

Indicateurs de suivi

Nombre d'interventions
Suivi des espèces d'intérêt communautaire, plus particulièrement du Castor d'Europe

Plan de financement

Financeurs : FEADER, État et Collectivités. Action complémentaire avec celles du Contrat Territorial du Haut Lignon (CTHL)
Estimation financière de l'action : 43 200 €
Prestation : 3 600 € par intervention en moyenne (source SICALA), à raison de 2 interventions par an, sur 6 ans

Opérations associées

G2, G3, G8 et G9

G2 - RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU LIGNON

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Démantèlement ou aménagement d'ouvrages hydrauliques afin de retrouver des habitats à Moule perlière et favoriser la population de poisson hôte (Truite fario)</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Bureaux d'étude / ONEMA / FDPPMA / AAPPMA / Conseil Général de Haute-Loire Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	--

<p>Habitats visés : 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270 : Rivières avec berges vaseuses</p>	<p>Espèces concernées directement : Moule perlière</p> <p>Espèces concernées indirectement : Ecrevisse à pattes blanche, Loutre d'Europe</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Linéaire concerné : les 48 km du Haut-Lignon</p> <p>Nombre d'ouvrages concernés : 9 sur l'axe Lignon</p>
---	--	---

Description de la mesure

L'axe du Lignon sur le linéaire du site Natura 2000 comprend une dizaine d'ouvrages hydrauliques non aménagés qui empêchent la circulation des organismes aquatiques et entravent le transport des sédiments. Le cloisonnement de la rivière limite la migration et la reproduction des poissons. Or, la Truite fario est l'hôte de la Moule perlière au stade larvaire. Elle doit être présente en densité importante pour assurer la remontée des larves et maintenir la population de Moule perlière. De plus, l'étagement occasionné par les surfaces de retenue limite l'habitat de l'espèce, banalise le milieu et altère la qualité de l'eau par réchauffement, eutrophisation et manque d'oxygène. Le démantèlement d'un ouvrage peut être suivi d'une opération de génie végétal afin d'assurer le maintien des berges. La pose de clôture ou de protection peut être envisagée pour préserver les plantations.

Moyens d'action

Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières (A32317 P)
Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (A32316 P)
Restauration de frayères (A32319 P)

Indicateurs de suivi

Nombre de démantèlements ou d'ouvrages aménagés
Suivi des espèces d'intérêt communautaire, plus particulièrement de la Moule perlière
Suivi de la densité de Truite fario à l'hectare de cours d'eau sur le linéaire de présence de la Moule perlière

Plan de financement

Financeurs : FEADER, État, Propriétaire et Collectivités. Action complémentaire au «CTHL»
Estimation financière de l'action : 48 000 €
Prestation : en moyenne 8 000 € par intervention en moyenne (source SICALA), à raison de 1 à 2 interventions par an, sur 4 ans (soit entre 4 et 6 réalisations)

Opérations associées

G1, G3, G8 et G9

G3 - RESTAURER LA RIPISYLVE ET RENFORCER SES FONCTIONNALITES

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Restaurer la ripisylve et renforcer ses rôles écologiques et ses fonctionnalités physiques et hydrologiques</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Bureaux d'étude / CEN / CBNMC / FDPPMA / AAPPMA / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	---

<p>Habitat visé : *91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i></p>	<p>Espèces concernées directement : Castor et Loutre d'Europe</p> <p>Espèces concernées indirectement : Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 37,4 ha d'habitat IC. *91E0 47,57 ha de ripisylves</p> <p>Linéaire à restaurer : 17,5 km de berges principalement en amont du Pont de Mars</p>
--	---	---

Description de la mesure

La ripisylve, ou boisements rivulaires linéaires à Aulnes glutineux, Frêne commun ou Saules sp. joue des rôles écologiques et physiques essentiels pour la rivière et la qualité de l'eau. Elle présente une diversité floristique élevée et sert de refuge et de corridor pour de nombreuses espèces aquatiques et terrestres, notamment le Castor et la Loutre d'Europe. Ses rôles de phytoépuration, d'ombrage, de maintien des berges ou de ralentissement de la vitesse des crues sont tout aussi importants. Cependant, sur certaines parcelles agricoles, la ripisylve a été déboisée ou amincie pour favoriser la prairie ou remplacer par des essences inadaptées aux contraintes hydrauliques (cultivars de Peuplier noir, Épicéas etc.). Sur ces secteurs, il convient donc de restaurer la ripisylve, soit par des coupes sélectives, soit par des plantations ou des boutures pour la densifier ou assurer sa continuité. La pose de clôture ou de protection peut être envisagée pour préserver les plantations.

Moyens d'action

Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (A32311 P et R)
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (A32324 P)
Limitation de l'impact du pâturage par pose de clôtures et installation d'abreuvoirs (216 FEADER)
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (A32320 P et R)
Charte Natura 2000

Indicateurs de suivi

Suivi surfacique et linéaire de l'habitat 91E0 « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* »
Suivi du Castor et de la Loutre d'Europe, dont le développement et l'installation durable sont étroitement liés à la présence de la ripisylve

Plan de financement

Financeurs : FEADER État et Collectivités. Action complémentaire au «CTHL»
Estimation financière de l'action : 30 000 €
Environ 3 km de ripisylve à restaurer par an, à raison de 5 000 € par an sur 6 ans

Opérations associées

G1, G2, G4, G9 et G10

G4 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE A LA RIPISYLVE

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Maintenir des pratiques agricoles adaptées Maintenir ou restaurer la ripisylve, en zone agricole</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / DRAAF / Bureaux d'étude / Chambre d'Agriculture 43 / CBNMC / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	---

<p>Habitat visé : *91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i></p>	<p>Espèces concernées directement : Castor et Loutre d'Europe</p> <p>Espèces concernées indirectement : Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 37,4 ha d'habitat IC. *91E0 47,57 ha de ripisylves</p> <p>Linéaire à entretenir : 24,6 km de berges principalement en amont du Pont de Mars</p>
---	---	---

Moyens d'action

Une MAEt, concernant le maintien et l'entretien de la ripisylve en milieu agricole, sera à disposition des agriculteurs âgés de 18 à 55 ans (détail des MAEt dans le paragraphe 2.4 Les outils Natura 2000), à partir de 2015/2016

Limitation de l'impact du pâturage par pose de clôtures et installation d'abreuvoirs (216 FEADER)

La charte permet également de s'engager dans le respect des bonnes pratiques agricoles en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

MAEt proposée	Montant de l'aide
LINEA-03 : Entretien de la ripisylve	1,46€/ml/an
Engagement non surfacique	
TOTAL max sur 5ans de contractualisation	35 916,00 €

Indicateurs de suivi

Suivi de l'habitat 91E0 « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* »

Suivi du Castor et de la Loutre d'Europe, dont le développement et l'installation durable sont étroitement liés à la ripisylve

Plan de financement

Financeurs : FEADER État et Collectivités. Action complémentaire au «CTHL»

Estimation financière de l'action : 1,46€/ml/an*24 600m = 35 916 € maximum éligible à la contractualisation

Environ 5 km de ripisylve à entretenir par an soit, 7 183,20€ par an sur 5 ans à partir de 2015/2016

Opérations associées

G1, G3, G10 et S2

G5 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE AUX PELOUSES

Priorité : ***

Objectif de l'action :

Maintenir des pratiques agricoles adaptées
Préserver, voire améliorer, la qualité de l'eau

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne/ DRAAF / Bureaux d'étude / Chambre d'Agriculture 43 / CBNMC / CG 43
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitats visés :

6210 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles
***6230** : Formations herbeuses à *Nardus*
6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude

Espèces concernées directement :

Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches

Espèces concernées indirectement :

Castor et Loutre d'Europe

Territoire d'application : Site Natura 2000

Ensemble des habitats agropastoraux

Surface concernée : 66,75 ha

Moyens d'action

Trois MAEt, concernant les pelouses, seront à disposition des agriculteurs âgés de 18 à 55 ans (détail des MAE dans le paragraphe 2.4)

La charte permet également de s'engager dans le respect des bonnes pratiques agricoles en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

MAEt proposées	Surface éligible	Montant de l'aide
Absence totale de fertilisation sur pelouses	66,75 ha	211€/ha/an
Maintien de la richesse floristique sur pelouses	66,75 ha	165€/ha/an

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats agropastoraux du site
Suivi de la qualité de l'eau

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : 70 421,25 €

Maximum éligible à la contractualisation : 211€/ha/an * 66,75 ha = 14 084,25 € par an sur 5 ans à partir de 2015/2016

Opérations associées

G6, G7, S2 et S3

G6 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE AUX PRAIRIES

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Maintenir des pratiques agricoles adaptées Préserver, voire améliorer, la qualité de l'eau</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / DRAAF / Bureaux d'étude / Chambre d'Agriculture 43 / CBNMC / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	---

<p>Habitats visés : 6520 : Prairies de fauche de montagne</p>	<p>Espèces concernées directement : Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches</p> <p>Espèces concernées indirectement : Castor et Loutre d'Europe</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 198,44 ha d'habitats IC. 350,62 ha potentiels</p>
---	---	--

Moyens d'action
 Trois MAEt, concernant les prairies, seront à disposition des agriculteurs âgés de 18 à 55 ans (détail des MAEt dans le paragraphe 2.4)
 La charte permet également de s'engager dans le respect des bonnes pratiques agricoles en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

MAEt proposées	Surface éligible	Montant de l'aide
Réduction de la fertilisation sur prairies	350,62 ha	195€/ha/an
Absence totale de fertilisation sur prairies	350,62 ha	211€/ha/an
Maintien de la richesse floristique sur prairies	350,62 ha	165€/ha/an

Indicateurs de suivi
 Suivi des habitats prairiaux du site
 Suivi de la qualité de l'eau

Plan de financement
 Financeurs : FEADER et État
 Estimation financière de l'action : 369 904,10 €
 Maximum éligible à la contractualisation : 211€/ha/an * 350,62 ha = 73 980,82 € par an sur 5 ans à partir de 2015/2016

Opérations associées
 G5, G7, S2 et S3

G7 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION AGRICOLE ADAPTEE AUX ZONES HUMIDES

Priorité : ***

Objectif de l'action :

Maintenir des pratiques agricoles adaptées aux zones humides
Préserver, voire améliorer, la qualité de l'eau

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Bureaux d'étude / Chambre d'Agriculture 43 /
CBNMC / CG 43 /
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitats visés :

6410 : Prairies à *Molinia*
6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles

Espèces concernées directement :

Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches

Espèces concernées indirectement :

Castor et Loutre d'Europe

Territoire d'application : Site Natura 2000

Surface concernée : 19,37 ha d'habitats IC.
61,83 ha potentiels

Moyens d'action

Deux MAEt, concernant une gestion agricole adaptée aux zones humides, seront à disposition des agriculteurs âgés de 18 à 55 ans (détail des MAEt dans le paragraphe 2.4)

La charte permet également de s'engager dans le respect des bonnes pratiques agricoles en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

MAEt proposées	Surface éligible	Montant de l'aide
Réduction de la fertilisation sur zones humides	61,83 ha	195€/ha/an
Absence de fertilisation sur zones humides	61,83 ha	211€/ha/an

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats humides agricoles
Suivi de la qualité de l'eau

Plan de financement

Financiers : FEADER et État

Estimation financière de l'action : 65 230,65 €

Maximum éligible à la contractualisation, 211€/ha/an * 61,83 ha = 13 046,13 € par an sur 5 ans à partir de 2015/2016

Opérations associées

G5, G6, G8, S2 et S3

G8 - RESTAURER ET MAINTENIR LES ZONES HUMIDES

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Maintenir ou restaurer les rôles écologiques des zones humides du sites</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Chambre d'Agriculture 43 / CBNMC / CEN / CG 43 / Bureaux d'étude ONEMA Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	--

<p>Habitats visés : 6410 : Prairies à <i>Molinia</i> 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles Autres prairies humides</p>	<p>Espèces concernées directement : Castor et Loutre d'Europe</p> <p>Espèces concernées indirectement : Moule perlière, Écrevisse à pattes blanches</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 19,37 ha d'habitats IC. 61,83 ha potentiels</p>
---	---	---

Description de la mesure

Le périmètre du site comprend relativement peu de zones humides par rapport aux autres habitats. On en compte une trentaine, de très petite dimension, qui relèvent de Natura 2000 et l'ensemble des « habitats humides » ne représente que 7,06% de la surface du site. Or, leur présence est d'une importance capitale pour le maintien de la ressource hydrique et la biodiversité. En effet le rôle d'éponge que jouent ces terrains gorgés d'eau constituent le principal soutien des débits d'étiage pendant les périodes sèches. De plus, ces habitat concentrent la majeure partie des espèces végétales et animales présentes. Même si dans l'ensemble celles qui restent sont relativement bien conservées, le drainage, l'assèchement ou l'abandon de ces terrains à faible valeur agronomique doivent être surveillés. Il est nécessaire de maintenir, voire d'entretenir les zones humides existantes ou dégradées et de restaurer les conditions hydriques de certaines d'entre elles par des travaux de remise en eau par enlèvement, bouchage d'ancien drain ou de reconnexion avec la nappe.

Moyens d'action

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (A32301 P)
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305 R)
Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides (A32312 P et R)
Limitation de l'impact des travaux et usagers sur les zones humides (A32324 P, A32325 P, A32326 P)
Charte Natura 2000

Indicateurs de suivi

Suivi des zones humides

Plan de financement

Financeurs : FEADER, État et Collectivités. Action complémentaire au « CTHL »
Estimation financière de l'action : au cas par cas.

Opérations associées

G1, G6 et G7

G9 - REHABILITATION DU PLAN D'EAU DE FAY-SUR-LIGNON

Priorité : ***		Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Bureaux d'étude ou étudiants en école d'ingénieur / FDPMA / AAPPMA / CG 43 / Communauté de communes / ONEMA Propriétaires / Communes / Exploitants
Objectif de l'action : Démantèlement de la digue du plan d'eau de Fay-sur-Lignon, remise du Lignon dans son lit et valorisation écologique du site		
Habitats visés : 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 6410 : Prairies à Molinie 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles *91EO : Forêts alluviales à Aulne et Frêne	Espèces concernées directement : Castor et Loutre d'Europe Espèces concernées indirectement : Moule perlière et Écrevisse à pattes blanches	Territoire d'application : Site Natura 2000 Plan d'eau de Fay-sur-Lignon Surface concernée : ~ 6 ha (plan d'eau+ parcelles riveraines)
Description de la mesure Le plan d'eau de Fay-sur-Lignon pose de nombreux problèmes : le Lignon a été détourné et canalisé pour mettre le plan d'eau en dérivation, ce qui provoque d'importantes niches d'érosion, l'incision du lit, une déconnexion avec la nappe et la suppression d'une zone humide. De plus, la situation du plan d'eau, en tête de bassin versant, perturbe le fonctionnement hydrologique et écologique de la rivière. En effet, le réchauffement et l'eutrophisation estivale altèrent significativement la qualité de l'eau. Les travaux de réhabilitation du plan d'eau, consistent à démanteler la digue du plan d'eau, remettre le Lignon dans son lit d'origine à l'aide des techniques du génie végétal, restaurer la ripisylve et la zone humide et renaturer le site en recréant les conditions d'habitats favorables à l'accueil de la faune et de la flore remarquables. Le Castor serait l'espèce cible à favoriser par le projet de renaturation (limite amont de sa présence).		
Moyens d'action Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivière (A32317 P) Restauration et aménagement des annexes hydrauliques (A32315 P) Gestion et entretien des ouvrages de petite hydraulique (A32314 R) Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (A32316 P) Restauration et entretien de la ripisylve et de la végétation des berges (A32311 P et R) Restauration ou création et entretien de mares ou de zones humides (A32301 P, A32305 R, A32309 P et R, A32310R, A32312 P et R) Limitation de la dégradation des frayères (A32319 P) Limitation de l'impact des usagers sur les cours d'eau et zones humides (A32324 P, A32325 P, A32326 P) : « sentier Natura 2000 » (voir fiche action C4) Mise en place d'opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (A32327 P) : plantation d'une saulaie favorable à l'accueil du Castor d'Europe Charte Natura 2000		
Indicateurs de suivi Suivi et entretien des aménagements de réhabilitation et de renaturation du site Inventaires et suivis naturalistes suite à la renaturation		
Plan de financement Financeurs : FEADER, État, Région, CG43, Communauté de communes, Communes etc. Action complémentaire au « CTHL », Estimation financière de l'action : 200 000 à 300 000 € (prévu en année 5)		
Opérations associées : G1, G2, G3, G8, G10, C4 et C5 (opérations coordonnées en gras)		

G10 - MAINTENIR OU DEVELOPPER UNE GESTION FORESTIERE ADAPTEE AUX HABITATS ET AUX ESPECES

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Favoriser une gestion forestière adaptée au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire Préserver, renforcer et assurer la continuité de la ripisylve en milieu forestier</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / ONF / CRPF / CBNMC / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	--

<p>Habitats visés : *91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i></p>	<p>Espèces concernées directement : Moule perlière et Castor d'Europe</p> <p>Espèces concernées indirectement : Écrevisses à pattes blanches et Loutre d'Europe</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 37,4 ha d'habitats IC.</p> <p>Linéaire concerné : 1 750 m de résineux (Sce : CTHL)</p>
--	---	---

Description de la mesure

En milieux forestier les habitats connaissent également des atteintes sur certains secteurs. Concernant des plantations de résineux en berges ; irrévocablement les Epicéas et le Douglas, du fait de leur enracinement superficiel, ne sont pas des essence adaptées aux bordures de cours d'eau. Il en résulte un affouillement des berges, chablis, érosion, ensablement, dégradation du lit du cour d'eau etc. En raison des nombreuses atteintes que causent ces plantations sur le biotope et les habitats espèces, il est judicieux de procéder à un abattage sélectif des essences indésirables et de restaurer la ripisylve par régénération naturelle ou plantation d'essences adaptées. L'opération de recul des résineux peut être suivie d'une opération de génie végétal afin d'assurer le maintien des berges. La pose de clôture ou de protection peut être envisagée pour préserver les plantations.

Moyens d'action

Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (F22706)
Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F22705)
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F22711)
Mise en œuvre de régénérations dirigées (F22703)
Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709)
Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714)
Charte Natura 2000

Indicateurs de suivi

Suivi des habitats forestiers d'intérêt communautaire (linéaire ou surface concernés)

Plan de financement

Financeurs : FEADER État et Collectivités. Action complémentaire au « CTHL »
Estimation financière de l'action : 35 000 €
Environ 350 m de recul de résineux par an soit, 7 000€ par an sur 5 ans (recul de résineux sur 3 rangées entre 20 et 25 € le mètre linéaire de cours d'eau ; source SICALA)

Opérations associées

G1, G3 et G4

G11 - SUIVRE L'EVOLUTION DES MILIEUX EN COURS DE FERMETURE

<p>Priorité : *</p> <p>Objectif de l'action : Suivre l'évolution de la fermeture des milieux Maintenir la présence et l'intégrité physique de ces habitats</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Bureaux d'étude / ADASEA 43 / CBNMC / CG 43 Propriétaires, communes, exploitants</p>
--	---

<p>Habitats visés : 5120 : Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> 6210 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles *6230 : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> 8110 : Eboulis siliceux 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière</p>	<p>Espèces concernées directement :</p> <p style="text-align: center;">-</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 64,32 ha d'habitats IC. 69,63 ha potentiels (principalement sur les secteurs de présence aval)</p>
---	---	--

Description de la mesure

Les habitats pionniers, les landes ou les pelouses ont une tendance naturelle à se fermer à plus ou moins long terme. L'action pressentie ici est de conduire une veille préventive pour suivre l'évolution de ces milieux et éviter qu'ils ne subissent des dégradations d'origine anthropique qu'elles soient mécaniques ou dues à une modification des pratiques sur ces terrains. L'habitat prioritaire 6230 « Formations herbeuses à Nard », qui présente une grande diversité végétale, est un milieu à l'équilibre fragile qui localement ne se maintient que par une pression de pâturage adaptée. En effet, sur les secteurs de présence de cet habitats situés les plus en aval sur le site (notamment juste en amont du Chambon), on observe une fermeture progressive du milieu lié à un manque ou une absence de pâturage. Il est préconisé de conduire localement avec le propriétaire ou l'exploitant une gestion adaptée à la conservation des surfaces de cet habitat.

Moyens d'action

Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305 R)
Charte N2000, Animation

Indicateurs de suivi

Suivi de l'évolution des habitats non agricoles-non forestiers d'intérêt communautaire
Réalisation de suivis naturalistes
Sensibilisation des divers usagers (touristes, sportifs,...) sur le stade d'évolution et la fragilité de ces habitats

Plan de financement

Financeurs : FEADER, État et Collectivités
Estimation financière de l'action : Au cas par cas.

Opérations associées

G4, G7, G8b et S2

G12 - CONTROLER L'EVOLUTION DES ESPECES INVASIVES OU INDESIRABLES EN ZONE NON AGRICOLE-NON FORESTIERE

<p>Priorité : **</p> <p>Objectif de l'action : Lutter contre les espèces provoquant des déséquilibres biologiques et mettant en péril les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / ONEMA / CBNMC / CEN / FDPPMA / AAPPMA / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	---

<p>Habitats visés : 3270 : Rivières avec berges vaseuses 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles *91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i></p>	<p>Espèces concernées indirectement : Toutes</p> <p>Espèces invasives concernées : Renouée du Japon, Impatiente de l'Himalaya.</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Secteur concerné : principalement entre les communes de Tence et du Chambon-sur-Lignon</p>
---	--	--

Description de la mesure

Certaines espèces introduites peuvent être envahissantes et créer des déséquilibres écologiques. C'est le cas notamment de la Renouée du Japon qui de par son caractère pionnier doté d'un potentiel de reproduction et de croissance rapide, colonise les berges, les milieux ouverts et humides au détriment de la ripisylve et de la flore indigène. Pour l'instant sur le Haut-Lignon sa présence est localisée sur de petites tâches entre Tence et le Chambon. Le cas est similaire avec l'apparition de l'Impatiente de l'Himalaya sur le Haut-Lignon alors qu'elle est bien présente plus en aval. Les actions à entreprendre consistent en des travaux d'élimination par arrachage des tiges et des rhizomes afin de les contenir et éviter leur propagation. Les fauches doivent se succéder 3 à 5 fois par an au cours de la période végétative jusqu'à ce que les plants prennent le dessus sur les envahissantes. Cette opération peut être complétée par de la pose de géotextile ou du génie végétal destiné à concurrencer les plantes envahissantes. La pose de clôture ou de protection peut être envisagée pour préserver les plantations.

Moyens d'action

Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (A32320 P et R)
Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès (A32324 P)
Charte Natura 2000

Indicateurs de suivi

Suivi des espèces invasives ou indésirables
Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire potentiellement menacés

Plan de financement

Financeurs : FEADER, État et Collectivités. Action complémentaire au « CTHL »
Estimation financière de l'action : 21 600 €
A raison de 3 campagnes de fauche par an, soit 3 600 € /an sur 6 ans (source : SICALA)

Opérations associées

G3/G4/G10 et G13

G13 - CONTROLER L'EVOLUTION DES ESPECES INVASIVES OU INDESIRABLES EN FORET

<p>Priorité : *</p> <p>Objectif de l'action : Contrôler les espèces et les pratiques qui peuvent créer des déséquilibres biologiques et mettre en péril les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / CBNMC / CEN / ONF / CRPF / FDPMA / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	---

<p>Habitats visés : 9120 : Hêtraies atlantiques acidophiles *91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et à <i>Fraxinus excelsior</i></p>	<p>Espèces concernées indirectement : Toutes</p> <p>Espèces invasives concernées : Renouée du Japon, Impatiente de l'Himalaya, cultivars de Peuplier, Robinier faux acacia,...</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 50,24 ha d'habitats IC. 173,73 ha potentiels</p> <p>Secteur concerné : principalement entre les communes de Tence et du Chambon-sur-Lignon</p>
--	--	--

<p>Description de la mesure Concernant les espèces invasives et indésirables, il en va de même en milieu forestier. On retrouve les mêmes annuelles (Renouée, Impatiente de l'Himalaya) en lisière et même parfois sous couvert de feuillus. Mais également certaines essences non indigènes dont la dynamique ou l'installation est à contrôler ou surveiller. En effet des essences comme le Robinier faux acacia ou le Buddleia de David ont tendance à s'implanter dans les forêts alluviales. D'autres utilisées en plantation comme le Peuplier noir d'Italie peuvent poser problème en zones inondables. D'autres encore, à l'utilisation plus récente, comme le Chêne rouge d'Amérique, montrent un comportement assez prolifique et agressif qu'il faudra surveiller et maîtriser. Que ce soit dans une logique de protection de la Hêtraie, ou dans un but physique ou sécuritaire de maintien des berges par rapport aux crues dans le cas de la ripisylve, il est parfois jugé utile de procéder à de l'arrachage ou de l'abattage sélectif d'espèces végétales indésirables.</p> <p>Moyens d'action Travaux d'élimination ou de limitation des espèces indésirables (F22711) Mise en défens des milieux les plus fragiles (F22710) Charte Natura 2000</p> <p>Indicateurs de suivi Suivi des espèces exotiques ou invasives (Animation) Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire potentiellement menacés</p> <p>Plan de financement Financeurs : FEADER, État et Collectivités. Action complémentaire au « CTHL » Estimation financière de l'action : au cas par cas.</p> <p>Opérations associées G3/G4/G10 et G12</p>

S1 - SUIVI GENERAL DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (IC)

Priorité : ***

Objectifs de l'action :

Suivre les espèces d'IC. et évaluer leur état de conservation
Évaluer l'efficacité des mesures de gestion entreprises sur l'ensemble du site

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Catiche Productions / GMA / G. COCHET /
Saules et eaux / ONEMA / ONCFS / FDPMA / AAPPMA
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitats visés :

Habitats espèces

Espèces concernées :

Toutes

Territoire d'application : Site Natura 2000

Surface concernée : 808,891 ha

Description de la mesure

Évaluation du maintien, de l'évolution ou de la diminution des populations d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation :

Pour la Loutre et le Castor d'Europe : établir un protocole de suivi par stations, par une démarche de terrain essentiellement qualitative sur l'observation des indices de présence/absence et l'évaluation des limites de répartition amont/aval

Pour la Moule perlière : suivi de 2 ou 3 pavages identifiés par comptage du nombre d'individus et appréciation du recrutement

Pour l'Écrevisse à pattes blanches : inventaires à réaliser par un prestataire spécialisé (2 inventaires sur 6 ans : la première et la dernière année, voir fiche action S5)

Mise à jour de la base de données et des états de conservation des espèces d'intérêt communautaire (tous les ans)

Cartographie de la présence et des limites de la répartition des espèces (Tous les 6 ans ou lors de la révision du DOCOB)

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : compris dans l'animation pour le suivi Moule perlière, Castor et Loutre d'Europe

- 1 suivi par an de la Moule perlière, du Castor et de la Loutre d'Europe

- Prestation : pour le complément de diagnostic et le suivi de l'Écrevisse à pattes blanches (voir S5)

Opérations associées

Toutes

S2 - SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectifs de l'action : Suivre les habitats d'IC et évaluer leur état de conservation Évaluer l'efficacité des mesures de gestion entreprises sur l'ensemble du site</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / CBNMC / CEN / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	--

<p>Habitats visés : Tous</p>	<p>Espèces concernées : Toutes indirectement</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 808,891 ha</p>
--	--	--

<p>Description de la mesure Évaluer le maintien, l'évolution ou la diminution de la surface des habitats d'intérêt communautaire sur le site : - Ré-actualisation des données phytosociologiques du diagnostic écologique du site initial datant de 2005 (effectué par le bureau d'étude Mosaïque Environnement) - Suivi des habitats d'intérêt communautaire, relevés phytosociologiques stationnels et analyse cartographique (tous les 3 à 5 ans) - Mise à jour de la base de données, de la cartographie et des états de conservation des habitats d'intérêt communautaire (tous les 6 ans ou lors de la révision du DOCOB)</p> <p>Indicateurs de suivi Résultats des suivis</p> <p>Plan de financement Financeurs : FEADER et État Estimation financière de l'action : 7 560 € - Prestation : ré-actualisation des données phytosociologiques sur le périmètre du site initial : 2 520 € ; sur 2013, 3 jours de relevés et restitution suivi phytosociologique des habitats : 5 040 € la dernière année</p> <p>Opérations associées Toutes</p>
--

S3 - SUIVI SPECIFIQUE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DU SUBSTRAT DU LIGNON

Priorité : ***

Objectifs de l'action :

Établir un suivi spécifique de la qualité de l'eau et du substrat en fonction des exigences écologiques de la Moule perlière
Évaluer le maintien, l'amélioration ou la détérioration de ces compartiments
Évaluer l'efficacité des mesures de gestion entreprises sur l'ensemble du site

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / ONEMA / CG 43 service SATEA
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitats visés :

Habitats espèces

Espèces concernées directement :

Moule perlière

Espèces concernées indirectement :

Toutes

Territoire d'application : Site Natura 2000

Secteurs concernés : linéaires de présence de la Moule perlière

Description de la mesure

Le Haut-Lignon dispose de 7 stations (5 CG43 ; 2 DREAL) produisant des données de concentrations en nutriments et propriétés physico-chimiques de l'eau à raison de 6 relevés par station et par an. Dans l'ensemble, l'eau du Lignon est globalement bien suivie. Toutefois, par rapport à l'écologie et les exigences écologiques de la Moule perlière (espèce clé), la fréquence, la localisation et la précision de ces données sont à ce jour insuffisantes. Afin de garantir le suivi et la conservation de cette espèce, il serait nécessaire de compléter et d'affiner les analyses de la qualité de l'eau et de la qualité du substrat du Lignon. Soit par la mise en place d'une station de relevés en continu sur le linéaire de présence de l'espèce (de 10 000 à 25 000 € ; source : SATEA) ; soit par des analyses d'eau spécifiques sur le linéaire de présence de la Moule perlière (réactiver la station de mesure RD43 au niveau du Pont de Mars, données de 1993 à 1996 et ponctuellement en 1997 et 2002 ; code AELB : 04002980/ code CG43 : LG7). Enfin, il apparaît primordial de mettre en place des analyses de sédiments sur les micro-habitats et une méthodologie de suivi du colmatage.

Évaluer le maintien, l'amélioration ou la détérioration de la qualité de l'eau et du substrat du Lignon sur les linéaires de présence de la Moule perlière :

- Suivis physico-chimiques « spécifiques » de la qualité de l'eau
- Suivis hydrobiologiques complémentaires IBG DCE/IBD/IPR (voir S6)
- Suivis stationnels du colmatage et des sédiments

Indicateurs de suivi

Résultats des analyses et suivis

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : 19 620 €

- Suivi « spécifique » de la qualité physico-chimique de l'eau : 2 300 € par an pour une fréquence de 6 prélèvements par an, soit 6 en 6 ans
- Suivi hydrobiologique stationnel (IBG DCE et IBD) : 1 440 € par prélèvement, à raison d'une campagne la première année, la 3ème et la dernière année, soit 3 en 6 ans
- Suivi de la qualité du substrat (colmatage et analyse des sédiments) : ~ 500 € par analyse, à raison d'une campagne la première année, la 3ème et la dernière année, soit 3 en 6 ans

Opérations associées

L'ensemble des fiches **Gestion** et **Suivis** mais plus particulièrement **S4, S6, C3** et **C4** (opérations coordonnées en gras)

S4 - COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC SUR LA MOULE PERLIERE

Priorité : ***

Objectif de l'action :

Compléter les inventaires et les limites de répartition de la population de Moule perlière du Lignon

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / G. COCHET / ONEMA / ONCFS / FDPMA / AAPPMA / CG 43
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitat visé :

Habitat espèce

Espèce concernée :

Moule perlière

Territoire d'application : Site Natura 2000

Secteur concerné : stations de présence de l'espèce et prospection sur un linéaire élargi

Description de la mesure

L'état de connaissance sur la population de Moule perlière du Lignon est jugé insuffisant au regard de la rareté de l'espèce et des enjeux pour lesquels le site à été désigné. En effet, l'essentiel des connaissances sur la population du Lignon est tiré de données concernant quelques pavages connus (G. Cochet, 1997/2012 ; AAPPMA du Chambon-sur-Lignon, 2011). L'objectif de cette action serait de conduire une « campagne d'inventaire » sur la Moule perlière afin de mieux connaître son état de conservation : les effectifs, le recrutement et de définir plus finement les limites de sa répartition.

La finalité serait de compléter cette « campagne d'inventaire » par une « campagne d'étude et de relevés spécifiques » (voir S6) et de retranscrire ces résultats comme supports et vecteurs de communication auprès de l'opinion publique (C3).

Évaluation, plus précise, sur le maintien, l'évolution ou la diminution des effectifs de la population de Moule perlière sur le Haut-Lignon :

- Prospections sur l'ensemble de son linéaire de répartition connu, puis élargissement des prospections sur l'amont, l'aval et les affluents
- Estimation du nombre d'individus, du potentiel de reproduction et des limites de répartition sur le Lignon et affluents
- Relevé des paramètres stationnels et description des « micro-habitats »
- Utiliser la « campagne d'inventaires » et ses résultats comme support de communication sur cette « espèce emblématique des eaux pures »

Indicateurs de suivi

Résultats des inventaires

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : compris dans l'animation du site et les actions S3 et S6 + frais d'expert potentiel

- Campagne d'inventaire la 1ère, la 2ème et la dernière année, soit 3 en 6 ans
- Prestation : frais d'expert potentiel

Opérations associées

S1, **S3, S6, C3** et **C4** (opérations coordonnées en gras)

S5 - COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC SUR L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES (APP)

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Améliorer les connaissances sur la présence de l'APP du Lignon</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Saules et eaux / ONEMA / FDPPMA / AAPPMA Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	--

<p>Habitat visé : Habitat de l'espèce</p>	<p>Espèce concernée : Ecrevisse à pattes blanches</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Secteur concerné : stations de présence de l'espèce et linéaire pressenti</p>
---	---	---

Description de la mesure

Une étude réalisée en 2010 par la FDPPMA 43 n'a pas permis de mettre en évidence la présence de l'espèce sur le linéaire du site initial. Des données de l'ONEMA et de l'AAPPMA du secteur la mentionnent présente en amont de Fay-sur-Lignon, ce qui a, en partie, légitimé l'extension du site. Prévue au moment du diagnostic, la prospection de cette espèce sur l'amont du Lignon n'a pu avoir lieu pour des raisons de calendrier et de période d'intervention. Afin d'opérer le suivi de l'espèce, il est nécessaire de conduire un inventaire avec l'aide d'un prestataire spécialisé.

Confirmation de la présence actuelle et évaluation plus précise de la répartition et de l'état de conservation de la population d'APP sur le Lignon :

- Tronçon concerné : du Pont du Mont à la confluence du ruisseau du Salin (env. 6,5 km)
- Prospection nocturne par points d'environ 200 à 300 ml (7points : Pont du Mont, Pont Maury, Le Bouchet Bas, Les Fayolles, Le Crouzet, Titaud, Pont de la Coste)
- Identification à l'espèce et dénombrements des individus observés
- Rapport d'inventaire
- Période : juillet à septembre

Indicateurs de suivi

Résultats des rapports d'inventaires

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : 1 600 €

- Prestation : 800 € (non compris : l'aide de 2 agents de la structure animatrice), inventaires la 2ème et la dernière année, soit deux en 6 ans

Opérations associées

S1, S3 et S7

S6 - REALISATION D'UNE ETUDE SPECIFIQUE AU SUIVI DE LA MOULE PERLIERE

Priorité : **

Objectif de l'action :

Améliorer les connaissances sur les facteurs et enjeux de conservation de la population de Moule perlière du Lignon

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / G. COCHET / ONEMA / FDPPMA / AAPMA
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitat visé :

Habitat de l'espèce

Espèce concernée :

Moule perlière

Territoire d'application : Site Natura 2000

Secteur concerné : Linéaire de présence

Description de la mesure

Cette étude a pour objectif de mieux connaître l'état de conservation de la Moule perlière et les facteurs qui impactent directement la population du Lignon. La finalité de cette étude, du « suivi spécifique de la qualité de l'eau et du substrat » (S3) et du « complément de diagnostic » (S4) serait de retranscrire ces résultats comme supports et vecteurs de communication auprès de l'opinion publique (C3).

Etude du peuplement piscicole (dont la population de Truite fario, poisson hôte de la Moule perlière) du tronçon du Lignon colonisé par la Moule perlière :

- Repérage et choix d'une station représentative du tronçon colonisé par la Moule perlière
- Obtention de l'accord des propriétaires riverains (à la charge de la structure animatrice)
- Mesures et description de la station
- Échantillonnage du peuplement piscicole selon les protocoles en vigueur (EN 14011) adaptés aux dimensions de la station
- Mesures biométriques des poissons capturés : identification à l'espèce, dénombrement, taille, poids, examen macroscopique externe
- Traitement et analyse des données de la pêche sur logiciels spécialisés : composition en espèces, abondances, biomasses spécifiques et classes de tailles (âges) des espèces, calcul des indicateurs (IPR, comparaison typologique, qualité salmonicole)
- Rapport d'étude, analyse du peuplement et extrapolation des résultats par rapport à l'écologie et la population de Moule perlière du Lignon
- Période : juillet à septembre

Indicateurs de suivi

Résultats des rapports d'études

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : 3 200 €

- Prestation, étude piscicole : 1 600 € (non compris l'aide de 2 agents de la structure animatrice), étude la 2ème et la dernière année, soit deux en 6 ans

Opérations associées

S1, S3, S4, C3 et C4 (opérations coordonnées en gras)

S7 - REALISATION D'UNE ETUDE SPÉCIFIQUE AU SUIVI DE LA POPULATION D'APP

<p>Priorité : **</p> <p>Objectif de l'action : Améliorer les connaissances sur les facteurs et enjeux de la conservation de la population d'APP du Lignon</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Saules et eaux / ONEMA / FDPMA / AAPPMA Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	---

<p>Habitat visé : Habitat de l'espèce</p>	<p>Espèce concernée : Ecrevisse à pattes blanches</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Secteurs concernés : Stations connues et linéaire de présence pressenti</p>
--	--	---

<p>Description de la mesure Étude de la population d'APP (si l'espèce est bien recensée sur le tronçon amont du Lignon, voir fiche S5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage et choix d'une station représentative du tronçon colonisé par l'Écrevisse à pattes blanches - Mesures et description de la station - Échantillonnage de la population d'Écrevisse, par pêche à la main, de nuit, selon le protocole de Capture / Marquage / Recapture (CMR : 2 pêches à 48 h d'intervalle) - Mesures biométriques des écrevisses capturées : identification à l'espèce, dénombrement, taille, poids, sexe, examen macroscopique externe - Traitement et analyse des données de la pêche sur logiciels spécialisés : abondance, biomasse, classes de tailles... - Rapport d'étude - Période : juillet à septembre <p>Indicateurs de suivi Résultats des rapports d'études</p> <p>Plan de financement Financeurs : FEADER et État Estimation financière de l'action : 2 600 € - Prestation (non compris : l'aide de 2 agents de la structure animatrice) : 1300 € par étude, étude la2ème et la dernière année, soit deux en 6 ans</p> <p>Opérations associées S1, S3 et S5</p>

S8 - REALISATION D'INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES GROUPES TAXONOMIQUES

<p>Priorité : **</p> <p>Objectif de l'action : Améliorer les connaissances naturalistes du site et de sa périphérie, principalement sur la qualité et la biodiversité des zones humides</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / SFO / CPIE / Experts Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	--

<p>Habitats visés : Tous</p>	<p>Espèces concernées : Groupes d'espèces recherchés</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Secteur concerné : 808,891 ha</p>
--	--	---

<p>Description de la mesure Le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon » a été désigné pour la préservation de 4 espèces d'intérêt communautaire. Or, il est très probable que les 808,891 ha du site renferment d'autres espèces patrimoniales ou remarquables dignes d'intérêt. Afin de compléter les connaissances sur le site, il serait très intéressant de conduire des inventaires naturalistes sur d'autres groupes taxonomiques. Cela permettrait de mieux prendre en considération les autres espèces dans les logiques de gestion et les travaux à entreprendre. Toutefois, vu qu'il est impossible d'inventorier tous les groupes, nous faisons le choix d'orienter ces inventaires complémentaires sur les milieux et les espèces liés à la principale problématique du site : l'eau.</p> <p>Amélioration des connaissances naturalistes du site sur d'autres groupes taxonomiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Botanique, espèces végétales des zones humides (tourbeuses et para-tourbeuses) - Entomologie, plus particulièrement sur les odonates - Batracologie, anoures et urodèles <p>Indicateurs de suivi Résultats des inventaires</p> <p>Plan de financement Financeurs : FEADER et État Estimation financière de l'action : 7 500 € maximum - Prestation : ~ 2 500 € par inventaire spécifique, entre un et trois en 6 ans</p> <p>Opérations associées S2 et S3</p>

S9 - REALISATION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES ESPECES INVASIVES

<p>Priorité : **</p> <p>Objectif de l'action : Réaliser des inventaires et des études complémentaires sur les espèces invasives pouvant porter atteinte aux espèces d'IC. strictement aquatiques</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / GMA / G. COCHET / Saules et eaux / ONEMA / ONCFS / FDPPMA / AAPPMA / CG43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	---

<p>Habitats visés : Habitats d'espèces</p>	<p>Espèces concernées : Moule perlière et Ecrevisse à pattes blanches</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Secteur concerné : linéaires de présence de la Moule perlière et de l'APP</p>
---	--	---

Description de la mesure

Au cours des groupes de travail pour l'élaboration du DOCOB, de nombreuses interrogations se sont portées sur l'impact de l'Écrevisse signal et du Rat musqué sur les populations de Moule perlière et d'Écrevisse à pattes blanches du Lignon. Mais aussi sur d'autres problématiques comme les proliférations d'algues et de diatomées qui sont observées à certaines périodes de l'année sur le Lignon. Quels sont leurs potentiels impacts sur la qualité de l'eau, le colmatage du substrat et sur les espèces précitées ?

Réalisation d'études complémentaires sur les espèces invasives :

- Réalisation d'inventaires complémentaires sur les espèces invasives telles que l'Écrevisse signal (cf. S5 et S7) et le Rat musqué, pour évaluer leurs impacts sur les populations de Moule perlière et d'APP du Lignon
- Réalisation d'une étude sur les diatomées, notamment exotiques, afin de déterminer leurs potentiels impacts sur l'habitat et sur la population de Moule perlière (cf. S3)

Indicateurs de suivi

Résultats des inventaires et d'études

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : ?

Opérations associées

S1, S3, S4, S5, S6 et S7

S10 - COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC SUR LES PARCELLES AGRICOLES RIVERAINES

<p>Priorité : **</p> <p>Objectif de l'action : Réaliser un complément au diagnostic socio-économique pour affiner les connaissances sur les pratiques agricoles aux parcelles riveraines du Lignon</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Chambre d'agriculture Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	---

<p>Habitats visés : Tous</p>	<p>Espèces concernées directement : Moule perlière</p> <p>Espèces concernées indirectement : Les autres</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Secteur concerné : principalement l'amont du linéaire de présence de la Moule perlière</p>
--	---	--

Description de la mesure

Suite au groupe de travail et aux diagnostics d'exploitation réalisés dans le cadre du « CTHL », nous n'avons pas de vision ni d'éléments précis sur les pratiques agricoles qui s'exercent à la parcelle riveraine (fertilisation, pression de pâturage, état de la ripisylve...). Afin de mener une gestion concertée et efficace sur la problématique de la qualité de l'eau du site, ces éléments semblent indispensables. En effet, les parcelles riveraines en herbe, comme la ripisylve, jouent un rôle de filtre et de zone tampon contre le lessivage et l'érosion. Connaître les détails des pratiques qui s'exercent à la parcelle riveraine permettra de mieux ajuster avec l'exploitant les propositions de mesure qui lui seront faites. Cette action pourra être conduite en complément des diagnostics d'exploitation qui seront mis en œuvre dans le cadre MAEt Natura 2000 (2015/2016).

Réalisation d'un complément de diagnostic sur la connaissance des pratiques agricoles à la parcelle riveraine :

- Rencontre avec le propriétaire ou l'exploitant
- Visite et description des pratiques sur les parcelles riveraines
- Proposition de mesures (contrats et chartes)

Indicateurs de suivi

Résultats des diagnostics à la parcelle riveraine et nombre de contrats et chartes.

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : compris dans l'animation du site ou avec l'aide d'un bureau d'étude dans le cadre des diagnostics d'exploitation

Prestation : coût d'un bureau d'étude éventuel (?)

Opérations associées

G4, G5, G6 et G7 (+ voir MAEt 7)

A1 - ANIMATION DU DOCOB ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Priorité : ***

Objectif de l'action :

Animer la mise en œuvre du DocOb (contrats et charte)

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Collectivités territoriales
Propriétaires / Communes / Exploitants

Habitats visés :

Tous

Espèces concernées :

Toutes

Territoire d'application : Site Natura 2000

Surface concernée : 808,891 ha

Description de la mesure

Accompagner les acteurs locaux pour le montage de contrats Natura 2000 et pour la signature de la Charte
Effectuer des partenariats avec les structures en charge de plans ou de programmes de gestion sur le site
Favoriser la concertation : informer et communiquer auprès de l'opinion publique et des élus sur les objectifs du site Natura 2000
Assurer une bonne coordination entre les différents outils et procédures de gestion territoriale (Sites Natura 2000, CTHL, SAGE,...)

Assurer l'animation du site Natura 2000 et son suivi :

- Animation des réunions d'information, groupes de travail et COPIL
- Suivis administratif, technique et financier
- Suivi de la mise en œuvre des actions

Assurer la mise en œuvre des actions :

- Mise en œuvre du programme d'actions
- Programmation technique et financière des travaux ou opérations
- Élaboration de cahiers des charges pour les études et travaux

Indicateurs de suivi

Rapports d'activités des actions mises en œuvre
Nombre d'actions conduites, de chartes et de contrats

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État
Estimation financière de l'action : 79 200 €
Un poste à mi-temps de chargé de mission à 1 100 € brut par mois, soit 13 200 € par an sur 6 ans

Opérations associées

Toutes

A2 - EVALUATION DES ACTIONS ET MISE A JOUR DU DOCOB

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectif de l'action : Établir un bilan d'avancement de la procédure Mettre à jour le DocOb</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Collectivités territoriales / Communes / Acteurs du territoire / Autres structures porteuses</p>
--	---

<p>Habitats visés : Tous</p>	<p>Espèces concernées : Toutes</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 808,891 ha</p>
---	---	--

<p>Description de la mesure Mise en place d'un outil de suivi des action État d'avancement de la contractualisation (contrats et charte) Évaluation de la pertinence des actions du programme de mesures Bilan sur l'évolution de la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Mise à jour du DocOb, évaluation et prospectives</p> <p>Indicateurs de suivi Rapports d'activités des actions mises en œuvre Nombre d'actions conduites, de chartes et de contrats</p> <p>Plan de financement Financeurs : FEADER et État Estimation financière de l'action : pris en compte dans l'animation du site et la mise en œuvre du Docob</p> <p>Opérations associées A1</p>

A3 - APPROPRIATION DU DOCOB DANS LES POLITIQUES DE GESTION TERRITORIALE

<p>Priorité : **</p> <p>Objectif de l'action : Prendre en compte le DocOb dans les politiques d'aménagement du territoire</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Collectivités territoriales Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	---

<p>Habitats visés : Tous</p>	<p>Espèces concernées : Toutes</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 808,891 ha</p>
--	--	--

<p>Description de la mesure Participation aux réunions et projets d'aménagement du territoire et incitation à la prise en compte du principe de développement durable Mise à disposition des informations du DocOb auprès des usagers et porteurs de projets (urbanisme, plans d'épandage, ...) Fournir une assistance technique aux collectivités et porteurs de projets sur les notices d'incidence Assurer le suivi et l'expertise des études d'incidence avec les services de l'Etat</p> <p>Indicateurs de suivi Rapports d'activités des actions Nombre de participations aux réunions et projets d'aménagement du territoire</p> <p>Plan de financement Financeurs : FEADER et État Estimation financière de l'action : pris en compte dans l'animation du site et la mise en œuvre du Docob</p> <p>Opérations associées A1</p>

C1 - COMMUNIQUER SUR LE SITE ET DIFFUSER LE DOCOB

Priorité : *** Objectif de l'action : Promouvoir l'importance des enjeux de conservation du site Natura 2000	Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Collectivités / Communes
--	--

Habitats visés : Tous	Espèces concernées : Toutes	Territoire d'application : Site Natura 2000 Surface concernée : 808,891 ha
-------------------------------------	---	---

<p><u>Description de la mesure</u> Diffusion du DocOb à l'ensemble des services de l'Etat, collectivités et acteurs locaux (tirage de 30 exemplaires papiers et reproduction de 30 CD-ROM) Création d'une page Internet sur l'interface de l'ATEN (interface regroupant l'ensemble des sites Natura 2000 en France) Information de l'opinion publique sur les enjeux de conservation des habitats et des espèces et sur l'état d'avancement de la démarche par tous les moyens de communication (Publications de newsletters, articles, communiqués de presse, médias, réunions publiques,...) Information sur la réglementation en vigueur et la portée de la Charte et du DocOb</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Nombre d'actions de communication Outils et supports de communication utilisés Rapports d'activité</p> <p><u>Plan de financement</u> Financeurs : FEADER et État Estimation financière de l'action : 2 720 € - Prestation : 2 720 € ; tirage de 30 exemplaires et reproduction de 30 CD-ROM du DocOb</p> <p><u>Opérations associées</u> Toutes</p>
--

C2 - REALISATION ET INSTALLATION DE PANNEAUX DIDACTIQUES

Priorité : **

Objectif de l'action :

Réalisation et installation de panneaux didactiques sur les points d'accueil et d'information des communes

Partenaires potentiels :

Structure animatrice
DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne /
Propriétaires / Communes

Habitats visés :

Tous

Espèces concernées :

Toutes

Territoire d'application : Site Natura 2000

Surface concernée : Communes du site Natura 2000
(points d'accueil)

Description de la mesure

Utiliser les points d'accueil du public existants pour installer des panneaux didactiques afin d'informer les usagers sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 et comment limiter leur impact.

La trame de fond et les éléments d'information sur les habitats, les espèces, les consignes etc., à inclure dans les panneaux, seront fournis par la structure animatrice.

La conception graphique, la mise en page et la réalisation des supports seront réalisés par une entreprise spécialisée.

Indicateurs de suivi

Réalisation des panneaux didactiques

Plan de financement

Financeurs : FEADER et État

Estimation financière de l'action : 5 400 €

- Prestation : 600 € par panneau didactique, un par commune soit 9 panneaux (post. 2014)

Opérations associées

A1, C1, C4 et C5

C3 - OPERATION DE COMUNICATION SPECIFIQUE A LA MOULE PERLIERE

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectifs de l'action : Communiquer et informer sur les enjeux de préservation de la Moule perlière, du site et de la qualité de l'eau</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / CG 43 / Collectivités / FDPPMA / AAPPMA / Associations etc. Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
---	---

<p>Habitats visés :</p> <p>Tous</p>	<p>Espèces concernées :</p> <p>Toutes</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 808,891 ha</p>
--	--	--

Description de la mesure
 Dans le cadre d'un projet qui mutualiserait une « campagne d'inventaire » (S4) et une « étude spécifique » (S3 et S6) sur la Moule perlière du Lignon, il serait intéressant de conduire en parallèle une opération de communication qui permettrait de valoriser les résultats et de promouvoir les actions de préservation du site. L'idée de cette opération de communication axée sur la Moule perlière, permettrait de la faire connaître auprès du grand public comme « espèce emblématique des eaux pures », « espèce clé » ou encore « espèce parapluie ». Le message serait de faire comprendre que toutes les actions conduites en faveur de cette espèce sont favorables à l'ensemble des espèces qui peuplent le Lignon, à la qualité de l'eau et à la collectivité. Un maximum de médiats régionaux pourrait être associé à cette « vitrine » afin de vulgariser les enjeux de la préservation de « la Perle du Lignon » et du site Natura 2000.

- Communication via les les médias autour des campagnes d'inventaire et d'étude
- Réunion de restitution des résultats auprès des élus et acteurs locaux
- Promotion de l'enjeu de la préservation de la Moule perlière et de la qualité de l'eau auprès des collectivités et du public
- Conférence de presse
- Conférence à destination du grand public sur les liens entre l'écologie de l'espèce et la qualité de l'eau du Lignon.

Indicateurs de suivi
 Rapports d'activité et résultats de l'opération (nombre de médiats utilisés, fréquentation...)

Plan de financement
 Financeurs : FEADER et État
 Estimation financière de l'action : 2 000 €
 - En partie pris en compte dans l'animation du site
 - Frais d'expert et de communication : 2 000 € (post. 2014 suite aux résultats des campagnes d'inventaire et d'étude spécifique)

Opérations associées
 S1, **S3, S4, S6**, A1, A3, C1, C2, **C4** et C5 (opérations coordonnées en gras)

C4 - OPERATIONS DE SENSIBILISATION AUPRES DE LA POPULATION LOCALE

<p>Priorité : ***</p> <p>Objectifs de l'action : Sensibiliser la population locale sur les enjeux de préservation du site Promouvoir l'intérêt écologique du site par la pédagogie</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Collectivités / Associations d'éducation à l'environnement / CG 43 Propriétaires / Communes / Exploitants</p>
--	--

<p>Habitats visés : Tous</p>	<p>Espèces concernées : Toutes</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : 808,891 ha</p>
--	--	--

Description de la mesure

Dans un souci d'acceptation de la démarche et des actions engagées en faveur des habitats ou des espèces, il est nécessaire de communiquer auprès de la population et d'impliquer les acteurs locaux afin qu'ils s'approprient les projets et aient une meilleure compréhension des enjeux. A ce titre, outre les opérations ponctuelles de sensibilisation, il serait envisageable d'organiser une petite manifestation socio-culturelle sur le thème de « l'eau et de la biodiversité » avec la création de petits supports et outils de communication destinés à mobiliser l'opinion publique.

- Sensibilisation de la population locale par des visites de terrain et de chantiers
- Sensibilisation et implication des propriétaires et exploitants dans la préservation du site (contrats et charte)
- Organisation de demi-journée « d'informations pratiques » auprès des agriculteurs, des agents communaux et de l'équipement (ex : pesticides ; gestion différenciée, etc.)
- Organisation de conférences et réunions d'information à thèmes
- Création de partenariat avec des structures locales d'éducation à l'environnement
- Organisation d'animations pédagogiques auprès des scolaires et du grand public
- Organisation d'une manifestation sur le thème de « l'eau et de la biodiversité »
- Création petits outils et supports de communication (Carte, affiche, Tee-shirt, stylo, etc.)

Indicateurs de suivi

Rapports d'activité sur l'animation du site (nombre d'actions pédagogiques et de sensibilisation)

Plan de financement

Financeurs : FEADER, État et Collectivités

Estimation financière de l'action : 7 800 € minimum

- En partie pris en compte dans l'animation du site et selon les besoins et l'ampleur des opérations de sensibilisation
- Prestation : ~ 350 € par animation pédagogique, à raison de 3 animations en moyenne par an, soit environ 1 000€ par an, soit 6 000 € pour 18 prestations sur 6 ans
- Création de petits outils et support de communication : 300 €/an soit, 1 800 € pour les 6 ans

Opérations associées

A1, A3, C1, C2, C3, **C4** et **C5** (opérations coordonnées en gras)

C5 - CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE NATURA 2000

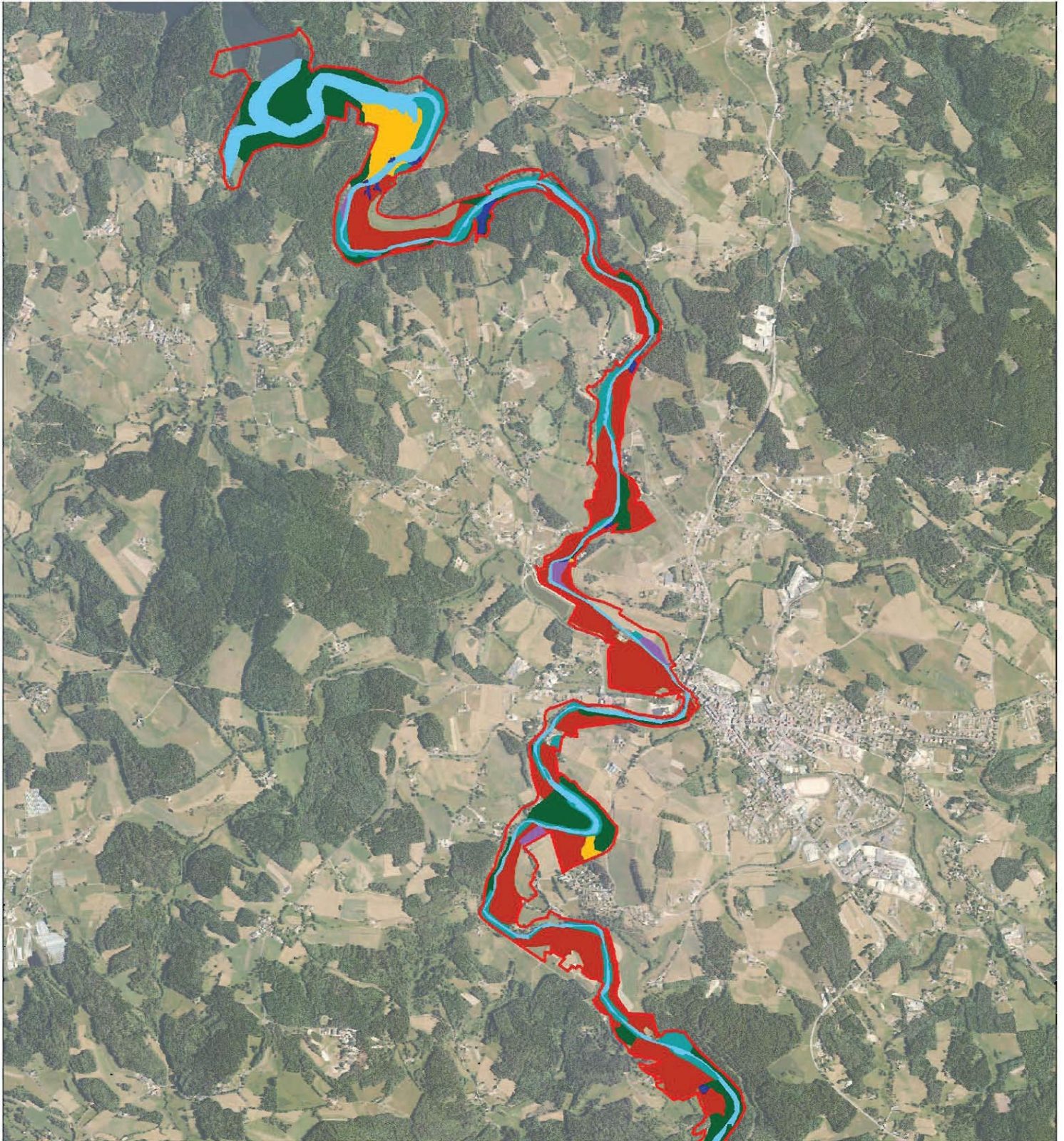
<p>Priorité : **</p> <p>Objectif de l'action : Aménagement d'un point d'accueil et d'information du public</p>	<p>Partenaires potentiels : Structure animatrice DDT Haute-Loire / DREAL Auvergne / Collectivités / CPIE / Syndicat d'initiative / CEN / FDPPMA / AAPPMA / Associations d'éducation à l'environnement / CG 43 Propriétaires / Communes</p>
--	---

<p>Habitats visés : Tous</p>	<p>Espèces concernées : Toutes</p>	<p>Territoire d'application : Site Natura 2000</p> <p>Surface concernée : Site réhabilité de Fay-sur-Lignon</p>
--	--	---

<p>Description de la mesure Création d'un petit sentier pédagogique de découverte de la nature (boucle de 400 à 500m de long) et de divers supports d'animation mobiles et fixes au fil du parcours L'utilité de ce sentier, serait de disposer d'un lieu « matérialisant l'action de Natura 2000 » auprès des collectivités, tout en étant un outil pédagogique destiné à sensibiliser les scolaires et le grand public sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Natura 2000 - la biologie et l'écologie des espèces d'intérêt communautaires - l'importance de la préservation de ces espèces, de leurs habitats et de la qualité de l'eau <p>Le site pressenti serait lié au projet de réhabilitation du plan d'eau de Fay-sur-Lignon. L'usage de ce sentier, pourrait être libre, à disposition du public, des collectivités, groupes scolaires et associations locales qui pourraient en assurer la visite et l'animation tout au long de l'année et surtout pendant la saison estivale.</p> <p>Indicateurs de suivi Réalisation du sentier pédagogique et des supports d'animation fixes et mobiles</p> <p>Plan de financement Financeurs : FEADER, État et Collectivités Estimation financière de l'action : 20 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création du « sentier pédagogique Natura 2000 » : 15 000 € (prévu en année 5 suite à la réhabilitation du plan d'eau de Fay-sur-Lignon) - Création des supports d'animation pédagogiques : 5 000 € (prévu en année 6 pour l'animation du site réhabilité) <p>Opérations associées G9, A1, A3, C1, C2, C3 et C4 (opérations coordonnées en gras)</p>
--



Carte 15 : Grands objectifs de gestion



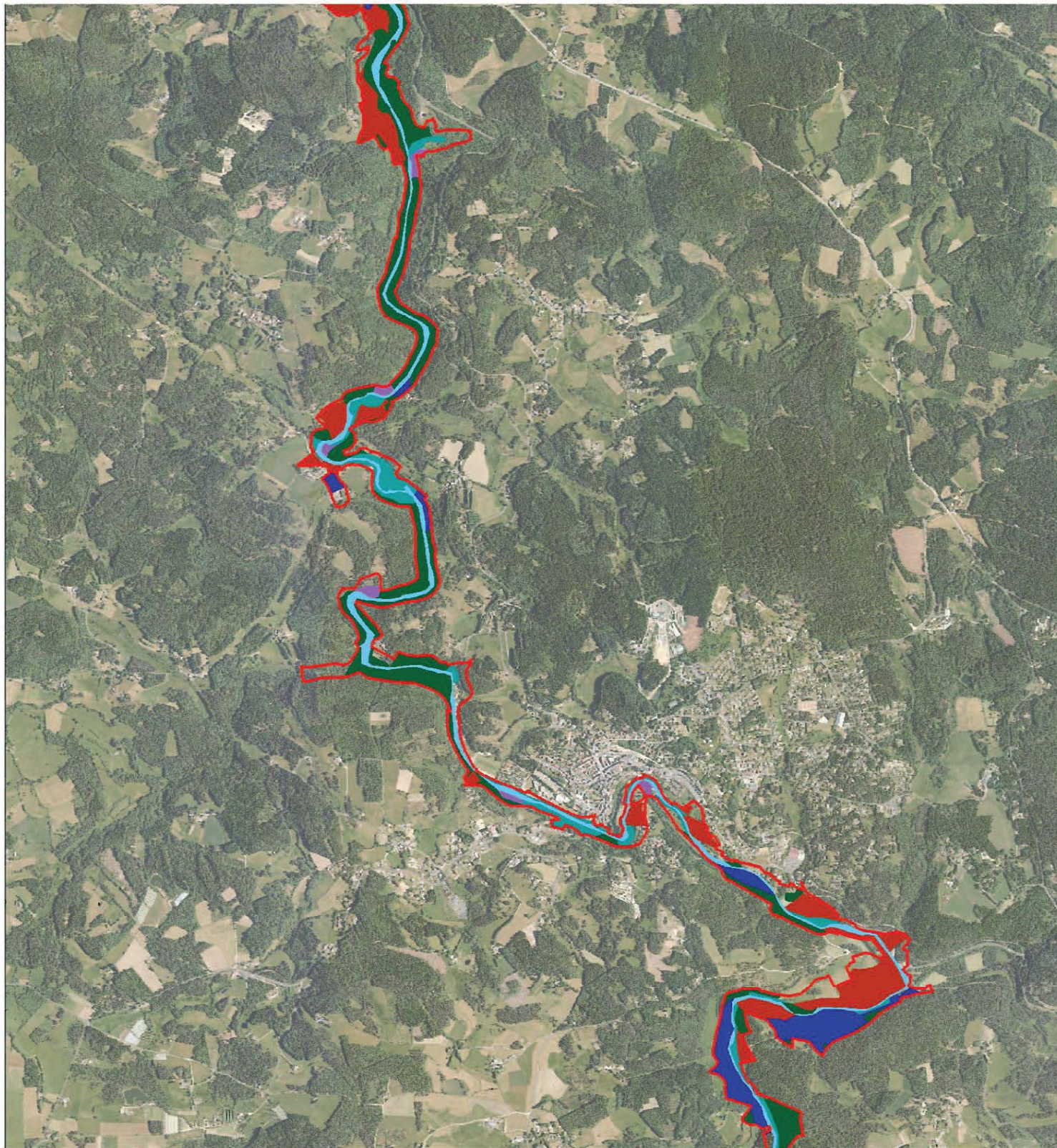
- | | |
|--|---|
|  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon" |  Zones humides : G7 - G8 - G12 |
|  Eaux courantes : G1 - G2 - G12 |  Plan d'eau : G9 |
|  Ripisylve : G1 - G3 - G4 - G10 - G13 |  Forêts : G10 - G13 |
|  Pelouses : G5 - G11 |  Landes et éboulis : G11 |
|  Prairies : G6 | |



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012
Source : © Bd Ortho © IGN 2006



Carte 15 : Grands objectifs de gestion



-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Eaux courantes : G1 - G2 - G12
-  Ripisylve : G1 - G3 - G4 - G10 - G13
-  Pelouses : G5 - G11
-  Prairies : G6

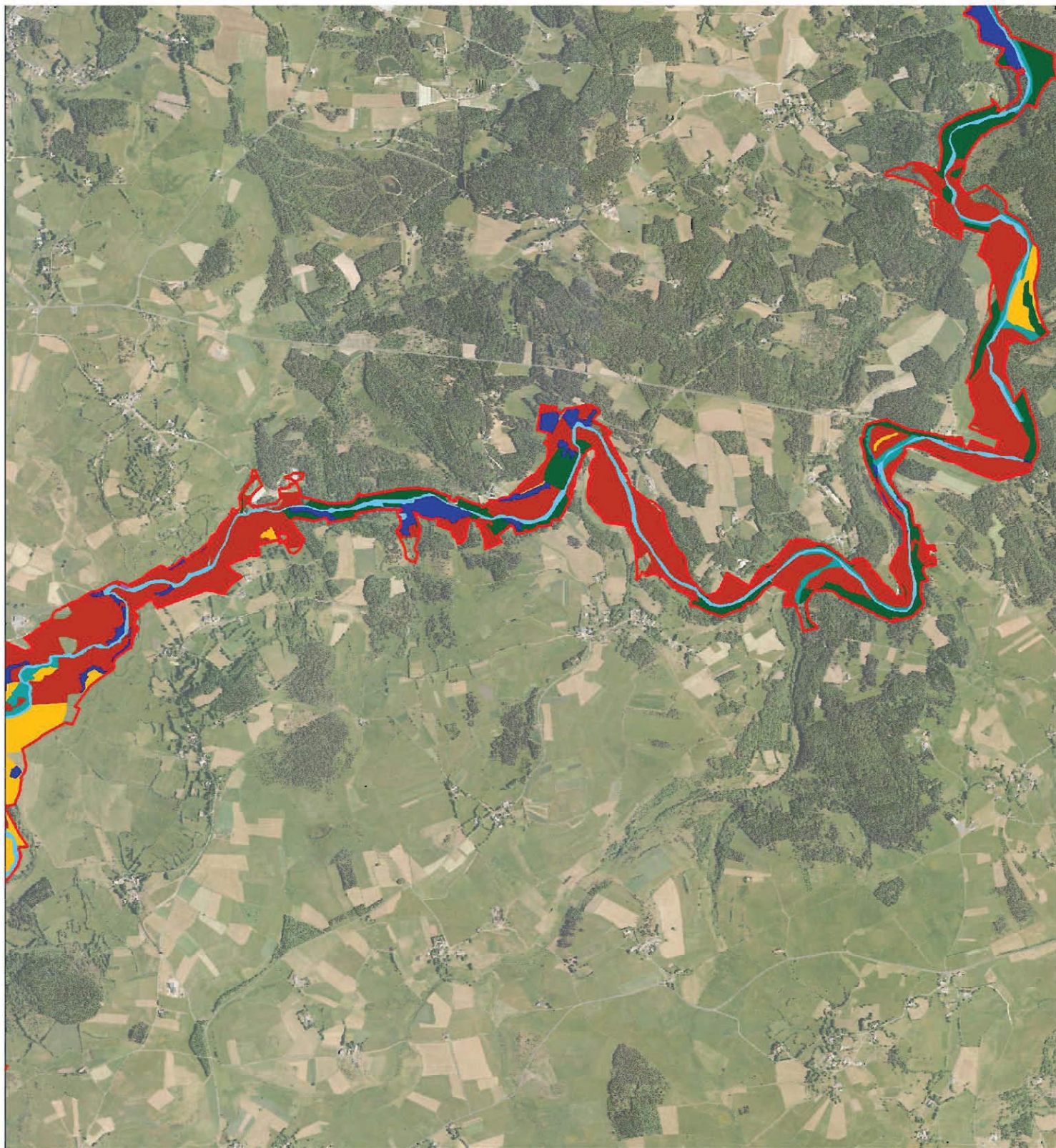
-  Zones humides : G7 - G8 - G12
-  Plan d'eau : G9
-  Forêts : G10 - G13
-  Landes et éboulis : G11



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012
Source : © Bd Ortho © IGN 2006



Carte 15 : Grands objectifs de gestion



-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Eaux courantes : G1 - G2 - G12
-  Ripisylve : G1 - G3 - G4 - G10 - G13
-  Pelouses : G5 - G11
-  Prairies : G6

-  Zones humides : G7 - G8 - G12
-  Plan d'eau : G9
-  Forêts : G10 - G13
-  Landes et éboulis : G11



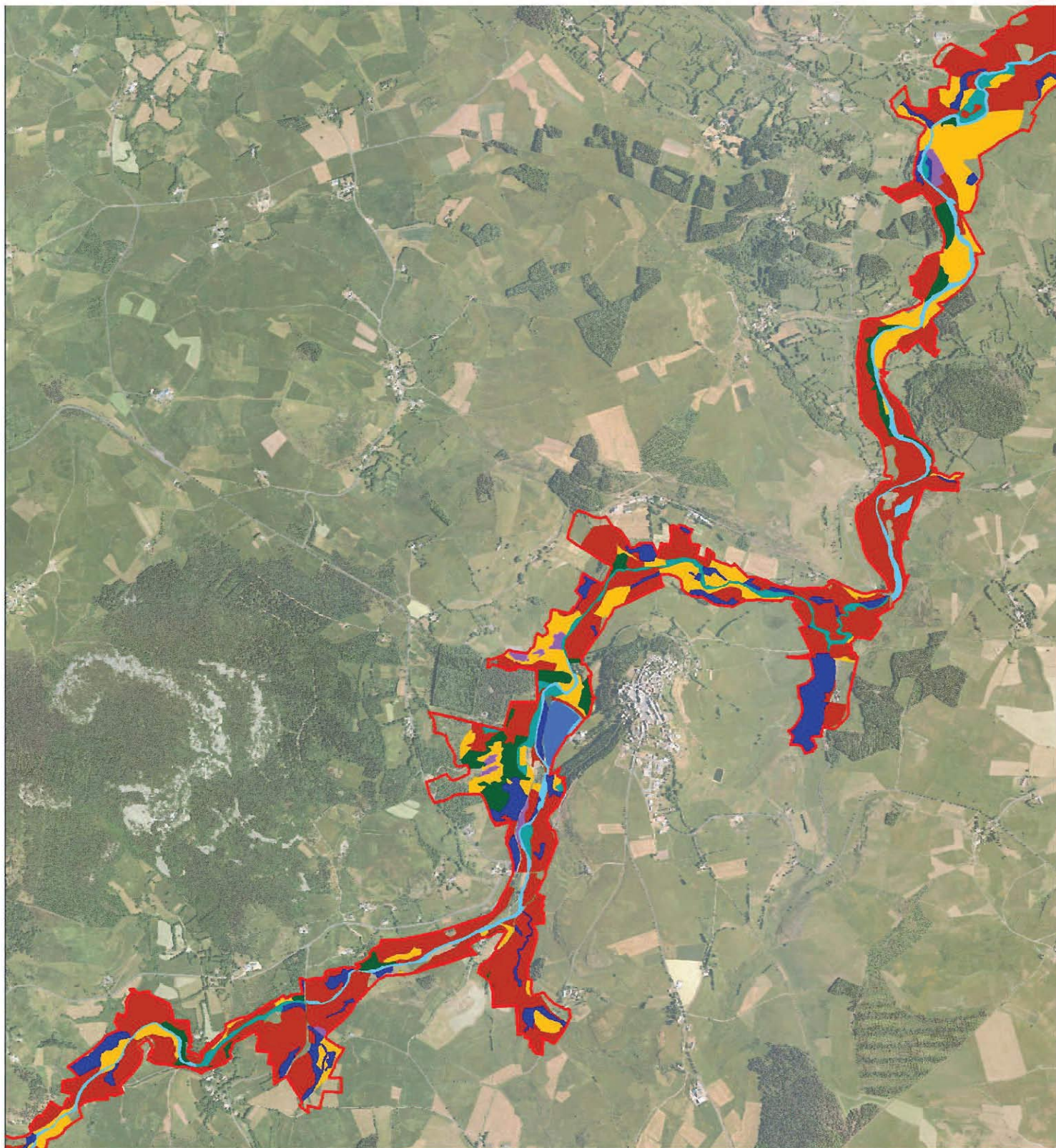
SICALA



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012
Source : © Bd Ortho © IGN 2006



Carte 15 : Grands objectifs de gestion



-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Eaux courantes : G1 - G2 - G12
-  Ripisylve : G1 - G3 - G4 - G10 - G13
-  Pelouses : G5 - G11
-  Prairies : G6

-  Zones humides : G7 - G8 - G12
-  Plan d'eau : G9
-  Forêts : G10 - G13
-  Landes et éboulis : G11



Echelle : 0 500 1000 m



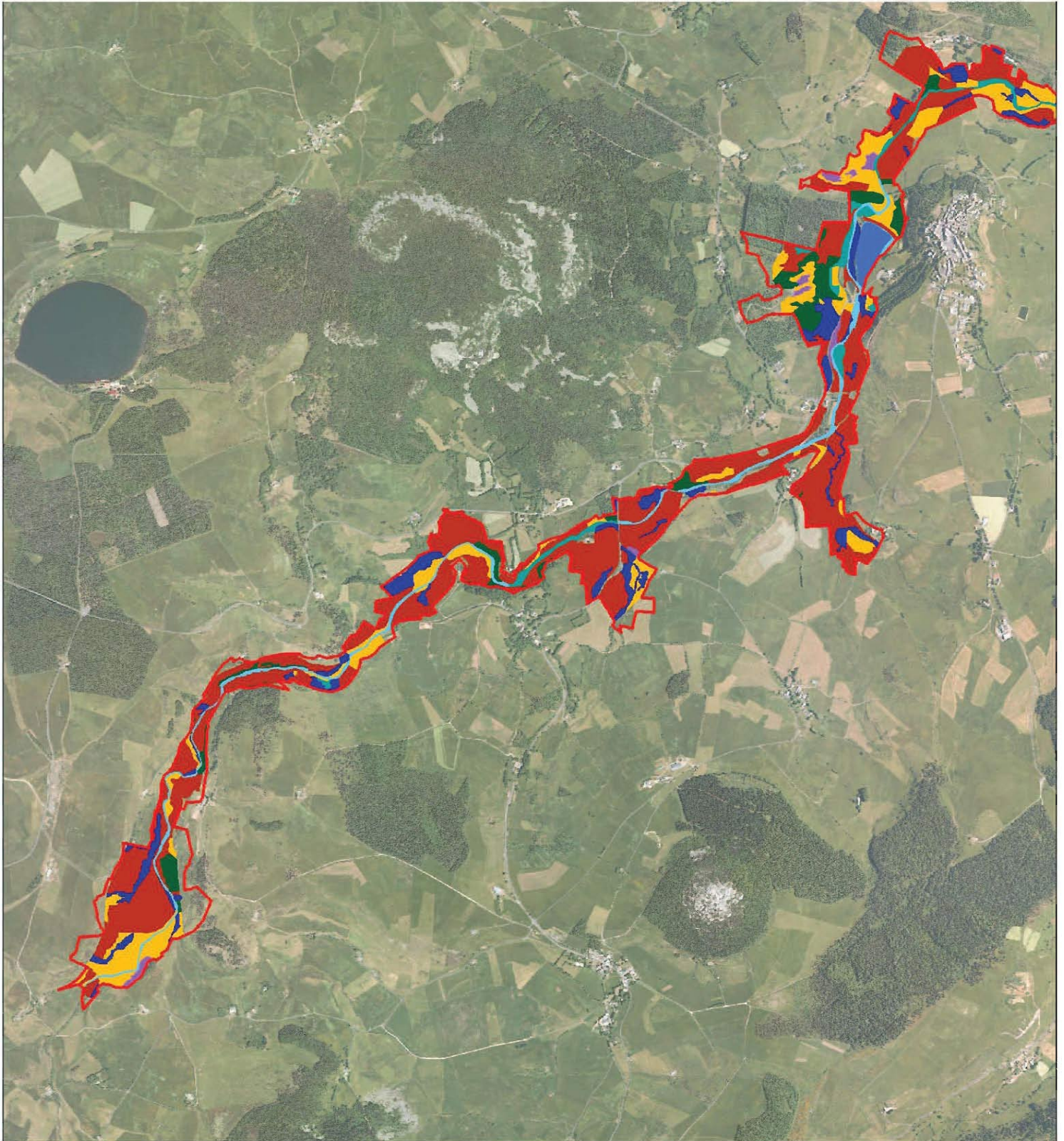
SICALA



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012
Source : © Bd Ortho © IGN 2006



Carte 15 : Grands objectifs de gestion



-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Eaux courantes : G1 - G2 - G12
-  Ripisylve : G1 - G3 - G4 - G10 - G13
-  Pelouses : G5 - G11
-  Prairies : G6

-  Zones humides : G7 - G8 - G12
-  Plan d'eau : G9
-  Forêts : G10 - G13
-  Landes et éboulis : G11



Réalisation : C. CURNY, SICALA, Avril 2012
Source : © Bd Ortho © IGN 2006

TABEAU 13 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260 - 3	Linéaire le long du Lignon	Stable	Bonne	Favorable	Favoriser la dynamique et la continuité écologique de la rivière.
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270 - 1	2,71 ha 0,69 %	Stable	Bonne	Favorable	Une réflexion est à mener sur la gestion du marnage au lieu-dit « Le Bateau ».
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	5120 - 1	0,51 ha 0,13 %	Stable	Bonne	Favorable	Le milieu risque d'être colonisé par le Pin sylvestre. Maintenir le milieu ouvert si besoin.
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210 - 36	0,26 ha 0,07 %	Stable à l'amont Diminution sur l'aval	Moyenne	Favorable à Défavorable mauvais	La fauche et/ou le pâturage tardifs entretiennent le milieu. Il est nécessaire de les favoriser. La fertilisation impacte ce milieu : elle est à surveiller.
* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230 - 4	4,02 ha 1,02 %	Stable sur l'amont Localement en diminution sur l'aval	Bonne	Favorable à Défavorable inadéquat	La fermeture du milieu est une des principales menaces. Il est donc nécessaire de pratiquer un pâturage extensif, une fauche tardive et de limiter les amendements.
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410 - 11	1,35 ha 0,34 %	Localement en diminution (à surveiller)	Moyenne	Favorable à Défavorable inadéquat	Le pâturage doit être surveillé afin que la pression de pâturage ne diminue pas.

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430 - 2	0,71 ha 0,18 %	Diminution	Moyenne	Favorable à Défavorable mauvais	Le milieu est sensible au fauchage excessif et au passage d'engins. Le meilleur moyen de gestion serait la non-gestion.
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510 - 4	6,47 ha 1,64 %	Stable	Bonne	Favorable à Défavorable inadéquat	La fauche tardive entretient ce milieu, elle est donc à maintenir ou à restaurer. Il faut s'assurer de l'absence de pâturage et de fertilisation sur cet habitat.
Prairies de fauche de montagne	6520 - 1	101,27 ha 25,7 %	Stable (à surveiller sur l'aval)	Bonne	Favorable à Défavorable inadéquat	Un fauchage précoce, une fertilisation excessive et le pâturage seraient dommageables pour ce milieu. Ces trois points sont à surveiller.
Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110 - 5	0,458 ha 0,06 %	Stable	Bonne	Favorable	Éviter toutes interventions ou aménagements sur ce type de milieu.
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230 - 4	0,097 ha 0,012 %	Stable	Bonne	Favorable	Éviter toutes interventions ou aménagements sur ce type de milieu.
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	9120 - 4	20,75 ha 5,27 %	Stable (à surveiller)	Mauvaise	Défavorable inadéquat à défavorable mauvais	La tendance est à la plantation de résineux. La gestion de cet habitat ne peut s'effectuer sans l'exploitant.
* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	9 1 E0 - 6	32,34 ha 8,21 %	Diminution	Mauvaise	Défavorable mauvais	Tendance à l'amincissement de la ripisylve sur cet habitat à fort enjeu. Surveiller cet aspect et limiter le cloisonnement.

TABEAU 14 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPÈCES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Estimation des effectifs de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Moule perlière	1029	Peu abondante 400 individus répertoriés environ 1 000 individus estimés	Diminution	Mauvaise	Défavorable mauvais	Conduire toutes les actions destinées à l'amélioration de la qualité de l'habitat, du substrat et de la qualité de l'eau
Écrevisse à pattes blanches	1092	Très peu abondante Absence de l'espèce sur le Lignon entre Tence et Fay-sur-Lignon Présence actuelle potentielle en amont de Fay-sur-Lignon	Diminution ?	Mauvaise ?	Défavorable inadéquat à Défavorable mauvais ?	Conduire toutes les actions destinées à l'amélioration de la qualité de l'habitat. Lutter contre les espèces d'écrevisses invasives (<i>Pacifastacus leniusculus</i>)
Castor d'Europe	1337	Peu abondante	Stable ?	Moyenne	Favorables à défavorable mauvais	Conduire toutes les actions destinées à l'amélioration de l'habitat, notamment la ripisylve
Loutre d'Europe	1355	Inconnue	En expansion ?	Bonne	Favorable	Conduire toutes les actions destinées à l'amélioration de l'habitat, notamment la ripisylve

SYNTHÈSE

Les tableaux 13 et 14 présentent les compartiments de suivi et donne une appréciation sur les tendances actuelles de l'évolution de la fonctionnalité et de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces.

Cette approche purement qualitative décrit de manière globale les évolutions pressenties sur le territoire si les actions ne sont pas rapidement entreprises et leur efficacité éprouvée.

A l'avenir, par le biais des opérations de suivi, il sera nécessaire d'apporter plus de critères d'évaluation et de réactualiser cette approche tout les trois ans ou à chaque révision du Docob.

Concernant les habitats, on observe globalement un meilleur état de conservation à l'amont qu'à l'aval. La différence est encore plus significative concernant les habitats agropastoraux. Cela est essentiellement dû aux pratiques plus extensives et au contexte pédo-climatique de l'amont.

La tendance semble aller de même pour les populations d'espèces d'intérêt communautaire principalement présentes sur la partie médiane ou à l'amont du site.

Cependant, la tendance tend à s'inverser si on considère les aspects qualité de l'eau et les pressions qui s'exercent sur les parcelles riveraines et la ripisylve (piétinement, enrochement et réduction ou absence de ripisylves).

Dans le cadre du contexte socio-économique et écologique du Haut-Lignon, deux niveaux d'évolution semblent se démarquer assez clairement entre l'amont et l'aval du sous bassin versant. Ils sont liés à la dynamique du territoire. La limite se situerait en amont du Chambon-sur-Lignon, en limite des communes de Mars et Les Vastres. L'activité et les pratiques tendent à s'intensifier sur la partie aval. Notamment, on observe un glissement des pratiques agricoles vers plus de cultures sur les parcelles en dessous de 1000m d'altitudes.

2.3 Le budget estimatif

Ce tableau de financement n'a qu'un rôle "indicatif". Il permet d'avoir un "ordre d'idée" des outils et financements mobilisables et/ou mobilisés. L'UE participe à hauteur de 50 % des fonds nationaux (État dont AELB). La collectivité n'est pas obligée de participer au financement. Le Docob ne se concentre pas uniquement sur les sources de financements liées à Natura 2000, mais à l'ensemble des actions qui permettent d'atteindre les objectifs. Ainsi, les actions du CT favorables aux habitats et espèces d'IC (restauration de ripisylve, élimination d'espèces indésirables....) sont inscrites dans ce tableau. Certaines actions sont complémentaires ou comprises dans le Contrat Territorial du Haut-Lignon (« CTHL ») prévu pour une durée de 5 ans (2012/2018). Néanmoins le chiffrage a été réalisé dans l'hypothèse ou la totalité des actions étaient prises dans le cadre de Natura 2000.

TABEAU 15 : BUDGET ESTIMATIF POUR L'ANIMATION DU SITE (2012/2017)

	2012				2013				2014				2015				2016				2017				TOTAL
	financements				financements				financements				financements				financements				financements				
	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	
GESTION	11 640 €		3 160 €		17 240 €		4 560 €		30 040 €		7 760 €		138 334 €		7 760 €		331 934 €		46 160 €	20 000 €	131 934 €		6 160 €		756 683 €
G1 : Restaurer la diversité physique et la dynamique hydromorphologique du Lignon	4 760 €		1 440 €		4 760 €		1 440 €		4 760 €		1 440 €		4 760 €		1 440 €		4 760 €		1 440 €		4 760 €		1 440 €		37 200 €
G2 : Restaurer la continuité écologique du Lignon									12 800 €		3 200 €		12 800 €		3 200 €		6 400 €		1 600 €		6 400 €		1 600 €		48 000 €
G3 : Restaurer la ripisylve et renforcer ses fonctionnalités	4 000 €		1 000 €		4 000 €		1 000 €		4 000 €		1 000 €		4 000 €		1 000 €		4 000 €		1 000 €		4 000 €		1 000 €		30 000 €
G4 : Maintenir ou développer une gestion agricole adaptée à la ripisylve													7 183 €				7 183 €				7 183 €				21 550 €
G5 : Maintenir ou développer une gestion agricole adaptée aux pelouses													14 084 €				14 084 €				14 084 €				42 253 €
G6 : Maintenir ou développer une gestion agricole adaptée aux prairies													73 981 €				73 981 €				73 981 €				221 942 €
G7 : Maintenir ou développer une gestion agricole adaptée aux zones humides													13 046 €				13 046 €				13 046 €				39 138 €
G8 : Restaurer et maintenir les zones humides	?		?		?		?		?		?		?		?		?		?		?		?		?
G9 : Réhabiliter le plan d'eau de Fay sur Lignon																	200 000 €		40 000 €	20 000 €					260 000 €
G10 : Maintenir ou développer une gestion forestière adaptée aux habitats et aux espèces					5 600 €		1 400 €		5 600 €		1 400 €		5 600 €		1 400 €		5 600 €		1 400 €		5 600 €		1 400 €		35 000 €
G11 : Suivre l'évolution des milieux en cours de fermeture	?		?		?		?		?		?		?		?		?		?		?		?		0 €
G12 : Contrôler l'évolution des espèces invasives ou indésirables en zone non-agricole non-forestière	2 880 €		720 €		2 880 €		720 €		2 880 €		720 €		2 880 €		720 €		2 880 €		720 €		2 880 €		720 €		21 600 €
G13 : Contrôler l'évolution des espèces invasives ou indésirables en forêt	cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		cf. G12		0 €

	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	Contrat	Etat	Collec.	Autres	
SUIVIS ET ETUDES		4 240 €				8 520 €				6 740 €				4 800 €				4 800 €				12 980 €			42 080 €
S1 : Suivi général de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire		cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1			0 €
S2 : Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire						2 520 €																5 040 €			7 560 €
S3 : Suivi spécifique de la qualité de l'eau et du substrat du Lignon		4 240 €				2 300 €				4 240 €				2 300 €				2 300 €				4 240 €			19 620 €
S4 : Complément de diagnostic sur la Moule perlière		cf.A1/S3/S6				cf.A1/S3/S6																cf.A1/S3/S6			0 €
S5 : complément de diagnostic sur l'écrevisse à pattes blanches						800 €																800 €			1 600 €
S6 : Réalisation d'une étude spécifique au suivi de la moule perlière						1 600 €																1 600 €			3 200 €
S7 : Réalisation d'une étude spécifique au suivi de la population d'APP						1 300 €																1 300 €			2 600 €
S8 : Réalisation d'inventaires complémentaires sur d'autres groupes taxonomiques										2 500 €				2 500 €				2 500 €							7 500 €
S9 : Réalisation d'études complémentaires sur les espèces invasives						?				?				?				?				?			0 €
S10 : Complément de diagnostic sur les parcelles agricoles riveraines		cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1			0 €
ANIMATION		13 200 €				13 200 €				13 200 €				13 200 €				13 200 €				13 200 €			79 200 €
A1 : Animation du Docob et mise en œuvre du Docob		13 200 €		?		13 200 €		?		13 200 €		?		13 200 €		?		13 200 €		?		13 200 €		?	79 200 €
A2 : Evaluation des actions et mise à jour du Docob		cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1			0 €
A3 : Appropriation du Docob dans les politiques de gestion territoriale		cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1				cf.A1			0 €
COMMUNICATION		3 720 €	300 €			1 000 €	300 €			7 320 €	1 380 €			1 000 €	300 €			17 000 €	4 300 €			5 000 €	1 300 €		42 920 €
C1 : Communiquer sur le site et diffuser le Docob		2 720 €																							2 720 €
C2 : Réalisation et installation de panneaux didactiques										4 320 €	1 080 €														5 400 €
C3 : opération de communication spécifique à la moule perlière		cf.A1				cf.A1				2 000 €															2 000 €
C4 : opérations de sensibilisation auprès de la population locale		1 000 €	300 €			1 000 €	300 €			1 000 €	300 €			1 000 €	300 €			1 000 €	300 €			1 000 €	300 €		7 800 €
C5 : Création d'un sentier pédagogique Natura 2000														16 000 €	4 000 €							4 000 €	1 000 €		25 000 €
TOTAL/an/Type de financement	11 640 €	21 160 €	3 460 €		17 240 €	22 720 €	4 860 €		30 040 €	27 260 €	9 140 €		138 334 €	19 000 €	8 060 €		331 934 €	35 000 €	50 460 €	20 000 €	131 934 €	31 180 €	7 460 €		920 883 €
TOTAL/AN		36 260 €				44 820 €				66 440 €				165 394 €				437 394 €				170 574 €			

Actions de gestion complémentaires ou comprises dans le CTHL

431 800,00 €

Répartition du budget par poste de dépense

- Action de gestion : 82%
- Action de suivi et études : 5%
- Action d'animation : 9%
- Action de communication : 5%

Répartition du budget par type de financement

- Contrat Natura 2000 (50% Europe, 30% Etat, 20% Collectivités) : 45% (411 800€)
- MAET (75% Europe, 25% Etat) : 35% sur 3 ans (324 883 €); sur 5ans (541 472 €)
- Animation du site Natura 2000 (100% Etat) : 17% (156 320€)
- Collectivités : 1% (7 880 €)
- Financements autres (Europe, Fondations, Collectivités, etc.) : 2% (20 000 €)

2.4 Les outils Natura 2000

2.4.1 Les contrats agricoles : Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)

Dans le périmètre de ce site Natura 2000, des MAEt ont déjà été prises dans le cadre du Contrat Territorial du Haut-Lignon. Ainsi, aucune nouvelle MAEt ne pourra être signée dans le cadre de Natura 2000, sur des parcelles déjà engagées dans le CTHL, avant la fin de l'engagement. Par conséquent, la possibilité de contractualisation de MAEt Natura 2000 ne se fera pas avant 2015/2016. La liste des MAEt inscrites dans le DocOb, servira de base quant à la future programmation et sera revisitée suite à la réforme de la PAC en 2013/2014. Cependant, cette approche permet d'apprécier les surfaces éligibles et de donner une idée du volume financier de ces MAEt sur la base des conditions actuelles d'attribution. **Les propositions qui sont faites ici, seront donc à affiner en groupe de travail et à valider avant leur mise en œuvre.**

Suite aux groupes de travail, les mesures « Herbe-04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes » et « Herbe-06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables » ont été supprimées du programme de mesures ; engagements jugés inutiles sur le territoire ou trop contraignants. Les enjeux espèces et qualité de l'eau font que les conditions d'éligibilité aux MAEt dans le périmètre du site Natura 2000 seront plus exigeantes techniquement que celles qui se sont appliquées dans le cadre des MAEt prises sur l'ensemble de bassin versant du Haut Lignon.

Les MAEt potentiellement contractualisables en 2015/2016 sont listées ci-dessous. Selon les règles actuelles, 4 MAEt surfaciques peuvent être retenues sur le territoire et uniquement 2 par type de couvert. Ci-dessous sont proposées 7 MAEt : une MAEt diagnostic d'exploitation, une MAEt linéaire entretien de la ripisylve, deux MAEt surfaciques sur zones humides et trois MAEt surfaciques sur prairies et pelouses. Il a été décidé de maintenir dans le DocOb trois MAEt surfaciques sur prairies et pelouses afin de laisser le choix au groupe de travail agricole lors de leur mise en œuvre.

Les exploitants agricoles auront donc le choix parmi ces 7 MAEt :

MAEt 1 : RÉDUCTION DE LA FERTILISATION SUR PRAIRIES

MAEt 2 : ABSENCE DE FERTILISATION SUR PRAIRIES ET PELOUSES

MAEt 3 : MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE DES PRAIRIES ET PELOUSES

MAEt 4 : RÉDUCTION DE LA FERTILISATION SUR ZONES HUMIDES

MAEt 5 : ABSENCE DE FERTILISATION SUR ZONES HUMIDES

MAEt 6 : ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

MAEt 7 : DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

MAET 1 : RÉDUCTION DE LA FERTILISATION SUR PRAIRIES

Objectif : Réduction de la fertilisation en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

Engagements unitaires	Montant de l'aide
HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies	Max : 119€/ha/an
SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
Total Max	195€/ha/an

- La quantité maximale de fertilisation azotée (minérale et organique) serait fixé à **50 Unités d'azote par hectare engagé et par an**
- **L'engagement portera sur la totalité de la parcelle ou à défaut sur l'îlot PAC**
- La priorité et une majoration seront si possible **ciblées sur les parcelles riveraines des cours d'eau** supérieures à 35m de large
- **Sur les parcelles riveraines engagées, aucune fertilisation ne sera possible dans une bande de 35m à partir du cours d'eau.** Le but étant de garder une zone tampon suffisamment grande pour éviter tout risque de ruissellement ou de lessivage occasionnant des apports phosphorés ou azotés directement dans le cours d'eau. La réglementation fixe déjà la distance de **35m** pour les apports organiques, il en sera également de même **pour la fertilisation minérale**
- Un diagnostic préalable sera demandé pour déterminer les surfaces d'exploitation éligibles
- Surface de prairies éligible : **350, 62 ha**

MAE_T 2 : ABSENCE DE FERTILISATION SUR PRAIRIES ET PELOUSES

Objectif : Absence de fertilisation en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

Engagements unitaires	Montant de l'aide
HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et pelouses	135€/ha/an
SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
TOTAL	211€/ha/an

- Dans le cadre du choix d'engagement d'une parcelle sur cette mesure **aucune fertilisation organique (lisiers, fumier, compost) ou minérale ne sera acceptée**
- **L'engagement portera sur la totalité de la parcelle ou à défaut sur l'îlot PAC**
- Un diagnostic préalable sera demandé pour déterminer les surfaces d'exploitation éligibles
- Surface de prairies et pelouses éligible (350, 62 ha + 66,75 ha) : **417,37 ha**

MAE_T 3 : MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE DES PRAIRIES ET PELOUSES

Objectif : Préserver les prairies naturelles, à la fois les habitats naturels et les parcelles productrices d'un fourrage de qualité

Engagements unitaires	Montant de l'aide
HERBE-07 : Maintien de la richesse floristique	89€/ha/an
SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
TOTAL	165€/ha/an

- Le but de cette mesure est de conserver la diversité floristique et la typologie des « habitats prairies ou pelouses » tout en permettant la production d'un fourrage de qualité
- Des listes d'espèces végétales caractérisant les habitats prairiaux seront définies ultérieurement. Aux vues des différences d'altitude et de la typologie des habitats, les listes établies devraient être sensiblement différentes entre l'amont et l'aval du site
- **L'engagement portera sur la totalité de la parcelle ou à défaut sur l'îlot PAC**
- Un diagnostic préalable sera demandé pour déterminer les surfaces d'exploitation éligibles
- Surface de prairies et pelouses éligible (350, 62 ha + 66,75 ha) : **417,37 ha**

MAET 4 : RÉDUCTION DE LA DE FERTILISATION SUR ZONES HUMIDES

Objectif : Réduction de la fertilisation en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

Engagements unitaires	Montant de l'aide
HERBE-02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Max : 119€/ha/an
SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
TOTAL	195€/ha/an

- Dans le cadre du choix d'engagement d'une parcelle sur cette mesure, **aucune fertilisation minérale ne sera autorisée, aucune fertilisation organique par lisier ne sera autorisée**, seule **la fertilisation organique par fumier ou compost sera autorisée** dans la limite de **30 unités d'azote par hectare engagé et par an**
- **L'engagement portera sur la totalité de la parcelle ou à défaut sur l'îlot PAC**
- Un diagnostic préalable sera demandé pour déterminer les surfaces d'exploitation éligibles
- Surface de zones humides éligible : **61,83 ha**

MAE_t 5 : ABSENCE DE FERTILISATION SUR ZONES HUMIDES

Objectif : Absence de fertilisation en faveur des habitats, des espèces et de la qualité de l'eau

Engagements unitaires	Montant de l'aide
HERBE-03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	135€/ha/an
SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	76€/ha/an
TOTAL	211€/ha/an

- Dans le cadre du choix d'engagement d'une parcelle sur cette mesure **aucune fertilisation organique (lisiers, fumier, compost) ou minérale n'est acceptée**
- **L'engagement porte sur la totalité de la parcelle ou à défaut de l'ilot PAC**
- Un diagnostic préalable sera demandé pour déterminer les surfaces d'exploitation éligibles
- Surface de zones humides éligible : **61,83 ha**

MAE_T 6 : ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Objectif : Entretien ou restaurer la ripisylve afin de conserver ses rôles écologiques

Engagement unitaire	Montant de l'aide
LINEA-03	1,46€/ml/an
Engagement non surfacique	
TOTAL max. sur 5 ans de contractualisation	35 916,00 €

- Cette mesure linéaire permettra aux exploitants qui le souhaitent de souscrire à des engrangements d'entretien de la ripisylve ou du cordon boisé le long des cours d'eau présents dans le périmètre du site en complément ou suite aux actions du « CTHL »
- Linéaire de ripisylve éligible : **24 600 ml**

Objectif : Accompagner les exploitants dans le choix des mesures à appliquer aux parcelles du site

Engagement unitaire	Montant de l'aide
CI4- Diagnostic d'exploitation	96€/an
Appui technique de la Chambre d'Agriculture	
TOTAL	96€/an

- Le diagnostic portera une attention toute particulière aux pratiques qui s'exercent sur les parcelles riveraines des cours d'eau du site

Conditions d'attribution fixées au niveau régional :

- Si le chargement de l'exploitation est supérieur à 1,8 UGB / ha, alors pas de contractualisation possible
- Si le chargement de l'exploitation est compris entre 1,4 et 1,8 UGB / ha, la contractualisation est possible seulement si le chargement de la parcelle engagée est inférieur à 1,4 UGB / ha
- Si le chargement de l'exploitation est inférieur à 1,4 UGB / ha, la contractualisation est possible

2.4.2 Les contrats non agricoles-non forestiers : mesure 323B

A32301 P : CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS PAR DÉBROUSSAILLAGE

A32305 R : CHANTIER D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DÉBROUSSAILLAGE LÉGER

A32306 P : RÉHABILITATION OU PLANTATION DE HAIES, D'ALIGNEMENTS D'ARBRES, D'ARBRES ISOLÉS, DE VERGERS OU DE BOSQUETS

A32310 R : CHANTIER D'ENTRETIEN MÉCANIQUE ET DE FAUCHAGE DES FORMATIONS VÉGÉTALES HYGROPHILES

A32311 P : RESTAURATION DE RIPISYLVES, DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET ENLÈVEMENT RAISONNÉ DES EMBÂCLES

A32311 R : ENTRETIEN DE RIPISYLVES, DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET ENLÈVEMENT RAISONNÉ DES EMBÂCLES

A32312 P ET R : CURAGE LOCAUX DES CANAUX ET FOSSÉS DANS LES ZONES HUMIDES

A32314 R : GESTION DES OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE

A32315 P : RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DES ANNEXES HYDRAULIQUES

A32316 P : CHANTIER DE RESTAURATION DE LA DIVERSITÉ PHYSIQUE D'UN COURS D'EAU ET DE SA DYNAMIQUE ÉROSIVE

A32317 P : EFFACEMENT OU AMÉNAGEMENT DES OBSTACLES À LA MIGRATION DES POISSONS DANS LE LIT MINEUR DES RIVIÈRES

A32319 P : RESTAURATION DE FRAYÈRES

A32320 P ET R : CHANTIER D'ÉLIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPÈCE INDÉSIRABLE

A32324 P : TRAVAUX DE MISE EN DÉFENS ET DE FERMETURE OU D'AMÉNAGEMENTS DES ACCÈS

A32325 P : PRISE EN CHARGE DE CERTAINS COÛTS VISANT À RÉDUIRE L'IMPACT DES ROUTES, CHEMINS, DESSERTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

A32326 P : AMÉNAGEMENTS VISANT À INFORMER LES USAGERS POUR LIMITER LEUR IMPACT

A32327 P : OPÉRATIONS INNOVANTES AU PROFIT D'ESPÈCES OU D'HABITATS

2.4.3 Les contrats forestiers : mesure F227

F22703 : MISE EN ŒUVRE DE RÉGÉNÉRATIONS DIRIGÉES

F22705 : TRAVAUX DE MARQUAGE, D'ABATTAGE OU DE TAILLE SANS ENJEU DE PRODUCTION

F22706 : CHANTIER D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES RIPISYLVES, DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET ENLÈVEMENT RAISONNÉ DES EMBÂCLES

F22708 : RÉALISATION DE DÉGAGEMENTS OU DÉBROUSSAILLEMENTS MANUELS À LA PLACE DE DÉGAGEMENTS OU DÉBROUSSAILLEMENTS CHIMIQUES OU MÉCANIQUES

F22709 : PRISE EN CHARGE DE CERTAINS SURCOÛTS D'INVESTISSEMENT VISANT À RÉDUIRE L'IMPACT DES DESSERTES EN FORÊT

F22710 : MISE EN DEFENS DE TYPES D'HABITAT D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

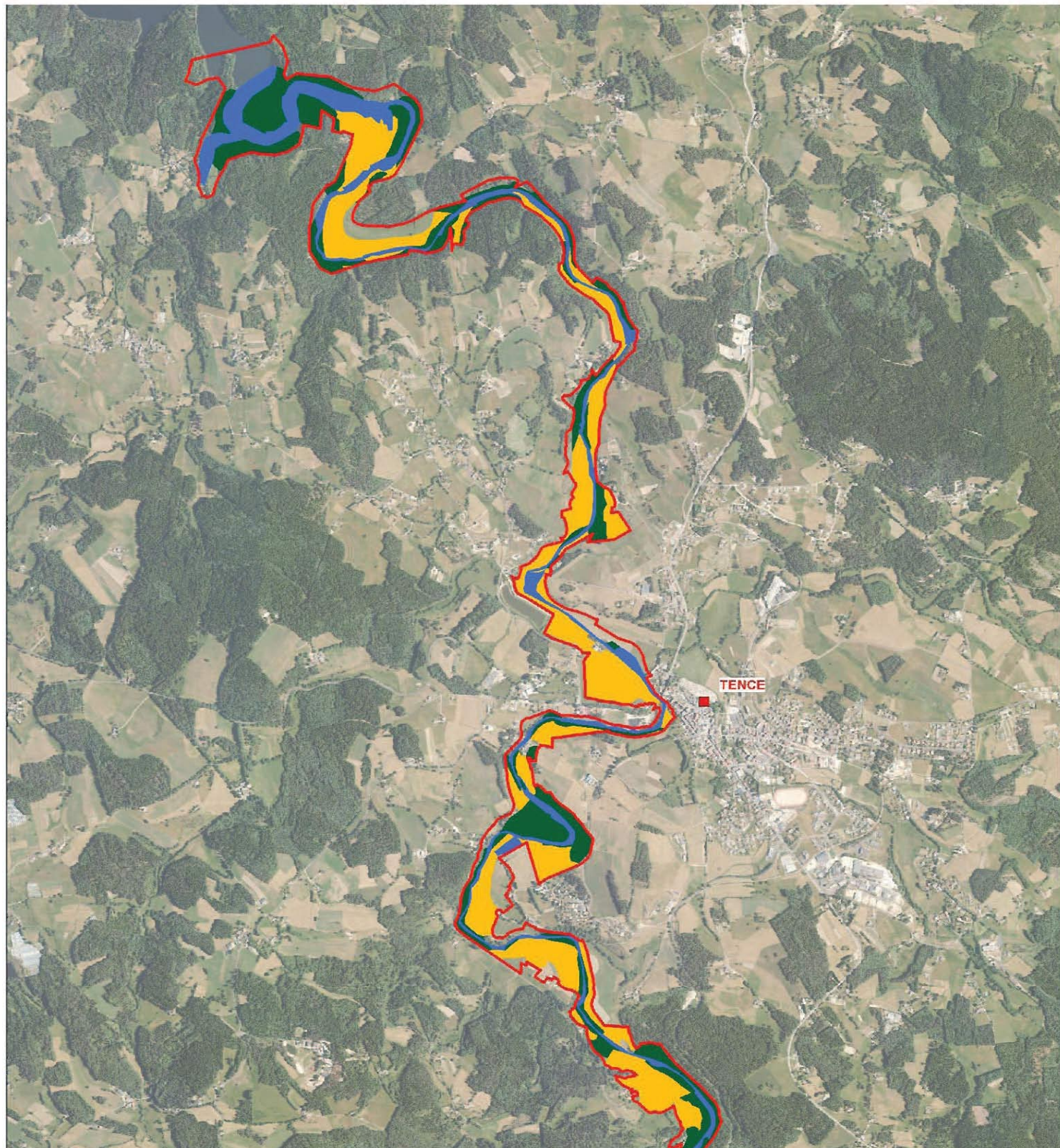
F22711 : CHANTIERS D'ÉLIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPÈCE INDÉSIRABLE

F22713 : OPÉRATIONS INNOVANTES AU PROFIT D'ESPÈCES OU D'HABITATS

F22714 : INVESTISSEMENTS VISANT À INFORMER LES USAGERS DE LA FORÊT



Carte 16 : Localisation potentielle
de l'application des mesures

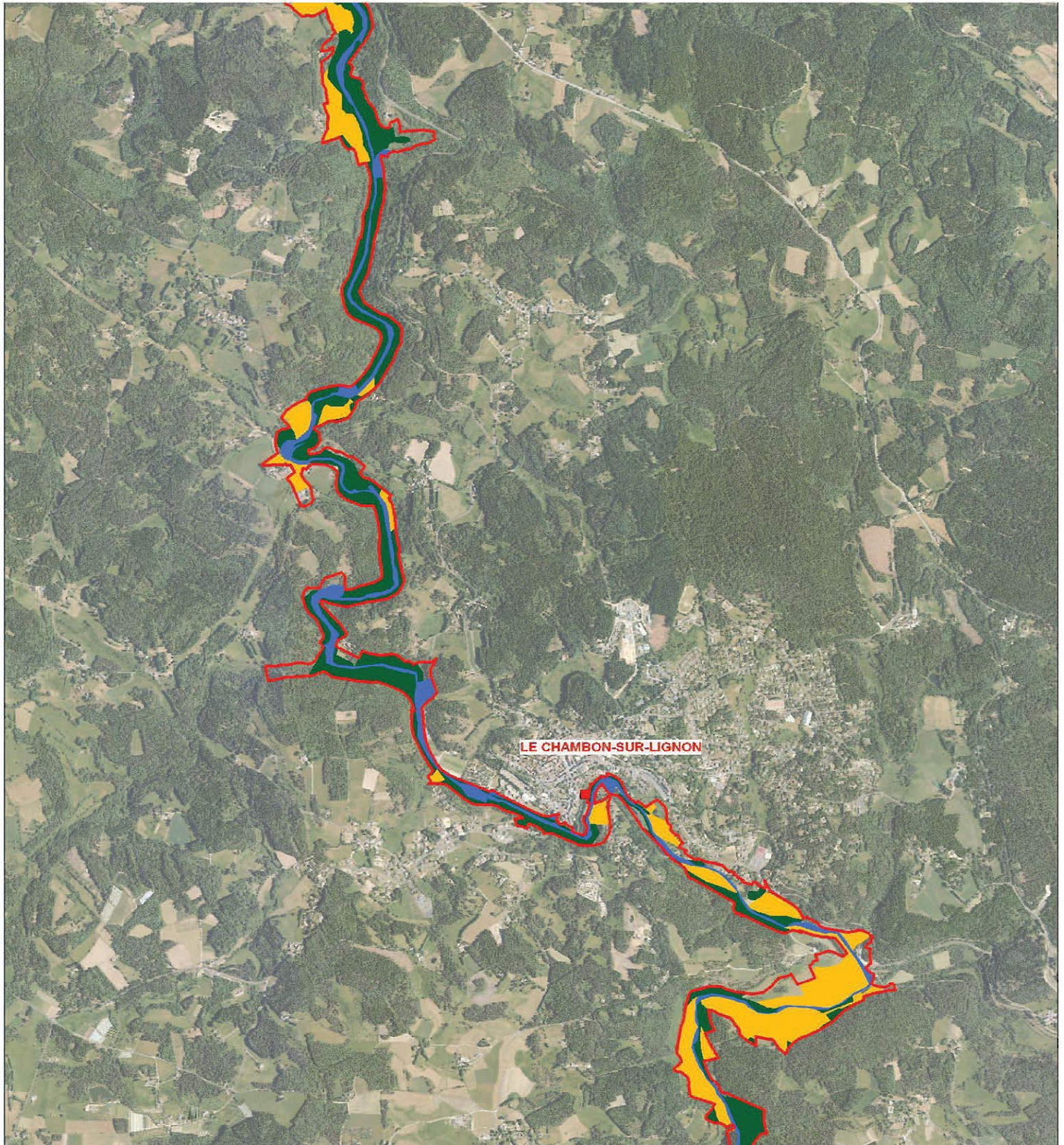




-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Contrat agricole (MAEI)
-  Contrat forestier (F227)
-  Contrat non agricole-non forestier (A323)





Carte 16 : Localisation potentielle
de l'application des mesures

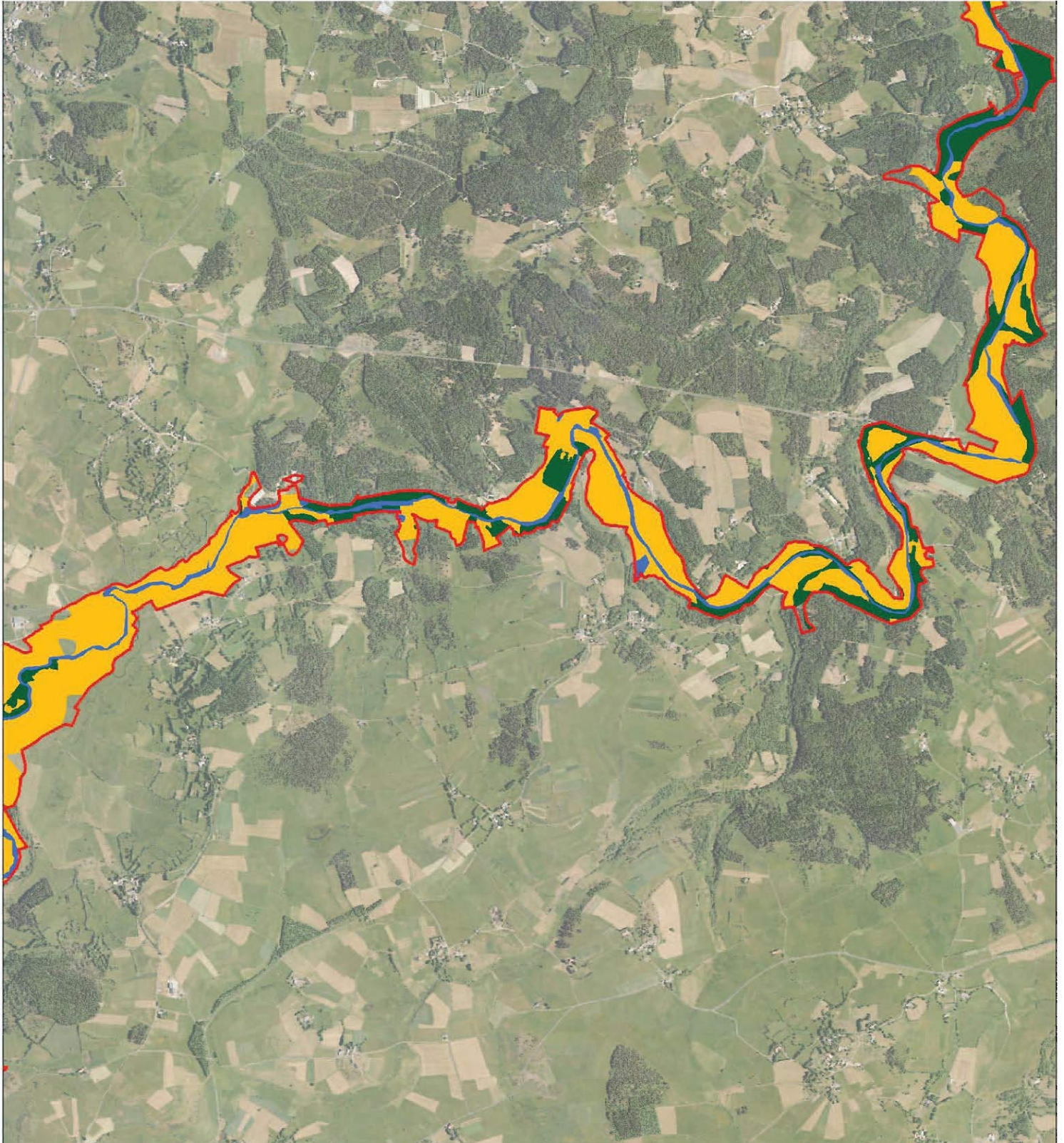





-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Contrat agricole (MAEI)
-  Contrat forestier (F227)
-  Contrat non agricole-non forestier (A323)





Carte 16 : Localisation potentielle
de l'application des mesures

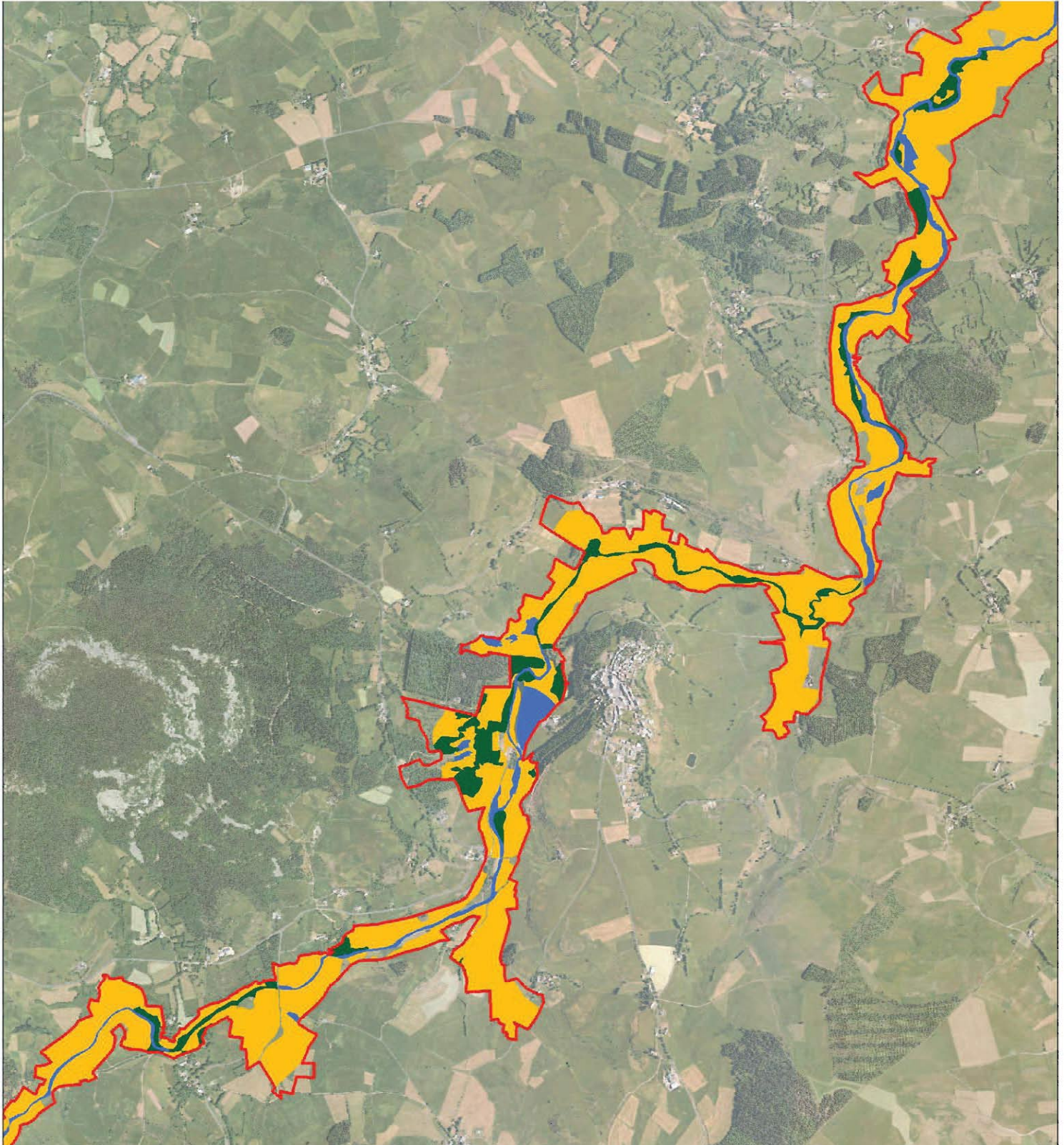


-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Contrat agricole (MAEI)
-  Contrat forestier (F227)
-  Contrat non agricole-non forestier (A323)





Carte 16 : Localisation potentielle
de l'application des mesures

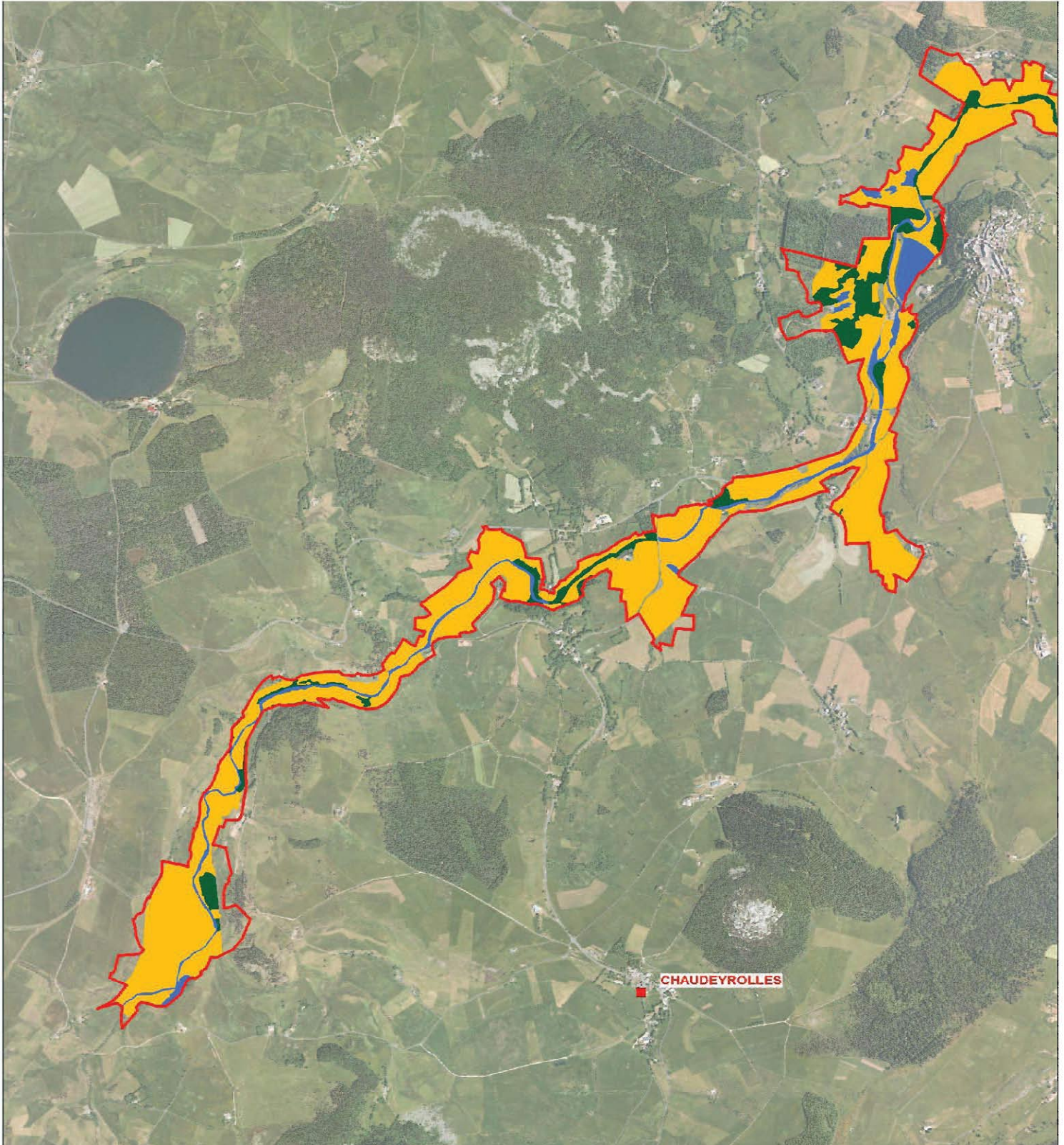



-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Contrat agricole (MAEI)
-  Contrat forestier (F227)
-  Contrat non agricole-non forestier (A323)





Carte 16 : Localisation potentielle
de l'application des mesures



-  Site Natura 2000 "Haute Vallée du Lignon"
-  Contrat agricole (MAEI)
-  Contrat forestier (F227)
-  Contrat non agricole-non forestier (A323)



2.4.4 La charte Natura 2000



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR8301088 « Haute Vallée du Lignon »

Qu'est ce que la charte Natura 2000 ?

Comme pour le programme d'actions, l'objectif de la charte est le maintien des habitats et espèces naturels qui ont justifié la désignation du site. Elle diffère du programme d'actions, qui peut conduire à la contractualisation, par le fait qu'elle vise à « faire reconnaître » cette gestion passée qui a permis le maintien des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Elle favorisera donc la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

Qui peut adhérer à Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit un ayant-droit c'est-à-dire la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Quels sont les avantages pour le signataire ?

Bien qu'elle ne donne pas droit à une contrepartie financière au même titre que la contractualisation, l'adhésion à la charte donne accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel (ZSC ou ZPS) dotés d'un DocOb approuvé par arrêté préfectoral. L'adhérent (ou le signataire) est exonéré de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB ou TFNB), perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale, sur les propriétés non bâties pour lesquelles il s'engage.

- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutation.
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.
Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.
- Garantie de gestion durable des forêts.
La garantie de gestion durable des forêts est accordée à un propriétaire forestier en site Natura 2000 lorsque celui-ci dispose d'un document de gestion approuvé (plan simple de gestion, adhésion à un règlement type de gestion ou au Code des bonnes pratiques sylvicoles) et qu'il adhère à une charte Natura 2000. La garantie de gestion durable est également accordée au propriétaire si le document de gestion de sa forêt est agréé selon l'article L11 du Code forestier (double agrément au titre des législations forestière et Natura 2000). Cette garantie de gestion durable permet au propriétaire forestier d'accéder à des aides publiques et de bénéficier d'exonérations fiscales (articles 793 et 885H du Code général des impôts).

Quelles sont les modalités de contrôle du respect de la charte ?

Le respect des engagements est contrôlé par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le signataire est prévenu à l'avance de tout contrôle. En cas de non-respect des engagements souscrits ou d'opposition à un contrôle, une suspension des avantages liés à l'adhésion à la Charte d'une durée maximale d'un an pourra être décidée par le Préfet.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (ne relevant pas de Natura 2000)

Bandeau réglementaire rappelant la réglementation en vigueur sur l'ensemble du territoire français :

Tous milieux

- Le dépôt et l'abandon de déchets dans les espaces naturels est interdit (Code de l'environnement, art. L 541-1).
- Afin de ne porter préjudice ni aux milieux naturels ni aux usages qui leur sont associés ni à la faune et à la flore sauvages, sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, le transport à l'état vivant, la mise en vente, la vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de tout spécimen d'une espèce animale ou végétale non indigène au territoire d'introduction et non cultivée, dont la liste est fixée par arrêté (Code de l'environnement, art. L 411-3).

Cours d'eau et berges

La Directive Cadre sur l'Eau (23 octobre 2001) fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre en 2015, le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

- Chaque habitation non raccordée à un réseau d'égout doit disposer d'une installation individuelle d'assainissement en bon état de fonctionnement. Le rejet direct des eaux en sortie de fosse septique est interdit (Code de la santé publique).
- Une zone non traitée (ZNT) au voisinage des points d'eau (cours d'eau, fossés,...) est définie pour l'utilisation de chaque produit phytosanitaire (articles 11 et 12 de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L 253-1 du code rural). Cette ZNT est d'une largeur minimale de 5 m.
- Conformément à l'article 3 du décret du 12 juin 1996, l'épandage de fertilisants de type III (engrais minéraux) est interdit à moins de 5 mètres :
 - . des berges des cours d'eau (définis par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2006 pris en application de l'article D 615-46 du code rural, dits cours d'eau BCAE) ;
 - . des points de prélèvement AEP ;
 - . des puits, sources et forages, hors AEP ;

- . des lieux de baignade ;
- . des piscicultures.

Pour les fertilisants de type I et II, les exploitants devront respecter les dispositions réglementaires présentées dans les arrêtés préfectoraux qui définissent les distances d'épandages que doivent respecter les exploitants en zone vulnérable. De manière générale, en Auvergne, l'épandage des fertilisants agricoles de type I et II est interdit sur une distance de 35 mètres aux abords des cours d'eau.

- Les opérations ou les aménagements consistant à assécher, à mettre en eau, à imperméabiliser, remblayer des zones humides ou des marais sont soumis à déclaration ou autorisation auprès des services de l'État (Loi sur l'eau).

Milieux ouverts

- Les secteurs classés en Zone Vulnérable, au titre de la Directive Nitrates, sont soumis à des restrictions concernant les apports d'azote organique (Directive Nitrates du 12 décembre 1991).

Milieux forestiers

- La réalisation de travaux forestiers sur le lit des cours d'eau est soumise à déclaration ou à autorisation auprès des services de l'État dès lors qu'ils peuvent entraîner une destruction de frayères ou de zones de croissances et d'alimentation de la faune piscicole (Code de l'environnement, art. L 432-3).

- La destruction et le défrichement des bois dont la superficie excède 4 hectares ne peuvent être réalisés sans autorisation préalable (Code forestier, art. L 311-1).

Activités sportives, de loisirs et touristiques

- L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche (Code de l'environnement, art. L 433-3).

- En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur (Code de l'environnement, art. L 362-1)

ENGAGEMENTS MILIEUX

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

↑ **TOUS MILIEUX**

Engagements soumis à contrôles

1_ Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice du site Natura 2000 ou à ses prestataires, pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. Sur demande, la structure animatrice fournira les données écologiques disponibles pour les parcelles engagées et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

La structure animatrice informe la DDT de tout refus de passage d'expert.

2_ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues par celle-ci. Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

3_ Ne pas porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné :

- ne pas changer la nature des habitats naturels présents sur les parcelles engagées au moment de la signature ;
- ne pas détruire volontairement les habitats et les espèces d'intérêt européen identifiés et cartographiés dans le DocOb sur les parcelles engagées dans la Charte (ne pas aménager les berges et le cours d'eau et ne pas déboiser les ripisylves sans, conformément à la loi, avoir rendu un dossier réglementaire conforme, ne pas piétiner ou provoquer l'érosion des berges...).

Point de contrôle : Constatation d'absence de destruction ou de dégradation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire du site (selon la cartographie réalisée et disponible dans le DocOb), absence de changement de vocation des terres.

4_ Mettre en conformité le plan de gestion ou le document d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte.

Point de contrôle : Mise en conformité des engagements au plus tard au moment du renouvellement de ceux-ci.

5_ Ne pas relâcher ou introduire des espèces animales ou végétales, qui ne sont pas issues de la faune et de la flore locale (voir la liste en annexe 1).

Point de contrôle : Contrôles à partir de l'état des lieux initial, absence d'introduction délibérée d'espèces exotiques.

↑ PRAIRIES, PELOUSES et LANDES

Engagements soumis à contrôles

1_ Maintenir le couvert herbacé : proscrire toute destruction mécanique ou chimique ou toute mise en culture, exception faite des travaux préconisés dans le cadre des contrats Natura 2000.

Point de contrôle : Maintien des habitats naturels et semi-naturels « d'origine ». Contrôles sur place de l'absence de drainage, de mise en culture, de remblaiement ou toute autre intervention.

2_ Ne pas réaliser de boisements sur les prairies fauchées et/ou pâturées, landes sèches et pelouses sèches, non liés à la création, au maintien ou à la restauration des haies, des vergers ou de la ripisylve dans un état de conservation favorable.

Point de contrôle : Contrôles sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement ou de déclaration de boisement et photo-interprétation.

3_ Conserver les éléments paysagers, situés sur les prairies, ralentissant le ruissellement et favorisant la filtration naturelle de l'eau.

Point de contrôle : Contrôles sur place du maintien de ces éléments. Contrôle à partir de photos aériennes de la déclaration PAC.

4_ Dans une bande de 10m à partir de la berge, ne pas pratiquer de coupes rase ni de dessouchage.

Point de contrôle : Contrôles sur place.

5_ Conserver des haies multi-strates (végétation herbacée, arbustive et arborescente) non traitées par des arrosages phytosanitaires et exemptes d'espèces envahissantes sur les parcelles engagées. En cas de plantations pour améliorer mes haies, je m'engage à utiliser des essences locales (voir la liste en annexe 2).

Point de contrôle : Vérification de la présence des haies engagées. Absence de plantation d'essences autres que celles figurant sur la liste en annexe 2.

↑ MILIEUX HUMIDES (prairies humides, mégaphorbiaie)

Engagements soumis à contrôles

1_ Ne pas pratiquer les actions suivantes : drainage, remblai, nivellement, comblement, travail du sol, traitement chimique ou organique, semis, plantation.

Point de contrôle : Contrôles sur place et photo-interprétation.

2_ Ne pas réaliser de boisements.

Point de contrôle : Contrôles sur place de l'absence de plantations, contrôle administratif de l'absence de demande de boisement ou de déclaration de boisement.

↑ COURS D'EAU et BERGES

Engagements soumis à contrôles

1_ Ne pas planter de résineux, ni de cultivars de peupliers à moins de 10 mètres des berges, dans les secteurs de gorges ou en pente. Ne pas planter de résineux ni de cultivars de peupliers dans les secteurs de zones alluviales ou inondables, soumises aux crues. Il est préférable de s'informer auprès de la structure animatrice ou des communes pour ces aspects liés aux zones inondables.

Point de contrôle : Contrôles sur place de l'absence de plantation.

2_ Maintenir la ripisylve sur une bande passante la plus large possible (un minimum de 6 mètres est conseillé pour garantir le maintien des berges et du terrain) et préserver des zones de refuge le long des cours d'eau (ripisylves denses et peu entretenues) favorables à la Loutre, au Castor,...

Point de contrôle : Contrôles sur place de l'absence de destruction de la ripisylve.

3_ Conformément à la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas faire de travaux sur les lits des cours d'eau et sur les berges (remblai, enrochement, recalibrage,...), sans demander d'autorisation aux services de l'État (ONEMA, DDT). Il est préférable de s'informer auprès de la structure animatrice pour ces aspects liés à la réglementation.

Point de contrôle : Contrôles sur place de l'absence de traces visuelles de dépôts ou de travaux hydrauliques.

4_ Solliciter l'avis et l'aide de la structure animatrice pour la réalisation de nouveaux points d'abreuvement des animaux en bordure de cours d'eau.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

↑ MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

Engagements soumis à contrôles

1_ Ne pas pratiquer de coupes à blancs ni de dessouchage. En hêtraie, limiter les trouées de régénération à 25 ares (contacter la structure animatrice, la DDT ou le CRPF).

Point de contrôle : Contrôles sur place.

2_ Ne pas transformer les habitats d'intérêt communautaire en peuplement résineux.

Point de contrôle : Contrôles sur place du maintien des habitats et de l'absence de transformations.

3_ Lors de compléments de régénération, choisir parmi les essences locales adaptées (voir la liste en annexe 2).

Point de contrôle : Contrôles sur place et dans les aménagements forestiers.

4_ Maintenir plusieurs arbres sénescents, morts ou à cavités existants sauf en cas de risques sanitaires ou de sécurité publique. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.

Point de contrôle : Contrôles sur place.

↑ MILIEUX FORESTIERS NE RELEVANT PAS DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

Engagements soumis à contrôles

1_ Limiter les coupes à blancs à de petites surfaces (0,5 ha, hors plantation de résineux). Pour les plantations de résineux sur les parcelles riveraines des cours d'eau, demander conseils et aides à la structure animatrice ou au CRPF.

Point de contrôle : Contrôles sur place.

2_ Favoriser une régénération naturelle ou un boisement mixte avec dominance de feuillus adaptés en bordure de cours d'eau (voir la liste en annexe 2).

Point de contrôle : Contrôles sur place.

3_ Éviter la création de nouvelles pistes forestières et limiter l'érosion du sol lors de l'exploitation (limiter la pente des pistes à une valeur inférieure à 12%, laisser les rémanents recouvrant le sol pendant et après l'exploitation).

Point de contrôle : Contrôles sur place de traces de circulation et de création de nouvelles pistes.

4_ Maintenir plusieurs arbres sénescents, morts ou à cavités existants sauf en cas de risques sanitaires ou de sécurité publique.

Point de contrôle : Contrôles sur place.

↑ ELEMENTS PAYSAGERS

Engagements soumis à contrôles

1_ Conserver les éléments structurant du paysage (haies, murets, arbres isolés, ...).

Point de contrôle : Contrôles sur place du maintien de ces éléments.

ENGAGEMENTS ACTIVITES

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements. Les engagements activités ne sont pas soumis à contrôles (Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

↑ PECHE

1_ Suspendre les repeuplements en poissons d'élevage, conformément aux préconisations du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion piscicole (PDPG) de la Fédération de Pêche de Haute-Loire. Ou, après demande auprès de la FDPPMA 43 :

- limiter les repeuplements aux poissons "capturables" (taille > ou = à la taille légale de capture) ;
- limiter les repeuplements dans des quantités adaptées et sur des parcours préalablement identifiés en concertation avec la FDPPMA.43 ;
- privilégier les lâchers de truites arc-en-ciel aux lâchers de truites fario.

2_ Informer en partenariat avec la structure animatrice, les adhérents des AAPPMA et autres usagers, sur la présence des espèces d'intérêt communautaire, sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et communiquer sur les perturbations possibles de la « pêche en marchant dans l'eau » (« wading »), sur les linéaires de présence de la moule perlière (risque de piétinement des pavages de moules).

↑ ACTIVITE CYNEGETIQUE (CHASSE)

1_ Définir et identifier avec la structure animatrice, les secteurs de présence des espèces d'intérêt communautaire (Loutre et Castor d'Europe).

2_ Informer en partenariat avec la structure animatrice, les adhérents des ACCA, et autres usagers sur la présence des espèces d'intérêt communautaire et sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.

↑ ACTIVITES DE LOISIRS (randonnées, VTT, sports motorisés,...)

1_ Élaborer, avec la structure animatrice, un programme d'actions, visant à éviter toute dégradation des habitats et espèces d'intérêt communautaire par la pratique de l'activité (zones d'activités, aires de stationnement, ...).

2_ Informer la structure animatrice et vérifier le respect des objectifs de préservation du site avant de donner un avis favorable à l'organisation de manifestations sportives ou associatives.

↑ **CLAUSE PARTICULIÈRE**

1_ Dans le cas de surface engagée en fermage, prévoir un co-engagement propriétaire/fermier ainsi qu'une répartition équitable des montants exonérés (suggestion de 50% pour chaque partie).

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

le :, à.....
signature du ou des usagers

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

MILIEUX EN GENERAL

- Informer la structure animatrice de toute dégradation d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- Limiter l'apport de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage aux abords des habitats d'intérêt communautaire et en bordure de cours d'eau.
- Limiter la circulation de véhicules motorisés sur le site, pendant la période de reproduction soit de mars à juillet.
- Ne pas favoriser l'expansion des espèces végétales invasives.

PRAIRIES, PELOUSES et LANDES

- Favoriser un retard de fauche et une fauche centrifuge (du milieu vers les extérieurs).
- Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts.
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements et fertilisants sur les pelouses et les landes.

MILIEUX HUMIDES (prairies humides, mégaphorbiaie)

- Favoriser la gestion par un pâturage extensif sur ces milieux pour limiter, d'une part, l'embroussaillage (absence de pâturage), et d'autre part, le piétinement et l'enrichissement en matière organique (sur-pâturage).
- Ne pas intervenir sur ces milieux : proscrire tout drainage, comblement, remblai,...
- Ne pas traverser les zones humides avec des engins mécaniques sans autorisation réglementaire.
- Mettre en défens temporairement les milieux remarquables (/espèces protégées).

COURS D'EAU et BERGES

- Lors de l'entretien de la ripisylve (végétation des berges), veiller à obtenir une diversification des classes d'âge et une densification des essences végétales présentes ou se rapprocher de la structure animatrice.
- Limiter au maximum le passage d'engins d'exploitation le long des berges (habitat d'espèces : Castor, Loutre).
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et aux cours d'eau et éviter ainsi la dégradation des berges par piétinement. Des clôtures peuvent être installées dans cet objectif.
- Favoriser l'implantation de la ripisylve quand elle n'est pas ou peu présente.
- Éviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- Éviter le désherbage chimique en bord de cours d'eau.
- Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large, le long des linéaires des plans d'eau et cours d'eau.
- Ne pas conduire d'actions qui aillent à l'encontre des enjeux et objectifs du site. En cas de doute, ne pas hésiter à se rapprocher de la structure animatrice.

MILIEUX FORESTIERS

- Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements).
- Privilégier la régénération naturelle d'essences locales notamment pour les forêts relevant de la directive « Habitats ».
- Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière et favoriser une diversification des essences.
- Adopter des pratiques et des comportements respectueux de l'environnement ne risquant pas d'engendrer une pollution des habitats naturels du site (pas de vidange d'huile, pas de dépôt de bidon, utilisation d'huiles biodégradables, ne pas laisser les engins en stationnement sur les habitats naturels, disposer d'un bac récepteur en dessous des machines et engins motorisés lors du stationnement ...).
- Éviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés pour éviter le compactage, l'érosion et le relargage de matière en suspension par écoulement dans les milieux humides.
- Privilégier l'irrégularisation des peuplements et des lisières (mélange de brins de différentes hauteurs).
- Réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne).
- Mettre en place des techniques visant à protéger les sols et limiter l'érosion lors de l'exploitation (éviter les mises en andins ou le brulage, rouler sur les rémanents et les laisser au sol, pièges à sable, débardage par câble,...).
- Mettre en conformité, dans un délai de deux ans, le plan simple de gestion ou le document d'aménagement avec les engagements souscrits dans la charte.
- Conformément à la réglementation, en cas d'exploitation traversant un cours d'eau, établir une demande d'autorisation auprès des services de l'État (DDT, ONEMA) et prévoir la mise en place de système de franchissement destinés à préserver le lit et les berges. Il est préférable de s'informer auprès de la structure animatrice, du CRPF ou de l'ONEMA pour les aspects techniques ou liés à la réglementation.

ELEMENTS PAYSAGERS

- Maintenir des arbres dépérissant creux et fissurés dans les haies.
- Privilégier une structure de haie en trois strates : arborée, arbustive et herbacée.
- Pour l'entretien des strates qui composent les haies, n'intervenir sur les arbres que tous les 10 ans, sur les arbustes tous les 5 ans, et sur la strate herbacée tous les ans.

PECHE

- Informer les adhérents des AAPPMA, des perturbations possibles de la « pêche en marchant dans l'eau » (« wading »), sur les linéaires de présence de la moule perlière (risque de piétinement des pavages de moules). Mentionner ces préconisations sur les différents supports de communication des AAPPMA. Ne pas hésiter à travailler avec la structure animatrice pour mettre en œuvre cette communication.
- Valoriser l'image de la pêche par des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement préconisées par la Fédération Départementale de Pêche.
- Solliciter l'aide de la structure animatrice, pour les projets d'aménagements rivulaires ou piscicoles.
- Relayer les observations de pollution, d'atteinte aux milieux ou d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage, auprès des services de l'État (ONEMA/ONCFS/DDT) ou de la structure animatrice.

ACTIVITE CYNEGETIQUE (CHASSE)

- Informer les adhérents des ACCA sur la présence des espèces d'intérêt communautaire et les enjeux biologiques du site Natura 2000. Mentionner sur les supports de communication des ACCA, la présence du site Natura 2000 et des espèces d'intérêt communautaire (Loutre et Castor d'Europe) sur leur territoire. Ne pas hésiter à travailler avec la structure animatrice pour mettre en œuvre cette communication.

- Valoriser l'image de la chasse par des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement préconisées par la Fédération Départementale des Chasseurs.
- Relayer les observations de pollution, d'atteinte aux milieux ou d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage, auprès des services de l'État (ONEMA/ONCFS/DDT) ou de la structure animatrice.

ACTIVITES DE LOISIRS (randonnées, VTT, sports motorisés,...)

- Éviter de quitter les sentiers et pistes.
- Limiter la pratique des engins motorisés tout terrain de début mars à fin juillet de manière à ne pas perturber la faune pendant sa période d'activité.
- Respecter la propreté et la tranquillité du site.

Liste des principales espèces animales ou végétales, non issues de la faune et de la flore locale, à ne pas introduire

Espèces animales :

Carassin doré (*Carassius auratus*)
 Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*)
 Écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
 Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*)
 Gambusie (*Gambusia holbrooki / affinis*)
 Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
 Poisson-chat (*Ameiurus melas*)
 Ragondin (*Myocastor coypus*)
 Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
 Rat noir (*Rattus rattus*)
 Rat surmulot (*Rattus norvegicus*)
 Silure glane (*Silurus glanis*)
 Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)
 Vison d'Amérique (*Mustela lutreola*)

Espèces végétales :

Ailante, Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*)
 Ambrosie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
 Aster sp. (*Aster sp.*)
 Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 Elodées dense ou égéria (*Egeria densa*)
 Elodée sp. (*Elodea sp.*)
 Erable negundo (*Acer negundo*)
 Impatiante de Balfour (*Impatiens balfouri*)
 Impatiante des lièvres ou du Cap (*Impatiens capensis*)
 Impatiante glanduleuse ou Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 Jussie (*Ludwigia peploides*)
 Jussie de l'Uruguay (*Ludwigia uruguayensis*)

Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
 Lampourdes sp. (*Xanthium sp.*)
 Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
 Paspale à 2 épis (*Paspalum distichum*)
 Peuplier noir d'Italie (*Populus nigra var. italica*)
 Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
 Renouée de Sakhaline et hybrides (*Fallopia sachalinensis* et hybrides)
 Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)
 Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
 Verge d'or (*Solidago sp.*)
 Vergerette sp. (*Conyza sp.*)

Liste des essences arbustives ou arborescentes à utiliser en cas de plantation

Espèces arbustives :

Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
Églantier (*Rosa canina*)
Érable champêtre (*Acer campestre*)
Groseillier à maquereau (*Ribes uva-crispa*)
Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*)
Prunellier (*Prunus spinosa*)
Saule marsault (*Salix caprea*)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Espèces arborescentes :

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau blanc (*Betula pubescens*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Chêne pédonculé (*Quercus robur*) <900m
Chêne sessile (*Quercus petraea*) <900m
Érable plane (*Acer platanoides*)
Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*) <900m
Peuplier tremble (*Populus tremula*) <900m
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)

Essences arbustives à privilégier pour la ripisylve :

Noisetier (*Corylus avellana*)
Saule à trois étamines (*Salix triandra*)
Saule cendré (*Salix cinerea*)
Saule pourpre (*Salix prupurea*)
Sureau noir (*Sambucus nigra*)
Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Pommier sauvage (*Malus sylvestris*)
Sapin blanc (*Abies alba*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)
Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)

Espèces arborescentes à privilégier pour la ripisylve :

Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Merisier (*Prunus avium*) <900m

BIBLIOGRAPHIE

- BENARD D., 2010. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Coteaux de Montlaison - La Garenne - Prés salés de Beaumont » n° FR8301073*. CEPA 43. 83 p.
- BURGEAP, 2010. *Étude bilan du Contrat Restauration Entretien « Lignon » et perspectives envisagées dans le cadre du Contrat Territorial du Haut-Lignon*. 86 p.
- CABARD P., 2009. *Le Castor*. Delachaux et Niestlé. Paris, 192 p.
- CARCELLE C., 2011. *Contrat Territorial du Haut-Lignon*. SICALA. 92 p.
- CESAME, 2006. *Fonctionnalité hydrologique des zones humides, Bassin versant de la Borne et du Lignon*. 66p.
- COCHET G., 2010. *État de l'art sur la Moule perlière*. DREAL Auvergne, 32 p.
- COCHET, Gilbert. *La moule perlière et les nayades de France histoire d'une sauvegarde*. Catiche production, 2004, 32p.
- COCHET, Gilbert. *Inventaire des cours d'eau à moule perlière, Margaritifera margaritifera, dans le haut bassin de l'Allier, Département de la Haute-Loire*. 1994, 50p.
- Communauté de Communes du Pays du Mézenc et Conseil Général de Haute-Loire, 2008. *Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Mézenc » n°FR8301076 – Projet de Fiches actions actualisées*. 90 p.
- COSTE M. & ECTOR L., 2000. *Diatomées invasives, exotiques ou rares en France : Principales observations effectuées au cours des dernières décennies*. Systematics and Geography of Plants, Vol. 70 ; pp. 373-400.
- CPIE du Velay, 2008. *Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Gorges de l'Arzon » n°FR8301080*. 117 p.
- CRPF, 2005. *Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Auvergne (SRGS)*. 126 p.
- DUFOURNET M. & JOUBERT P., 2010. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » n° FR8301082*. SMAT du Haut-Allier. 59 p.

- DUFOURNET M. & JOUBERT P., 2010. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Saint Beauzire » n° FR8301083. SMAT du Haut-Allier.* 52 p.
- DUPERRAY T., 2010 (Saules et Eaux). *État de l'art sur l'Écrevisse à pattes blanches.* DREAL Auvergne. 23 p.
- ETIENNE P., 2005. *La Loutre d'Europe.* Delachaux et Niestlé, 192 p.
- LE HENAFF P.-M., 2011. *Site Natura 2000 FR8301088 « Haute Vallée du Lignon » - Compléments d'inventaire et de cartographie des habitats naturels.* Conservatoire Botanique National du Massif Central / SICALA Haute-Loire, 38 p.
- LEMARCHAND C. & BOUCHARDY C., 2010. *État de l'art sur la Loutre d'Europe.* Catiche Productions pour DREAL Auvergne, 44 p.
- MEDD. *Margaritifera margaritifera.* Cahiers d'habitats. Fiche espèce 1029.
- Nature Haute Loire. *Programme Loire Nature mesure haut bassin de l'Allier.* 23p.
- NICOLAS S., 2010. *Inventaire de présence d'écrevisses sur le site Natura 2000 n° FR 8301088 « Haute Vallée du Lignon ».* FDPMA Haute-Loire. 7 p.
- Préfecture des Alpes Maritimes, 2005. *Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivières et Gorges du Loup » n° FR9301571 (pSIC) et FR93120002 (ZPS).* 99 p.
- PRIGENT M., 2011. *État des lieux du SAGE « Lignon du Velay ».* SICALA. 35 p. (En cours de rédaction)
- RAMEAU J-C. et al., 2006. *Flore forestière française.* Tome 2 Montagnes. 2421 p.
- ROULAND P., LEONARD Y., MIGOT P., 2003. *Le Castor sur le bassin de la Loire et en Bretagne.* ONCFS Publications, 47 p.
- SCHWEYER, Jean-Baptiste. *Protection de la nature.* P.38-45
- VARENNE Consultants Tourisme, 2002. *Pôle touristique d'Auvergne, Syndicat Mixte des 3 rivières.* 60 p.
- VRIGNAUD, Sylvain. *Numéro spécial Moule perlière (Margaritifera margaritifera).* Margaritifera. 2002, n° 2, 7p.*
- VRIGNAUD, Sylvain. *Numéro spécial les Naïades d'Auvergne.* Margaritifera. 2004, n° 4, 6p.

Sites Internet :

Portail Natura 2000 : www.natura2000.fr

Site de la DREAL Auvergne : www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Site de Eaux et rivières de Bretagne. La moule perlière :. <http://educatif.eau-et-rivieres.asso.fr/pdf/moule-perliere%20.pdf>. 2008

Site de l'IUCN : www.iucn.org

Site du MEEDDAT : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/especes/1029.html>. 2008.

Site du Ministère délégué à la recherche : <http://perles.effisk.net/?166-margaritana-margaritifera>. 2008.

Site du Muséum National d'Histoire Naturelle : www.inpn.mnhn.fr

Site du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières : www.pays-jeuneloire.fr

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AEP : Alimentation en Eau Potable
ALT : Agence Locale de tourisme
APP : Abréviaton du nom scientifique de l'Écrevisse à pattes blanches
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
BV : Bassin Versant
CA : Chambre d'Agriculture
CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central
CC : Communauté de Communes
CCHL : Communauté de Communes du Haut-Lignon
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CG 43 : Conseil Général de Haute-Loire
CITES : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
COFIL : Comité de Pilotage
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CR : Conseil Régional
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CT : Contrat Territorial
CTHL : Contrat Territorial du Haut-Lignon
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDT : Direction Départementale des Territoires
DHFF ou DH : Directive Habitats, Faune, Flore (CEE/92/43)
DocOb : Document d'Objectifs
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTR : Développement des Territoires Ruraux
ENS : Espaces Naturels Sensibles
EPCI : Établissement Publique de Coopération Intercommunale

FDC : Fédération Départementale de Chasse
FDPPMA : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FSD : Formulaire Standard des Données
GIE : Groupement d'Intérêt Économique
HVL : Haute Vallée du Lignon
IC : Intérêt Communautaire
ICPE : Installation Classée pour l'Environnement
IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LIFE : L'instrument Financier pour l'Environnement
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MAE : Mesure Agro-Environnementale
MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée
MEDDAT : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
PAC : Politique Agricole Commune
PDM : Plan de Développement de Massif
PME : Petites et Moyennes Entreprises
pSIC : proposition de Site d'Intérêt Communautaire
PSG : Plan Simple de Gestion
RNU : Règlement National d'Urbanisme
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SATEA : Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SFO : Société Française d'Odonatologie

SIC : Site d'Intérêt Communautaire
SICALA : Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents
SIPEP : Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole
STEP : Station d'Épuration
TPE : Très Petite Entreprise
UDOTSI : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UE : Union Européenne
UGB : Unité en Gros Bétail
ZH : Zones Humides
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Acidiphiles : se dit d'une espèce ou d'une végétation qui se développe sur les sols acides (riche en silice)

Acidiclines : désigne des espèces qui préfèrent les milieux légèrement acides (ou qui les supportent)

Affluent (ou tributaire) : cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau, en général au débit plus important.

Alluvions : dépôts de débris plus ou moins gros (sédiments), tels du sable, de la vase, de l'argile, des galets ou des limons, transportés par de l'eau courante

Altération hydrologique : atteinte modifiant le régime hydrologique (débit, dynamique, étiage...) du cours d'eau

Altération morphologique : atteinte à la morphologie des cours d'eau par façonnage (rectification du tracé, barrages, seuils, bétonnage des berges...)

Apiacées : famille de plantes dicotylédones dialypétales à ombelles

Astéracées : importante famille de plantes dicotylédones qui comprend près de 13 000 espèces réparties en 1 500 genres

Basaltes : roche volcanique issue d'un magma refroidi rapidement au contact de l'eau ou de l'air

Basophile : espèce qui préfère ou nécessite des sols ou des substrats alcalins (calcaires), au pH basique

Bassin versant ou Bassin hydrographique : territoire drainé par des eaux souterraines ou superficielles qui se déversent dans un collecteur principal (cours d'eau, lac) et délimité par une ligne de partage des eaux

Biodiversité : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimé en nombre d'espèces animales et/ou végétales

Calcicole : se dit d'une espèce ou d'une végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium

C.H.A.N.ES : programme de cartographie des habitats naturels et semi-naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire

Chaméphyte : plante vivace dont les bourgeons affrontant l'hiver sont situés au-dessus de la surface du sol, à moins de 50 cm

Charte Natura 2000 : outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

Code Corine : codification attribué aux habitats naturels selon la typologie Corine biotope

Catiche : mot qui désigne le terrier de la Loutre

Code Natura 2000 : codification attribué aux habitats naturels et aux espèces selon la typologie Natura 2000, faisant référence aux annexes de la directive habitats

Colluvions : dépôt meuble sur un versant, mis en place par gravité

Comité de pilotage du site Natura 2000 : organe privilégié d'échanges et de concertation a pour mission de conduire l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DocOb.

Confluent ou point de confluence : lieu où se rejoignent plusieurs cours d'eau

Contrat de Rivière : programme d'actions concertées, fondé sur un diagnostic préalable (atouts et faiblesses du milieu) mis en œuvre pour protéger et valoriser un bassin versant hydrologique

Crassulescent : organe ou plante entière charnue

Cynégétique : relatif à la chasse

Cyprinidés : nom de famille de poissons des eaux douces, souvent appelés « poissons blancs », portant des barbillons à la mâchoire supérieure et des dents sur le pharynx

Dicotylédones : plante dont les graines possèdent deux cotylédons (feuilles primordiales constitutives de la graine)

Document d'Objectifs : plan de gestion élaboré sur les sites Natura 2000 en France

Effluent : terme générique désignant une eau résiduaire urbaine ou industrielle, et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante (dissoute, colloïdale ou particulaire)

Entomophile : plantes dont la pollinisation se fait grâce aux insectes

Espèce : groupe de plantes ou d'animaux qui possède des caractères communs les distinguant des autres plantes ou des autres animaux. Les espèces sont classées en genres puis en famille.

Eutrophe : se dit d'un milieu encombré de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être totalement utilisées par les organismes vivants du milieu.

Eutrophisation : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote, phosphore, potassium, etc.) modifiant la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

Exutoires de bassin : « collecteur principal où se déversent les eaux du bassin versant (lac, cours d'eau, mer, océan)

Formulaire Standard des Données : formulaire qui transmet de l'information sur les habitats naturels, les espèces végétales et animales et les activités présentes sur le site Natura 2000

Géophyte : plante dont les organes de renouvellement sont situés sur le sol

Gneiss : roche métamorphique contenant du quartz, du mica, des plagioclases et parfois du feldspath, tous suffisamment gros pour être identifiés à l'œil nu

Granit : roche magmatique plutonique à texture grenue, c'est-à-dire entièrement cristallisée et composée de minéraux bien développés et visibles à l'œil nu

Habitat naturel : aussi appelé biotope, est un milieu de vie défini par des conditions particulières de climat et de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (un fleuve) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dôme rocheux, tourbières de pentes...)

Habitat d'espèce : zone, secteur ou endroit où l'espèce réalise une partie de son cycle vital

Habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire : les habitats naturels ou espèces listés dans la Directive Habitats sont nommées *habitats ou espèces d'intérêt communautaires*, ils méritent toute notre attention au titre de Natura 2000. Parmi ceux-ci, certains sont considérés par la commission européenne comme particulièrement rares ou vulnérables, ce sont des *habitats ou espèces prioritaires*.

Héliophile : plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière

Hémicryptophyte : plante vivace dont les bourgeons de renouvellement sont situés au niveau du sol

Jonçaille : habitat principalement composé de joncs

Lit majeur : plaine inondable, lit de hautes eaux

Lit mineur : lit apparent, lit permanent

Lithosol : sol qui résulte du morcellement de la roche

Macropolluants : sont des substances ou molécules (voire des objets), d'origine naturelles ou non, se trouvant dans l'environnement à des concentrations anormales, avec des effets négatifs sur le vivant

Masse d'eau : la masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE

Mégaphorbies : formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches

Mésohygrophile : milieu moyennement humide

Mésophile : qualificatif utilisé pour caractériser les conditions moyennes dans un gradient sécheresse - humidité

Mésotrophe : milieu moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne

Métamorphique : roche formée par la recristallisation (et généralement la déformation) de roches sédimentaires ou de roches magmatiques sous l'action de la température et de la pression qui croissent avec la profondeur dans la croûte terrestre ou au contact d'autres roches

Micropolluants : des produits actifs (minéral ou organique) toxiques à des concentrations infimes (de l'ordre du µg/l ou moins)

Moraine : une moraine est un amas de débris minéral (appelé aussi till) transporté par un glacier ou par une nappe de glace

Neutrophiles : se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisines de la neutralité

Nitrates : sels de l'acide nitrique. La formule chimique de l'ion nitrate est NO_3^- . La présence de nitrates dans l'eau est un indice de pollutions d'origine agricole (engrais), urbaine (dysfonctionnement des réseaux d'assainissement) ou industrielle. En Europe, la directive Nitrates vise à réduire cette pollution

Nitrophile : se dit d'une espèce croissant sur des sols riches en nitrates

Oligo-mésotrophe : se dit d'un milieu dont le stade se situe entre les stades oligotrophe et eutrophe

Ombellifères : famille de plantes dicotylédones dialypétales à ombelles

Opérateur : structure qui élabore le DocOb

Orophyte : plante dont la répartition se limite aux collines et aux montagnes

Phanérogame : embranchement du règne végétal comprenant toutes les plantes qui se reproduisent par des fleurs ou des graines

Rejet ponctuel ou pollution ponctuelle : pollution de l'eau provenant d'un site unique, par exemple point de rejet d'un effluent, zone contaminée...

Rejet diffus ou pollution diffuse : la pollution diffuse est une pollution des eaux due non pas à des rejets ponctuels et identifiables, mais à des rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol, sous l'influence de la force d'entraînement des eaux en provenance des précipitations ou des irrigations

Réseau hydrographique : ensemble de cours d'eau, ruisseaux et rivières présents sur un bassin versant

Ripisylve : formations végétales qui se développent naturellement sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau

Roche siliceuse : les roches siliceuses sont des roches constituées principalement de silice (SiO_2)

SAGE : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de mise en application locale du SDAGE. C'est un instrument de planification d'une politique locale de l'eau au niveau d'une unité hydrographique cohérente (une partie de bassin versant par exemple)

Salicacées : famille de plantes dicotylédones apétales constituée par les genres *Saule* et *Peuplier*

Salmonidés : famille de poissons téléostéens vivant dans les eaux vives, comprenant la Truite, le Saumon...

SDAGE : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification à long terme qui oriente pour une décennie les politiques de gestion de l'eau pour chaque bassin hydrographique métropolitain

Site d'Importance Communautaire : site participant à la constitution du réseau Natura 2000 au titre de la Directive « habitats » qui deviendra une ZSC une fois le DOCOB approuvé par le préfet et transmis à la commission européenne

Sphaigne : mousse, bryophyte qui se transforme en tourbe en se décomposant

Structure animatrice : structure qui met en œuvre le DocOb

Thérophyte : plante passant la saison défavorable à la végétation sous forme de graines

Tourbière : étendue marécageuse dont le sol est constitué exclusivement de matière organique végétale non totalement décomposée (tourbe)

Trachytes : roches volcaniques riches en feldspaths alcalins et à teneur en silice assez élevée

Throphique : se rapporte à tout ce qui est relatif à la nutrition d'un tissu vivant ou d'un organe

Xérique : milieu caractérisé par une aridité persistante

ZICO : inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages

ZNIEFF : secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

Zone humide tourbeuse : sols tourbeux (essentiellement composés de matière organique non dégradée)

Zone humide paratourbeuse : zone humide où l'épaisseur de tourbe est peu importante